



**Arrêté préfectoral d'enregistrement
Société SAS du TONNERRE
Commune de Saint-Leu-d'Esserent**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

- Vu le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L.512-7 à L.512-7-7, R.512-46-1 à R.512-46-30 ;
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L. 411-2 ;
- Vu le Code de justice administrative, et notamment son article R. 421-1 ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M^{me} Corinne Orzechowski en qualité de Préfète de l'Oise ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de la méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique « n°2781 » de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Sébastien Lime, Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2021 fixant les jours et heures où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public ;
- Vu le projet d'arrêté préfectoral d'enregistrement porté à la connaissance du pétitionnaire le 19 novembre 2021 ;
- Vu la demande présentée le 30 juin 2020, complétée les 25 novembre 2020 et 8 février 2021 (par courriel) par la société SAS du TONNERRE dont le siège social est situé au 07, rue Paul Bert à Gouvieux pour l'enregistrement d'installations de méthanisation répertoriée sous la rubrique n° 2781-1 de la nomenclature des installations classées sur le territoire de la commune de Saint-Leu-d'Esserent ;
- Vu le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet et les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé ;
- Vu le rapport de recevabilité en date du 1^{er} mars 2021 de l'inspection des installations classées portant avis sur le caractère complet et régulier du dossier de demande d'enregistrement susvisé ;
- Vu les observations du public lors de la consultation réalisée entre le 5 juillet 2021 et le 2 août 2021 inclus ;
- Vu la délibération du 29 juin 2021 du conseil municipal de la commune de Villers-sous-Saint-Leu ;
- Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 du conseil municipal de la commune de Cramoisy ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 du conseil municipal de la commune de Thiverny ;

Vu l'avis du propriétaire sur la proposition d'usage futur du site ;

Vu l'avis du Maire de Saint-Leu-d'Esserent sur la proposition d'usage futur du site ;

Vu le rapport du 19 octobre 2021 de l'inspection des installations classées ;

Vu l'avis favorable du Conseil départemental des risques sanitaires et technologiques lors de sa séance du 17 novembre 2021 ;

Vu l'absence d'observation du pétitionnaire ;

Considérant ce qui suit :

1. Dans son avis du 8 décembre 2020, la Cellule Police de l'Eau a émis des prescriptions particulières, elles portent sur :
 - la superposition d'épandage des digestats du site et des effluents d'élevage ;
 - l'entretien concernant le bassin d'infiltration des eaux pluviales ;
 - la transmission du rapport de fin de travaux du forage ;
 - l'information relative au volume annuel prélevé dans le forage ;
 - la transmission des informations portant sur les caractéristiques du forage ;
2. La demande précise que le site sera, en cas d'arrêt définitif de l'installation, dévolu à l'usage agricole ;
3. L'examen des caractéristiques du projet eu égard aux critères définis à l'annexe III de la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 modifiée, notamment par rapport à la localisation du projet et à la sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées et au cumul des incidences du projet avec celles d'autres projets d'installations, ouvrages ou travaux, ne conduit pas à conclure à la nécessité de soumettre le projet à évaluation environnementale ;
4. La décision d'examen cas par cas n°2020-4406 du 24 juin 2020 stipule que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale ;
5. L'absence d'effet cumulé du projet avec ceux d'autres projets d'activités, ouvrages, travaux et installations existants ou approuvés dans la zone d'étude ;
6. Le pétitionnaire n'a pas sollicité d'aménagements des prescriptions générales applicables ;
7. Il n'y a pas lieu d'instruire la demande selon les règles de procédure de l'autorisation environnementale ;

Le pétitionnaire entendu ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise,

ARRÊTE

TITRE 1 PORTÉE, CONDITIONS GÉNÉRALES

Chapitre 1.1 Bénéficiaire et portée

Article 1.1.1 Exploitant, durée, péremption

Les installations de la société SAS du TONNERRE dont le siège social est situé à, 7 rue de Paul Bert (60270) à Gouvieux, faisant l'objet de la demande susvisée du 30 juin 2020 et complétée les 25 novembre 2020 et 8 février 2021, sont enregistrées.

Ces installations sont localisées sur le territoire de la commune de Saint-Leu-d'Esserent (60340), Voie communale n°7, et sur la parcelle du plan local d'urbanisme de cette commune. Elles sont détaillées au tableau de l'article 1.2.1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de trois années consécutives (article R.512-74 du code de l'environnement).

Chapitre 1.2 Nature et localisation des installations

Article 1.2.1 Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées et IOTA

Rubrique	Régime ⁽¹⁾	Libellé de la rubrique	Détails de l'installation
2781-1.b	E	<p>Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production :</p> <p>1. Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires :</p> <p>b) la quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 100 t/j</p>	<p>L'installation reçoit 19 100 tonnes par d'intrants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fumiers équins : 6000 tonnes ; - fientes de volailles : 500 tonnes ; - ensilage cultures dérobées ou CIVE : 9600 tonnes ; - pailles de maïs : 300 tonnes ; pulpes de betteraves : 2 700 tonnes <p style="text-align: center;">180 Nm³/h</p> <p>La quantité de déchets traités est de 65 t/jour.</p>

E : Enregistrement

Rubrique	Régime ⁽¹⁾	Libellé de la rubrique	Détails de l'installation
2.1.5.0-2°	D	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	3,2 ha

D : Déclaration

Article 1.2.2 Situation de l'établissement

Les installations autorisées sont situées sur les communes, parcelles et lieux-dits suivants :

Commune	Parcelle
Saint-Leu-d'Esserent	n° 24 et 25 de la section Z

Les parcelles agricoles concernées par l'épandage des digestats résultant de la méthanisation sont mentionnées aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Chapitre 1.3 Conformité au dossier d'enregistrement

Article 1.3.1 Conformité au dossier d'enregistrement

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant, accompagnant sa demande du 30 juin 2020 et complétée les 25 novembre 2020 et 8 février 2021.

Elles respectent les dispositions des arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables, au besoin, aménagées, par le présent arrêté.

Chapitre 1.4 Mise à l'arrêt définitif

Article 1.4.1 Mise à l'arrêt définitif

Après l'arrêt définitif des installations, le site est remis en état suivant le descriptif de la demande d'enregistrement, pour un usage agricole.

Chapitre 1.5 Prescriptions techniques applicables

Article 1.5.1 Prescription des actes antérieurs

Le classement des activités, répertoriées sous la rubrique 2781-1c, sous le régime de la déclaration avec contrôle périodique mentionné dans la preuve de dépôt n° A-9-IQ849LQ25 du 18 juin 2019, est abrogé et remplacé par le classement précisé à l'article 1.2.1 du présent arrêté.

Article 1.5.2 Arrêtés ministériels de prescriptions générales

S'appliquent à l'établissement les prescriptions du texte mentionné ci-dessous :

L'arrêté ministériel de prescriptions générales (article L 512-7) du 12 août 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de la méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique « n°2781 » de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier complet de demande d'enregistrement a été déposé avant le 1^{er} juillet 2021, les dispositions de l'arrêté ministériel du 12 août 2010 sont applicables dans les délais précisés en Annexe III de ce même arrêté.

Article 1.5.3 Arrêtés ministériels de prescriptions générales, compléments, renforcement des prescriptions

Les prescriptions générales qui s'appliquent à l'établissement pour son exploitation sont complétées et renforcées par celles du Titre 2 « Prescriptions particulières » du présent arrêté.

TITRE 2 PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Chapitre 2.1 Compléments, renforcement des prescriptions

Article 2.1.1 Épandage

Toute modification du plan d'épandage est portée à la connaissance de la préfète (copie au bureau de la politique et de la police de l'eau de la direction départementale de territoires de l'Oise).

Au vu de la superposition d'épandage avec des effluents d'élevage, la priorité est accordée à l'épandage d'effluent d'élevage et la parcelle ne peut pas recevoir de digestat de l'installation de méthanisation la même année.

Article 2.1.2 Forage

Le rapport de fin de travaux relatif au forage est transmis au bureau de la politique de police de l'eau.

Les caractéristiques du forage sont :

Parcelle cadastrée	X (en Lambert 93)	Y (en Lambert 93)	Z (mNG F)	Profondeur maximum	Masse d'eau captée	Nappe captée	Débit maximal d'exploitation	Volume annuel
Z24 et Z25 (Saint-Leu-d'Esseret)	656 669 m	6 903 680 m	78	49,5 m	Éocène du Valois (HG104)	Captée du Lutétien	4,2 m ³ /h	3 000 m ³

Le volume d'eau prélevé annuellement est porté à la connaissance de l'inspection et au bureau de la politique et de la police de l'eau.

Article 2.1.3 Bassin d'infiltration

L'exploitant assure l'entretien régulier du bassin d'infiltration des eaux pluviales. Il définit à cet effet une fréquence d'entretien.

TITRE 3 MODALITÉS D'EXÉCUTION, PUBLICITÉ, VOIES DE RECOURS
--

Article 3.1.1 Frais

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

Article 3.1.2 Délais et voies de recours

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

Elle peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens rue Lemerchier CS 81114 - 80011 Amiens cedex 01 :

1. Par le pétitionnaire ou l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée ;
2. Par les tiers intéressés, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts protégés par le code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté portant enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3.1.3 Mesures de publicité

Un extrait du présent arrêté est affiché en mairie de Saint-Leu-d'Esserent, pendant une durée minimum d'un mois et une copie du présent arrêté est déposée aux archives de la mairie pour être mise à disposition de toute personne intéressée.

Le Maire de la commune de Saint-Leu-d'esserent fait connaître, par procès-verbal adressé à la Préfète de l'Oise, l'accomplissement de cette formalité.

L'arrêté est également publié pendant une durée d'au moins quatre mois sur le site internet « Les services de l'État dans l'Oise » au recueil des actes administratifs, à savoir :

<http://www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Recueils-des-actes-administratifs-RAA>

Article 3.1.4 Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise, la Sous-Préfète de Senlis, le Maire de la commune de Saint-Leu-d'Esserent, le Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, le Directeur Départemental des territoires de l'Oise et l'Inspecteur de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Beauvais, le 30 NOV. 2021

Pour la Préfète, en par délégation,
le Secrétaire Général

Sebastien LIME

Destinataires :

Société SAS du TONNERRE

La Sous-Préfète de Senlis

Le Maire de la commune de Saint-Leu-d'Esserent

Le Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

L'Inspecteur de l'environnement, sous couvert du chef de l'unité départementale de l'Oise de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

ANNEXE 1 DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ENREGISTREMENT

N° DES PARCELLES CONCERNÉES

ANNEXE 1-a : Digestat brut / liquide

Synthèse de digestat brut/liquide

Exploitant	Surface totale (ha)	Surface épandable (ha)	Surface exclue (ha)	Aptitude 0 (ha)	Aptitude 1 (ha)	Aptitude 2 (ha)
Budin Philippe	181,65	175,19	6,41	0	175,211	0
EARL des Larris sous Bois	171,21	167,84	3,37	0	167,844	0
EARL Drouart	68,73	67,5	1,23	1,217	66,299	0
EARL du bout claude	111,02	107,96	3,06	0	107,96	0
EARL du Wage	40,59	39,62	0,97	0	39,647	0
EARL Mahieux	69,8	65,39	4,41	1,189	64,208	0
EARL Vandieren dock	260,36	215,57	44,79	9,301	206,361	0
EARL Versasel	160,49	123,72	36,77	13,387	107,141	0
SCEA du Clos de la Venderie	90,1	86,81	3,28	0,02	86,797	0
SCEA Vanderbosche	90,59	87,57	3,02	20,63	67,031	0
Veret philippe	95,03	90,42	4,61	6,551	83,882	0
Versavel Bruno	62,31	54,52	7,79	8,115	46,41	0
Total	1 401,83	1 282,11	119,71	60,41	1 218,791	0

Aptitude 0 : Épandage interdit

Aptitude 1 : Épandage avec contraintes pédologiques, hydrogéologiques ou réglementaires

Aptitude 2 : Épandage possible en période de ressuyage des sols, sous respect des prescriptions des arrêtés « zone vulnérable » et de la réglementation en vigueur

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale : Budin Philippe

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	260	0,81	0	(vide)	0,45
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	260	0,81	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,36
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	261	0,43	0	(vide)	0,34
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	261	0,43	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,09
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	262	0,70	0	(vide)	0,57
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	262	0,70	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,13
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	263	3,36	0	(vide)	0,94
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	263	3,36	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,42
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	265	0,76	0	(vide)	0,19

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identifi- ca- tion	Surface totale (ha)	Classe d'apti- tude li- quide/ brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60074	BLAIN- COURT-LES- PRECY	265	0,76	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,57
60074	BLAIN- COURT-LES- PRECY	266	2,17	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,17
60074	BLAIN- COURT-LES- PRECY	267	5,40	0	(vide)	0,38
60074	BLAIN- COURT-LES- PRECY	267	5,40	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,02
60074	BLAIN- COURT-LES- PRECY	268	4,28	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,28
60074	BLAIN- COURT-LES- PRECY	269	3,24	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,24
60074	BLAIN- COURT-LES- PRECY	270	0,33	0	(vide)	0,05
60074	BLAIN- COURT-LES- PRECY	270	0,33	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,27

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	271	0,42	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,42
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	272	3,88	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,88
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	279	0,26	0	(vide)	0,20
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	279	0,26	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,06
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	280	17,90	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	17,90
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	281	0,82	0	(vide)	0,31
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	281	0,82	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,51
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	282	0,93	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,93
60074	BLAIN-COURT-LES-	283	2,35	0	(vide)	0,26

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
	PRECY					
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	283	2,35	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,09
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	284	2,08	0	(vide)	1,00
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	284	2,08	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,08
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	285	5,29	0	(vide)	0,21
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	285	5,29	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,08
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	286	3,57	0	(vide)	0,26
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	286	3,57	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,25
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	286	3,57	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,07

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	287	7,30	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,30
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	289	1,19	0	(vide)	0,10
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	289	1,19	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,10
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	295	1,47	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,47
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	296	5,25	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,25
60185	CROUY-ENTHELLE	273	1,61	0	(vide)	0,64
60185	CROUY-ENTHELLE	273	1,61	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,97
60185	CROUY-ENTHELLE	275	0,81	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,81
60185	CROUY-ENTHELLE	276	0,29	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,29
60185	CROUY-ENTHELLE	292	15,56	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	15,56

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					loppement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60513	PRECY-SUR-OISE	264	2,53	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,53
60513	PRECY-SUR-OISE	267	5,40	0	(vide)	0,04
60513	PRECY-SUR-OISE	274	2,15	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,15
60513	PRECY-SUR-OISE	277	0,68	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,68
60513	PRECY-SUR-OISE	278	0,53	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,53
60513	PRECY-SUR-OISE	288	6,61	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,61
60513	PRECY-SUR-OISE	289	1,19	0	(vide)	0,09
60513	PRECY-SUR-OISE	290	20,58	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	20,58
60513	PRECY-SUR-OISE	291	32,77	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	32,77
60513	PRECY-SUR-OISE	293	19,46	0	(vide)	0,03
60513	PRECY-SUR-OISE	293	19,46	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'au-	19,43

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					tomne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60513	PRECY-SUR-OISE	294	3,78	0	(vide)	0,42
60513	PRECY-SUR-OISE	294	3,78	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,36

Surface total : 181,65 ha

Classe d'aptitude liquide / brut	Surface (ha)
0	6,44
1	175,21

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale : EARL des Larris sous bois

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identifi- ca- tion	Surface totale (ha)	Classe d'apti- tude li- quide/ brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60584	SAINT-LEU- D'ESSERENT	160	7,79	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,79
60584	SAINT-LEU- D'ESSERENT	161	8,00	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,00
60584	SAINT-LEU- D'ESSERENT	162	7,10	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,89
60584	SAINT-LEU- D'ESSERENT	162	7,10	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,21
60584	SAINT-LEU- D'ESSERENT	163	5,11	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,11
60584	SAINT-LEU- D'ESSERENT	164	7,37	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,31
60584	SAINT-LEU- D'ESSERENT	164	7,37	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,05
60584	SAINT-LEU- D'ESSERENT	165	3,01	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,01
60584	SAINT-LEU- D'ESSERENT	166	6,69	0	(vide)	1,86
60584	SAINT-LEU- D'ESSERENT	166	6,69	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,83
60584	SAINT-LEU- D'ESSERENT	167	1,71	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,71
60584	SAINT-LEU-	168	2,37	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage	2,37

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
	D'ESSERENT				sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	169	3,70	0	(vide)	0,26
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	169	3,70	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,44
60635	THIVERNY	159	9,11	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,11
60635	THIVERNY	170	22,16	0	(vide)	0,07
60635	THIVERNY	170	22,16	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	17,58
60635	THIVERNY	170	22,16	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,51
60635	THIVERNY	171	40,10	0	(vide)	0,31
60635	THIVERNY	171	40,10	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,58
60635	THIVERNY	171	40,10	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	25,21
60635	THIVERNY	172	23,10	0	(vide)	0,88
60635	THIVERNY	172	23,10	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,20
60635	THIVERNY	172	23,10	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	13,02
60635	THIVERNY	173	23,91	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	23,91

Surface total : 171,22 ha

Classe d'aptitude liquide / brut	Surface (ha)
0	3,37
1	167,84

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale : EARL Drouart

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	338	0,84	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,84
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	339	2,33	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2,33
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	340	3,37	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,37
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	341	5,00	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,00
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	342	0,56	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,56
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	343	3,78	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,78
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	344	1,01	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,01
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	345	3,38	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,38
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	346	6,24	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,13
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	346	6,24	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,11
60584	SAINT-LEU-	347	5,68	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	5,68

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
	D'ESSERENT				mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	348	3,84	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,84
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	349	5,75	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,75
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	350	4,20	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,20
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	351	5,00	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,69
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	351	5,00	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,31
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	352	0,76	0	(vide)	0,49
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	352	0,76	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,27
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	353	5,46	0	(vide)	0,42
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	353	5,46	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,04
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	354	4,70	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	4,70
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	355	3,44	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	3,44

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/ brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	356	1,55	0	(vide)	0,33
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	356	1,55	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,22
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	357	1,19	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,19
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	358	0,70	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,70

Surface total : 68,75 ha

Classe d'aptitude liquide / brut	Surface (ha)
0	2,45
1	66,30

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale : EARL du claud

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Iden-tifi-ca-tion	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/ brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	135	0,26	0	(vide)	0,06
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	135	0,26	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,21
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	136	0,18	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,18
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	137	0,26	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,26
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	138	2,34	0	(vide)	0,02
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	138	2,34	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,33
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	139	5,18	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,96
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	139	5,18	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/	3,22

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	140	0,54	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,54
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	141	0,52	0	(vide)	0,44
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	141	0,52	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,08
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	147	2,46	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,46
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	150	2,55	0	(vide)	0,06
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	150	2,55	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,49
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	153	3,34	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,41
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	153	3,34	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,93
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	154	2,86	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de	2,86

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/ brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
	PRECY				ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	157	18,99	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	18,99
60185	CROUY-ENTHELLE	142	3,86	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,86
60185	CROUY-ENTHELLE	144	1,38	0	(vide)	0,57
60185	CROUY-ENTHELLE	144	1,38	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,81
60185	CROUY-ENTHELLE	145	2,47	0	(vide)	0,51
60185	CROUY-ENTHELLE	145	2,47	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,97
60185	CROUY-ENTHELLE	146	5,91	0	(vide)	0,40
60185	CROUY-ENTHELLE	146	5,91	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,51
60185	CROUY-ENTHELLE	149	1,45	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,45
60185	CROUY-ENTHELLE	152	9,88	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,88
60513	PRECY-SUR-OISE	143	1,49	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des be-	1,49

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					soins de la culture	
60513	PRECY-SUR-OISE	155	2,95	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,95
60513	PRECY-SUR-OISE	156	25,14	0	(vide)	0,72
60513	PRECY-SUR-OISE	156	25,14	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	24,42
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	148	4,49	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,49
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	151	4,70	0	(vide)	0,39
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	151	4,70	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,31
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	158	7,93	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,01
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	158	7,93	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,92

Surface total : 111,12 ha

Classe d'aptitude liquide/brut	Surface (ha)
--------------------------------	--------------

0	3,16
1	107,96

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale : EARL du Wage

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	227	6,32	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,32
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	228	4,50	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,50
60185	CROUY-ENTHELLE	229	5,24	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,24
60185	CROUY-ENTHELLE	230	3,04	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,04
60185	CROUY-ENTHELLE	231	1,57	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,57
60185	CROUY-ENTHELLE	232	0,94	0	(vide)	0,10
60185	CROUY-ENTHELLE	232	0,94	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,84
60185	CROUY-ENTHELLE	245	0,93	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,93
60185	CROUY-ENTHELLE	246	1,10	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	1,10

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					des besoins de la culture	
60513	PRECY-SUR-OISE	225	3,20	0	(vide)	0,87
60513	PRECY-SUR-OISE	225	3,20	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,34
60513	PRECY-SUR-OISE	226	2,13	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,13
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	223	8,04	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,17
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	223	8,04	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'Angorgement du sol	3,87
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	224	3,63	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,63

Surface total : 40,61 ha

Classe d'aptitude liquide/brut	Surface (ha)
0	0,97
1	39,65

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale : EARL Mahieux

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60513	PRECY-SUR-OISE	7	2,95	0	(vide)	0,06
60513	PRECY-SUR-OISE	7	2,95	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,89
60513	PRECY-SUR-OISE	11	0,07	0	(vide)	0,07
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	13	0,59	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,59
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	14	0,97	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,97
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	16	0,40	0	(vide)	0,02
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	16	0,40	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,37
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	17	8,47	0	(vide)	0,33
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	17	8,47	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	8,15
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	18	0,50	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,50

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	27	5,27	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,70
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	27	5,27	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,57
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	28	1,82	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,82
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	29	0,18	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,18
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	33	3,13	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,13
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	1	3,95	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,95
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	2	1,16	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,16
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	3	0,83	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,83
60686	VILLERS-	4	3,34	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la ré-	3,34

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
	SOUS-SAINT-LEU				glementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	5	0,26	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,26
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	6	1,64	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,64
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	8	0,21	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,21
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	9	0,71	0	(vide)	0,11
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	9	0,71	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,60
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	10	0,60	0	(vide)	0,17
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	10	0,60	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,43
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	11	0,07	0	(vide)	0,19
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	11	0,07	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,85
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	12	1,19	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,19
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	15	0,31	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas	0,31

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/ brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					d'épandage en période d'engorgement du sol	
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	17	8,47	0	(vide)	0,32
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	19	4,11	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,11
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	20	11,97	0	(vide)	0,71
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	20	11,97	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	11,25
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	21	0,79	0	(vide)	0,16
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	21	0,79	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,63
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	22	1,61	0	(vide)	0,40
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	22	1,61	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,20
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	23	4,17	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,17
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	24	1,56	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,56
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	25	1,20	0	(vide)	0,67
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	25	1,20	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	0,53

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					des besoins de la culture	
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	26	0,30	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,30
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	30	2,43	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,43
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	31	1,15	0	(vide)	0,59
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	31	1,15	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,56
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	32	0,60	0	(vide)	0,60

Surface total : 69,81 ha

Classe d'aptitude liquide/brut	Surface (ha)
0	5,6
1	64,21

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale : EARL Vandierendonck

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Iden-tifi-ca-tion	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/ brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60022	APREMONT	123	12,47	0	(vide)	0,18
60022	APREMONT	123	12,47	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,29
60249	FOU-LANGUES	90	10,22	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,22
60282	GOUVIEUX	88	1,77	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,77
60282	GOUVIEUX	91	0,70	0	(vide)	0,36
60282	GOUVIEUX	91	0,70	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,34
60282	GOUVIEUX	92	0,67	0	(vide)	0,14
60282	GOUVIEUX	92	0,67	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,53
60282	GOUVIEUX	93	3,74	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,74
60282	GOUVIEUX	94	5,80	0	(vide)	1,60
60282	GOUVIEUX	94	5,80	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	4,20
60282	GOUVIEUX	108	4,40	0	(vide)	4,40
60282	GOUVIEUX	109	11,35	0	(vide)	11,22
60282	GOUVIEUX	109	11,35	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,13
60282	GOUVIEUX	110	1,71	0	(vide)	0,48
60282	GOUVIEUX	110	1,71	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,23
60282	GOUVIEUX	111	2,45	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,45
60282	GOUVIEUX	113	1,75	0	(vide)	1,71
60282	GOUVIEUX	113	1,75	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,04
60282	GOUVIEUX	114	1,47	0	(vide)	0,65

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60282	GOUVIEUX	114	1,47	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,82
60282	GOUVIEUX	115	1,22	0	(vide)	0,26
60282	GOUVIEUX	115	1,22	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,96
60282	GOUVIEUX	116	1,36	0	(vide)	0,48
60282	GOUVIEUX	116	1,36	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,89
60282	GOUVIEUX	117	3,37	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,37
60282	GOUVIEUX	118	9,01	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,01
60282	GOUVIEUX	119	11,69	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	11,69
60282	GOUVIEUX	120	1,53	0	(vide)	0,12
60282	GOUVIEUX	120	1,53	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,41
60282	GOUVIEUX	121	2,76	0	(vide)	0,54
60282	GOUVIEUX	121	2,76	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,21
60282	GOUVIEUX	122	14,47	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,47
60282	GOUVIEUX	124	1,62	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,62
60282	GOUVIEUX	125	0,41	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,41
60282	GOUVIEUX	126	0,88	0	(vide)	0,45
60282	GOUVIEUX	126	0,88	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,43

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identifi- ca- tion	Surface totale (ha)	Classe d'aptitud e liquide/ brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60282	GOUVIEUX	127	1,03	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,03
60282	GOUVIEUX	129	9,52	0	(vide)	0,86
60282	GOUVIEUX	129	9,52	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,66
60282	GOUVIEUX	130	2,61	0	(vide)	1,59
60282	GOUVIEUX	130	2,61	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,02
60282	GOUVIEUX	131	9,93	0	(vide)	0,49
60282	GOUVIEUX	131	9,93	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,44
60282	GOUVIEUX	132	3,49	0	(vide)	0,07
60282	GOUVIEUX	132	3,49	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,41
60282	GOUVIEUX	134	19,25	0	(vide)	14,37
60282	GOUVIEUX	134	19,25	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,88
60513	PRECY-SUR-OISE	89	0,67	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,67
60513	PRECY-SUR-OISE	96	1,72	0	(vide)	0,17
60513	PRECY-SUR-OISE	96	1,72	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,56
60513	PRECY-SUR-OISE	97	1,62	0	(vide)	0,20
60513	PRECY-SUR-OISE	97	1,62	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des be-	1,43

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					soins de la culture	
60513	PRECY-SUR-OISE	98	4,61	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,61
60513	PRECY-SUR-OISE	99	0,81	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,81
60513	PRECY-SUR-OISE	100	4,15	0	(vide)	0,22
60513	PRECY-SUR-OISE	100	4,15	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,92
60513	PRECY-SUR-OISE	101	5,79	0	(vide)	0,14
60513	PRECY-SUR-OISE	101	5,79	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,65
60513	PRECY-SUR-OISE	102	9,19	0	(vide)	0,17
60513	PRECY-SUR-OISE	102	9,19	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,02
60513	PRECY-SUR-OISE	103	11,73	0	(vide)	0,06
60513	PRECY-SUR-OISE	103	11,73	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps.	11,67

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/ brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60513	PRECY-SUR-OISE	104	10,00	0	(vide)	0,16
60513	PRECY-SUR-OISE	104	10,00	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,54
60513	PRECY-SUR-OISE	104	10,00	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,30
60513	PRECY-SUR-OISE	105	2,11	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,11
60513	PRECY-SUR-OISE	106	9,84	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,84
60513	PRECY-SUR-OISE	107	3,62	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,62
60513	PRECY-SUR-OISE	108	4,40	0	(vide)	0,33
60513	PRECY-SUR-OISE	109	11,35	0	(vide)	1,16
60513	PRECY-SUR-OISE	112	1,72	0	(vide)	1,72
60513	PRECY-SUR-OISE	128	10,55	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,55
60513	PRECY-SUR-OISE	132	3,49	0	(vide)	1,45
60513	PRECY-SUR-OISE	133	27,70	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	27,70
60513	PRECY-SUR-OISE	134	19,25	0	(vide)	0,48

Surface total : 261,88 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
-------------------	--------------

liquide/brut	
0	55,51
0	9,30

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale : EARL Versavel

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Iden-tifi-ca-tion	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/ brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60173	CRAMOISY	45	2,80	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,80
60282	GOUVIEUX	35	0,51	0	(vide)	0,42
60282	GOUVIEUX	35	0,51	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,08
60282	GOUVIEUX	36	3,59	0	(vide)	1,44
60282	GOUVIEUX	36	3,59	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	2,15
60282	GOUVIEUX	37	1,59	0	(vide)	0,40
60282	GOUVIEUX	37	1,59	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,19
60282	GOUVIEUX	38	5,55	0	(vide)	0,47
60282	GOUVIEUX	38	5,55	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,09
60282	GOUVIEUX	39	0,85	0	(vide)	0,79
60282	GOUVIEUX	39	0,85	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,06
60282	GOUVIEUX	40	0,94	0	(vide)	0,33
60282	GOUVIEUX	40	0,94	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,60
60282	GOUVIEUX	41	3,94	0	(vide)	0,16
60282	GOUVIEUX	41	3,94	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	3,78
60282	GOUVIEUX	42	3,43	0	(vide)	3,12
60282	GOUVIEUX	42	3,43	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,31
60282	GOUVIEUX	46	1,22	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,22
60282	GOUVIEUX	47	3,48	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,48
60282	GOUVIEUX	48	2,20	0	(vide)	2,20
60282	GOUVIEUX	49	11,15	0	(vide)	10,83
60282	GOUVIEUX	49	11,15	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,33
60282	GOUVIEUX	59	0,82	0	(vide)	0,73
60282	GOUVIEUX	59	0,82	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	0,09

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/ brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60282	GOUVIEUX	62	0,50	0	(vide)	0,22
60282	GOUVIEUX	62	0,50	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,28
60282	GOUVIEUX	63	0,44	0	(vide)	0,34
60282	GOUVIEUX	63	0,44	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,10
60282	GOUVIEUX	64	6,08	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,08
60282	GOUVIEUX	65	6,02	0	(vide)	0,35
60282	GOUVIEUX	65	6,02	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,67
60282	GOUVIEUX	66	11,10	0	(vide)	0,67
60282	GOUVIEUX	66	11,10	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,43
60282	GOUVIEUX	67	4,81	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,81
60282	GOUVIEUX	68	0,55	0	(vide)	0,38
60282	GOUVIEUX	68	0,55	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,17
60282	GOUVIEUX	69	2,88	0	(vide)	0,79
60282	GOUVIEUX	69	2,88	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	2,09
60282	GOUVIEUX	70	1,36	0	(vide)	0,25
60282	GOUVIEUX	70	1,36	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,11
60282	GOUVIEUX	71	4,39	0	(vide)	0,68
60282	GOUVIEUX	71	4,39	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	3,70
60282	GOUVIEUX	72	7,29	0	(vide)	4,83
60282	GOUVIEUX	72	7,29	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,47
60282	GOUVIEUX	74	0,88	0	(vide)	0,48

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60282	GOUVIEUX	74	0,88	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,40
60282	GOUVIEUX	75	2,47	0	(vide)	2,44
60282	GOUVIEUX	75	2,47	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,03
60513	PRECY-SUR-OISE	49	11,15	0	(vide)	0,82
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	34	3,50	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,50
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	43	13,01	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	13,01
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	44	4,34	0	(vide)	0,74
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	44	4,34	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,60
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	50	9,32	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,20
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	50	9,32	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,12
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	51	2,64	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,64
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	52	7,78	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,78
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	53	3,57	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,57
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	54	1,11	0	(vide)	0,17
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	54	1,11	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,94

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					lancement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	55	4,09	0	(vide)	2,75
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	55	4,09	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,33
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	56	0,72	0	(vide)	0,39
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	56	0,72	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,33
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	57	4,75	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,75
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	58	2,15	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,77
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	58	2,15	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,38
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	60	2,37	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,37
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	61	0,81	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,81
60635	THIVERNY	73	5,91	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,31
60635	THIVERNY	73	5,91	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,61

Surface total : 157,71 ha

Classe d'aptitude liquide/brut	Surface (ha)
--------------------------------	--------------

0	50,57
1	107,14

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale :SCEA du Clos de la venderie

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60173	CRAMOISY	307	2,53	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,53
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	298	0,75	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,75
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	299	1,44	0	(vide)	0,42
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	299	1,44	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,03
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	300	1,22	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,22
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	301	0,16	0	(vide)	0,16
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	304	0,36	0	(vide)	0,13
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	304	0,36	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,23
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	305	0,53	0	(vide)	0,51
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	305	0,53	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,02
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	306	2,40	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,40
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	308	0,12	0	(vide)	0,12
60584	SAINT-LEU-	309	0,30	0	(vide)	0,19

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
	D'ESSERENT					
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	309	0,30	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,11
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	310	1,30	0	(vide)	0,30
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	310	1,30	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,00
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	311	0,79	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,79
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	312	7,93	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	5,20
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	312	7,93	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,73
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	313	0,02	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,02
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	318	6,43	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,43
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	319	2,88	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,88
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	320	1,74	0	(vide)	0,54
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	320	1,74	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouis-	1,20

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					sement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	321	10,18	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,18
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	322	6,57	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,85
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	322	6,57	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,72
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	323	1,44	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,44
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	324	2,41	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,41
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	325	1,74	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,74
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	326	4,75	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	4,75
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	327	5,78	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,78
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	328	6,41	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,41
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	329	11,78	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	11,78

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	331	0,20	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,20
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	297	3,67	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,75
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	297	3,67	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,91
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	301	0,16	0	(vide)	0,85
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	301	0,16	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,40
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	302	1,02	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,02
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	303	0,92	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,92
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	305	0,53	0	(vide)	0,08

Surface total : 90,10 ha

Classe d'aptitude liquide/brut	Surface (ha)
--------------------------------	--------------

0	3,31
1	86,80

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale :SCEA Vandenboosche

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60022	APREMONT	80	0,66	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,66
60022	APREMONT	81	2,16	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,16
60022	APREMONT	82	3,30	0	(vide)	0,34
60022	APREMONT	82	3,30	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2,97
60282	GOUVIEUX	77	7,73	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,73
60282	GOUVIEUX	78	15,18	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	15,18
60282	GOUVIEUX	86	0,49	0	(vide)	0,40
60282	GOUVIEUX	86	0,49	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,09
60589	SAINT-MAXIMIN	76	12,30	0	(vide)	0,87
60589	SAINT-MAXIMIN	76	12,30	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	11,43
60589	SAINT-MAXIMIN	79	26,57	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	26,57
60589	SAINT-MAXIMIN	83	1,12	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,12
60589	SAINT-MAXIMIN	84	2,05	0	(vide)	0,39

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60589	SAINT-MAXIMIN	84	2,05	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,66
60589	SAINT-MAXIMIN	85	11,35	0	(vide)	0,80
60589	SAINT-MAXIMIN	85	11,35	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,55
60589	SAINT-MAXIMIN	87	7,82	0	(vide)	0,28
60589	SAINT-MAXIMIN	87	7,82	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	7,54

Surface total : 90,73 ha

Classe d'aptitude liquide/brut	Surface (ha)
0	23,70
1	67,03

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale :Veret Philippe

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	182	0,98	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,98
60074	BLAIN-COURT-LES-PRECY	183	3,13	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,13
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	174	3,18	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,18
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	177	1,81	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,81
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	178	2,40	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,40
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	179	3,37	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,37
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	180	2,85	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,85
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	188	0,45	0	(vide)	0,35
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	188	0,45	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,10
60584	SAINT-LEU-	189	1,49	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage	1,49

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
	D'ESSERENT				sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	190	0,99	0	(vide)	0,23
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	190	0,99	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,76
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	191	1,11	0	(vide)	0,95
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	191	1,11	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,16
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	192	1,10	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,10
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	193	0,30	0	(vide)	0,28
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	193	0,30	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,02
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	194	0,37	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,37
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	195	2,27	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,27
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	196	1,98	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,98
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	197	5,55	0	(vide)	0,11
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	197	5,55	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	5,44
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	198	5,60	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,60
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	199	3,06	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,06
60584	SAINT-LEU-	200	2,50	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	2,50

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
	D'ESSERENT				mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	201	7,90	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,90
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	202	0,60	0	(vide)	0,41
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	202	0,60	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,19
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	205	3,23	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,23
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	206	6,49	0	(vide)	0,66
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	206	6,49	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,45
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	206	6,49	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,38
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	207	5,18	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,18
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	208	0,99	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,99
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	209	2,65	0	(vide)	0,43
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	209	2,65	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2,22
60686	VILLERS-SOUS-	181	8,75	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'au-	8,75

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
	SAINT-LEU				tomne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	184	0,50	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,50
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	185	3,36	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,36
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	186	6,13	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,37
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	186	6,13	1	Interdit sauf sur prairie implantée depuis plus de 6 mois avec mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,76
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	187	1,70	0	(vide)	1,16
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	187	1,70	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,54
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	197	5,55	0	(vide)	0,03
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	203	1,78	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,78
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	204	1,26	1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	1,26

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
					des besoins de la culture	

Surface total : 95,04 ha

Classe d'aptitude liquide/brut	Surface (ha)
0	11,16
1	83,88

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat brut/liquide)

Raison sociale :Versavel Bruno

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude liquide/brut	Recommandations épandage digestat liquide / brut	Surface (ha)
60282	GOUVIEUX	332	0,71	0	(vide)	0,34
60282	GOUVIEUX	332	0,71	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,37
60282	GOUVIEUX	335	13,83	0	(vide)	1,08
60282	GOUVIEUX	335	13,83	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,75
60282	GOUVIEUX	336	22,68	0	(vide)	4,42
60282	GOUVIEUX	336	22,68	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	18,26
60282	GOUVIEUX	337	9,29	0	(vide)	1,18
60282	GOUVIEUX	337	9,29	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	8,12
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	333	11,09	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,13
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	333	11,09	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,96
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	334	3,94	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,94

Surface total :61,54 ha

Classe d'aptitude liquide/brut	Surface (ha)
0	15,13
1	46,41

ANNEXE 1-b : Digestat solide

Synthèse de digestat solide

Exploitant	Surface totale (ha)	Surface épandable (ha)	Surface exclue (ha)	Aptitude 0 (ha)	Aptitude 1 (ha)	Aptitude 2 (ha)
Budin Philippe	181,60	175,19	6,41	0,00	50,87	124,34
EARL des Larris sous Bois	171,21	167,84	3,37	0,00	7,39	160,45
EARL Drouart	68,73	67,50	1,23	1,22	20,12	46,18
EARL du bout claude	111,02	107,96	3,06	0,00	51,14	56,82
EARL du Wage	40,59	39,62	0,97	0,00	16,12	23,53
EARL Mahieux	69,80	65,39	4,41	1,19	37,21	27,00
EARL Vandierend ock	260,36	215,57	44,79	9,30	77,51	128,85
EARL Versasel	160,49	123,72	36,77	13,39	15,04	92,10
SCEA du Clos de la Venderie	90,10	86,81	3,28	0,02	23,07	63,73
SCEA Vanderboosche	90,59	87,57	3,02	20,63	54,23	12,80
Veret philippe	95,03	90,42	4,61	6,55	23,38	60,51
Versavel Bruno	62,31	54,52	7,79	8,12	18,26	28,15
Total	1 401,83	1 282,11	119,71	60,42	394,34	824,46

Aptitude 0 : Épandage interdit

Aptitude 1 : Épandage avec contraintes pédologiques, hydrogéologiques ou réglementaires

Aptitude 2 : Épandage possible en période de ressuyage des sols, sous respect des prescriptions des arrêtés « zone vulnérable » et de la réglementation en vigueur

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale : Budin Philippe

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identi- fica- tion	Sur- face totale (ha)	Classe d'apti- tude so- lide	Recommandations épandage digestat solide	Sur- face (ha)
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	260	0,81	0	(vide)	0,45
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	260	0,81	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,36
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	261	0,43	0	(vide)	0,34
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	261	0,43	2	Pas de prescription particulière au-delà de la ré- glementation	0,09
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	262	0,70	0	(vide)	0,57
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	262	0,70	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	0,13
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	263	3,36	0	(vide)	0,94
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	263	3,36	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	2,42
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	265	0,76	0	(vide)	0,19
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	265	0,76	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	0,57
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	266	2,17	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	2,17
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	267	5,40	0	(vide)	0,38
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	267	5,40	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	5,02
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	268	4,28	2	Pas de prescription particulière au-delà de la ré- glementation	4,28
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	269	3,24	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	3,24
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	270	0,33	0	(vide)	0,05
60074	BLAINCOURT- LES-PRECY	270	0,33	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,27
60074	BLAINCOURT-	271	0,42	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place	0,42

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
	LES-PRECY				du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	272	3,88	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,88
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	279	0,26	0	(vide)	0,20
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	279	0,26	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	0,06
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	280	17,90	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	17,90
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	281	0,82	0	(vide)	0,31
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	281	0,82	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,51
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	282	0,93	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	0,93
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	283	2,35	0	(vide)	0,26
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	283	2,35	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	2,09
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	284	2,08	0	(vide)	1,00
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	284	2,08	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,08
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	285	5,29	0	(vide)	0,21
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	285	5,29	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,75
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	285	5,29	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	2,33
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	286	3,57	0	(vide)	0,26
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	286	3,57	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,25
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	286	3,57	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	2,07
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	287	7,30	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	7,30
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	289	1,19	0	(vide)	0,10
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	289	1,19	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement,	1,10

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
					dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	295	1,47	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	1,47
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	296	5,25	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,25
60185	CROUY-ENTHELLE	273	1,61	0	(vide)	0,64
60185	CROUY-ENTHELLE	273	1,61	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,97
60185	CROUY-ENTHELLE	275	0,81	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,81
60185	CROUY-ENTHELLE	276	0,29	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,29
60185	CROUY-ENTHELLE	292	15,56	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,56
60513	PRECY-SUR-OISE	264	2,53	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,53
60513	PRECY-SUR-OISE	267	5,40	0	(vide)	0,04
60513	PRECY-SUR-OISE	274	2,15	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	2,15
60513	PRECY-SUR-OISE	277	0,68	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	0,68
60513	PRECY-SUR-OISE	278	0,53	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	0,53
60513	PRECY-SUR-OISE	288	6,61	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	6,61
60513	PRECY-SUR-OISE	289	1,19	0	(vide)	0,09
60513	PRECY-SUR-OISE	290	20,58	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	20,58
60513	PRECY-SUR-OISE	291	32,77	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	32,77
60513	PRECY-SUR-OISE	293	19,46	0	(vide)	0,03
60513	PRECY-SUR-OISE	293	19,46	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	19,43
60513	PRECY-SUR-OISE	294	3,78	0	(vide)	0,42
60513	PRECY-SUR-OISE	294	3,78	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	3,36

Surface total : 181,65 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	6,44
1	50,87
2	124,34

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale : EARL des Larris sous bois

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	160	7,79	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,79
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	161	8,00	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,00
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	162	7,10	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,10
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	163	5,11	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,11
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	164	7,37	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	3,31
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	164	7,37	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,05
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	165	3,01	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,01
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	166	6,69	0	(vide)	1,86
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	166	6,69	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,83
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	167	1,71	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,71
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	168	2,37	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2,37
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	169	3,70	0	(vide)	0,26
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	169	3,70	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,44
60635	THIVERNY	159	9,11	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,11
60635	THIVERNY	170	22,16	0	(vide)	0,07
60635	THIVERNY	170	22,16	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	22,09
60635	THIVERNY	171	40,10	0	(vide)	0,31
60635	THIVERNY	171	40,10	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	39,79
60635	THIVERNY	172	23,10	0	(vide)	0,88
60635	THIVERNY	172	23,10	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	22,22
60635	THIVERNY	173	23,91	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	23,91

Surface total : 171,22 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	3,37
1	7,39

2	160,45
---	--------

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale : EARL Drouart

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	338	0,84	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,84
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	339	2,33	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2,33
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	340	3,37	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,37
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	341	5,00	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,00
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	342	0,56	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,56
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	343	3,78	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,78
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	344	1,01	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,01
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	345	3,38	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,38
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	346	6,24	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	3,13
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	346	6,24	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,11
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	347	5,68	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2,19
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	347	5,68	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,49
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	348	3,84	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,84
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	349	5,75	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,75
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	350	4,20	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,20
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	351	5,00	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,00
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	352	0,76	0	(vide)	0,49
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	352	0,76	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,27
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	353	5,46	0	(vide)	0,42
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	353	5,46	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,04
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	354	4,70	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	4,70
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	355	3,44	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,44
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	356	1,55	0	(vide)	0,33
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	356	1,55	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,22

60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	357	1,19	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,19
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	358	0,70	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,70

Surface total : 68,75 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	2,45
1	20,12
2	46,18

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale : EARL du bout claudes

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	135	0,26	0	(vide)	0,06
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	135	0,26	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	0,21
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	136	0,18	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	0,18
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	137	0,26	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	0,26
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	138	2,34	0	(vide)	0,02
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	138	2,34	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	2,33
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	139	5,18	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	3,22
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	139	5,18	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,96
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	140	0,54	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,54
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	141	0,52	0	(vide)	0,44
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	141	0,52	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,08
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	147	2,46	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,46

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	150	2,55	0	(vide)	0,06
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	150	2,55	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,49
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	153	3,34	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	2,93
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	153	3,34	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,41
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	154	2,86	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	2,86
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	157	18,99	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	18,99
60185	CROUY-ENTHELLE	142	3,86	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,86
60185	CROUY-ENTHELLE	144	1,38	0	(vide)	0,57
60185	CROUY-ENTHELLE	144	1,38	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,81
60185	CROUY-ENTHELLE	145	2,47	0	(vide)	0,51
60185	CROUY-ENTHELLE	145	2,47	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	1,97
60185	CROUY-ENTHELLE	146	5,91	0	(vide)	0,40
60185	CROUY-ENTHELLE	146	5,91	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,51
60185	CROUY-ENTHELLE	149	1,45	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,45
60185	CROUY-ENTHELLE	152	9,88	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,88
60513	PRECY-SUR-OISE	143	1,49	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	1,49
60513	PRECY-SUR-OISE	155	2,95	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2,95
60513	PRECY-SUR-OISE	156	25,14	0	(vide)	0,72
60513	PRECY-SUR-OISE	156	25,14	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	24,42
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	148	4,49	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,49
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	151	4,70	0	(vide)	0,39

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	151	4,70	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	4,31
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	158	7,93	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,92
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	158	7,93	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,01

Surface total : 111,12 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	3,16
1	51,14
2	56,82

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale : EARL du Wage

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	227	6,32	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	6,32
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	228	4,50	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,50
60185	CROUY-ENTHELLE	229	5,24	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,24
60185	CROUY-ENTHELLE	230	3,04	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,04
60185	CROUY-ENTHELLE	231	1,57	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	1,57
60185	CROUY-ENTHELLE	232	0,94	0	(vide)	0,10
60185	CROUY-ENTHELLE	232	0,94	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,84
60185	CROUY-ENTHELLE	245	0,93	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,93
60185	CROUY-ENTHELLE	246	1,10	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,10
60513	PRECY-SUR-OISE	225	3,20	0	(vide)	0,87
60513	PRECY-SUR-OISE	225	3,20	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	2,34
60513	PRECY-SUR-OISE	226	2,13	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,13
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	223	8,04	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,87
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	223	8,04	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,17
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	224	3,63	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,63

Surface total : 40,61 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	0,97
1	16,12
2	23,53

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale : Mahieux

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60513	PRECY-SUR-OISE	7	2,95	0	(vide)	0,06
60513	PRECY-SUR-OISE	7	2,95	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,89
60513	PRECY-SUR-OISE	11	0,07	0	(vide)	0,07
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	13	0,59	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,59
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	14	0,97	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,97
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	16	0,40	0	(vide)	0,02
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	16	0,40	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,37
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	17	8,47	0	(vide)	0,33
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	17	8,47	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	8,15
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	18	0,50	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,50
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	27	5,27	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,57
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	27	5,27	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,70
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	28	1,82	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,82
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	29	0,18	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,18
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	33	3,13	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,13
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	1	3,95	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,95
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	2	1,16	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	1,16
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	3	0,83	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement	0,83

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
					rapide	
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	4	3,34	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	3,34
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	5	0,26	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,26
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	6	1,64	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal, pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,64
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	8	0,21	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,21
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	9	0,71	0	(vide)	0,11
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	9	0,71	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,60
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	10	0,60	0	(vide)	0,17
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	10	0,60	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,43
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	11	0,07	0	(vide)	0,19
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	11	0,07	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,85
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	12	1,19	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,19
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	15	0,31	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,31
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	17	8,47	0	(vide)	0,32
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	19	4,11	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	4,11
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	20	11,97	0	(vide)	0,71
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	20	11,97	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	11,25
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	21	0,79	0	(vide)	0,16
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	21	0,79	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,63

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
	LEU					
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	22	1,61	0	(vide)	0,40
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	22	1,61	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,20
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	23	4,17	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	4,17
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	24	1,56	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,56
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	25	1,20	0	(vide)	0,67
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	25	1,20	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,53
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	26	0,30	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,30
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	30	2,43	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	2,43
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	31	1,15	0	(vide)	0,59
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	31	1,15	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,56
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	32	0,60	0	(vide)	0,60

Surface total : 69,81 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	5,60
1	37,21
2	27,00

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale : EARL Vandierendonck

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60022	APREMONT	123	12,47	0	(vide)	0,18
60022	APREMONT	123	12,47	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	12,29
60249	FOULANGUES	90	10,22	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,22
60282	GOUVIEUX	88	1,77	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	1,77
60282	GOUVIEUX	91	0,70	0	(vide)	0,36
60282	GOUVIEUX	91	0,70	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	0,34
60282	GOUVIEUX	92	0,67	0	(vide)	0,14
60282	GOUVIEUX	92	0,67	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	0,53
60282	GOUVIEUX	93	3,74	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,74
60282	GOUVIEUX	94	5,80	0	(vide)	1,60
60282	GOUVIEUX	94	5,80	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	4,20
60282	GOUVIEUX	108	4,40	0	(vide)	4,40
60282	GOUVIEUX	109	11,35	0	(vide)	11,22
60282	GOUVIEUX	109	11,35	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	0,13
60282	GOUVIEUX	110	1,71	0	(vide)	0,48
60282	GOUVIEUX	110	1,71	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,23
60282	GOUVIEUX	111	2,45	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2,45
60282	GOUVIEUX	113	1,75	0	(vide)	1,71
60282	GOUVIEUX	113	1,75	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,04
60282	GOUVIEUX	114	1,47	0	(vide)	0,65
60282	GOUVIEUX	114	1,47	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,82
60282	GOUVIEUX	115	1,22	0	(vide)	0,26
60282	GOUVIEUX	115	1,22	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,96
60282	GOUVIEUX	116	1,36	0	(vide)	0,48
60282	GOUVIEUX	116	1,36	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	0,89
60282	GOUVIEUX	117	3,37	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,37
60282	GOUVIEUX	118	9,01	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,01
60282	GOUVIEUX	119	11,69	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	11,69
60282	GOUVIEUX	120	1,53	0	(vide)	0,12
60282	GOUVIEUX	120	1,53	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,41
60282	GOUVIEUX	121	2,76	0	(vide)	0,54
60282	GOUVIEUX	121	2,76	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,21
60282	GOUVIEUX	122	14,47	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	14,47
60282	GOUVIEUX	124	1,62	2	Pas de prescription particulière au-delà de la ré-	1,62

					glementation	
60282	GOUVIEUX	125	0,41	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,41
60282	GOUVIEUX	126	0,88	0	(vide)	0,45
60282	GOUVIEUX	126	0,88	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,43
60282	GOUVIEUX	127	1,03	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,03
60282	GOUVIEUX	129	9,52	0	(vide)	0,86
60282	GOUVIEUX	129	9,52	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,66
60282	GOUVIEUX	130	2,61	0	(vide)	1,59
60282	GOUVIEUX	130	2,61	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,02
60282	GOUVIEUX	131	9,93	0	(vide)	0,49
60282	GOUVIEUX	131	9,93	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,44
60282	GOUVIEUX	132	3,49	0	(vide)	0,07
60282	GOUVIEUX	132	3,49	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,41
60282	GOUVIEUX	134	19,25	0	(vide)	14,37
60282	GOUVIEUX	134	19,25	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	4,88
60513	PRECY-SUR-OISE	89	0,67	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	0,67
60513	PRECY-SUR-OISE	96	1,72	0	(vide)	0,17
60513	PRECY-SUR-OISE	96	1,72	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	1,56
60513	PRECY-SUR-OISE	97	1,62	0	(vide)	0,20
60513	PRECY-SUR-OISE	97	1,62	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	1,43
60513	PRECY-SUR-OISE	98	4,61	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	4,61
60513	PRECY-SUR-OISE	99	0,81	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	0,81
60513	PRECY-SUR-OISE	100	4,15	0	(vide)	0,22
60513	PRECY-SUR-OISE	100	4,15	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	3,92
60513	PRECY-SUR-	101	5,79	0	(vide)	0,14

OISE						
60513	PRECY-SUR-OISE	101	5,79	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	5,65
60513	PRECY-SUR-OISE	102	9,19	0	(vide)	0,17
60513	PRECY-SUR-OISE	102	9,19	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,02
60513	PRECY-SUR-OISE	103	11,73	0	(vide)	0,06
60513	PRECY-SUR-OISE	103	11,73	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	11,67
60513	PRECY-SUR-OISE	104	10,00	0	(vide)	0,16
60513	PRECY-SUR-OISE	104	10,00	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide et épandage suivi	4,30
60513	PRECY-SUR-OISE	104	10,00	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,54
60513	PRECY-SUR-OISE	105	2,11	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,11
60513	PRECY-SUR-OISE	106	9,84	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,84
60513	PRECY-SUR-OISE	107	3,62	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,62
60513	PRECY-SUR-OISE	108	4,40	0	(vide)	0,33
60513	PRECY-SUR-OISE	109	11,35	0	(vide)	1,16
60513	PRECY-SUR-OISE	112	1,72	0	(vide)	1,72
60513	PRECY-SUR-OISE	128	10,55	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,55
60513	PRECY-SUR-OISE	132	3,49	0	(vide)	1,45
60513	PRECY-SUR-OISE	133	27,70	1	Épandage suivi ou sur couvert végétal	27,70
60513	PRECY-SUR-OISE	134	19,25	0	(vide)	0,48

Surface total : 261,88 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	55,51
1	77,51
2	128,85

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale : EARL Versavel

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60173	CRAMOISY	45	2,80	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,80
60282	GOUVIEUX	35	0,51	0	(vide)	0,42
60282	GOUVIEUX	35	0,51	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,08
60282	GOUVIEUX	36	3,59	0	(vide)	1,44
60282	GOUVIEUX	36	3,59	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	2,15
60282	GOUVIEUX	37	1,59	0	(vide)	0,40
60282	GOUVIEUX	37	1,59	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,19
60282	GOUVIEUX	38	5,55	0	(vide)	0,47
60282	GOUVIEUX	38	5,55	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,09
60282	GOUVIEUX	39	0,85	0	(vide)	0,79
60282	GOUVIEUX	39	0,85	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	0,06
60282	GOUVIEUX	40	0,94	0	(vide)	0,33
60282	GOUVIEUX	40	0,94	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,60
60282	GOUVIEUX	41	3,94	0	(vide)	0,16
60282	GOUVIEUX	41	3,94	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	3,78
60282	GOUVIEUX	42	3,43	0	(vide)	3,12
60282	GOUVIEUX	42	3,43	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,31
60282	GOUVIEUX	46	1,22	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	1,22
60282	GOUVIEUX	47	3,48	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	3,48
60282	GOUVIEUX	48	2,20	0	(vide)	2,20
60282	GOUVIEUX	49	11,15	0	(vide)	10,83
60282	GOUVIEUX	49	11,15	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	0,33
60282	GOUVIEUX	59	0,82	0	(vide)	0,73
60282	GOUVIEUX	59	0,82	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	0,09
60282	GOUVIEUX	62	0,50	0	(vide)	0,22
60282	GOUVIEUX	62	0,50	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,28
60282	GOUVIEUX	63	0,44	0	(vide)	0,34
60282	GOUVIEUX	63	0,44	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,10
60282	GOUVIEUX	64	6,08	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,08
60282	GOUVIEUX	65	6,02	0	(vide)	0,35
60282	GOUVIEUX	65	6,02	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,67
60282	GOUVIEUX	66	11,10	0	(vide)	0,67
60282	GOUVIEUX	66	11,10	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,43
60282	GOUVIEUX	67	4,81	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou	4,81

					épandage sur couvert végétal en place	
60282	GOUVIEUX	68	0,55	0	(vide)	0,38
60282	GOUVIEUX	68	0,55	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,17
60282	GOUVIEUX	69	2,88	0	(vide)	0,79
60282	GOUVIEUX	69	2,88	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	2,09
60282	GOUVIEUX	70	1,36	0	(vide)	0,25
60282	GOUVIEUX	70	1,36	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,11
60282	GOUVIEUX	71	4,39	0	(vide)	0,68
60282	GOUVIEUX	71	4,39	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	3,70
60282	GOUVIEUX	72	7,29	0	(vide)	4,83
60282	GOUVIEUX	72	7,29	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2,47
60282	GOUVIEUX	74	0,88	0	(vide)	0,48
60282	GOUVIEUX	74	0,88	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,40
60282	GOUVIEUX	75	2,47	0	(vide)	2,44
60282	GOUVIEUX	75	2,47	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,03
60513	PRECY-SUR-OISE	49	11,15	0	(vide)	0,82
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	34	3,50	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,50
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	43	13,01	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	13,01
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	44	4,34	0	(vide)	0,74
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	44	4,34	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,60
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	50	9,32	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,32
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	51	2,64	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,64
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	52	7,78	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,78
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	53	3,57	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,57
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	54	1,11	0	(vide)	0,17
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	54	1,11	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,94
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	55	4,09	0	(vide)	2,75
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	55	4,09	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,33
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	56	0,72	0	(vide)	0,39
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	56	0,72	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,33
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	57	4,75	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,75
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	58	2,15	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	1,77
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	58	2,15	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,38
60584	SAINT-LEU-	60	2,37	2	Pas de prescription particulière au-delà de la ré-	2,37

	D'ESSERENT				glementation	
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	61	0,81	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,81
60635	THIVERNY	73	5,91	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,91

Surface total : 157,71 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	50,57
1	15,04

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale :SCEA du Clos de la venderie

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60173	CRAMOISY	307	2,53	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,53
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	298	0,75	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,75
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	299	1,44	0	(vide)	0,42
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	299	1,44	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,03
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	300	1,22	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,22
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	301	0,16	0	(vide)	0,16
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	304	0,36	0	(vide)	0,13
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	304	0,36	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,23
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	305	0,53	0	(vide)	0,51
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	305	0,53	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,02
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	306	2,40	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,40
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	308	0,12	0	(vide)	0,12
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	309	0,30	0	(vide)	0,19
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	309	0,30	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,11
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	310	1,30	0	(vide)	0,30
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	310	1,30	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,00
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	311	0,79	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,79
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	312	7,93	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	5,20
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	312	7,93	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,73

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	313	0,02	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,02
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	318	6,43	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	1,25
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	318	6,43	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,18
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	319	2,88	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,88
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	320	1,74	0	(vide)	0,54
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	320	1,74	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,20
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	321	10,18	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,18
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	322	6,57	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,57
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	323	1,44	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,44
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	324	2,41	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,41
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	325	1,74	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,74
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	326	4,75	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	4,75
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	327	5,78	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,78
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	328	6,41	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,41
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	329	11,78	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	11,78
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	331	0,20	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,20
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	297	3,67	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,75
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	297	3,67	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,91
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	301	0,16	0	(vide)	0,85
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	301	0,16	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,40
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	302	1,02	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	1,02
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	303	0,92	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,92
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-	305	0,53	0	(vide)	0,08

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
	LEU					

Surface total : 90,10 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	3,31
1	23,07
2	63,73

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale :SCEA Vandenkooshe

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60022	APREMONT	80	0,66	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,66
60022	APREMONT	81	2,16	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,16
60022	APREMONT	82	3,30	0	(vide)	0,34
60022	APREMONT	82	3,30	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2,97
60282	GOUVIEUX	77	7,73	1	Épandage suivi ou sur couvert végétal	7,73
60282	GOUVIEUX	78	15,18	1	Épandage suivi ou sur couvert végétal	15,18
60282	GOUVIEUX	86	0,49	0	(vide)	0,40
60282	GOUVIEUX	86	0,49	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,09
60589	SAINT-MAXIMIN	76	12,30	0	(vide)	0,87
60589	SAINT-MAXIMIN	76	12,30	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	11,43
60589	SAINT-MAXIMIN	79	26,57	1	Épandage suivi ou sur couvert végétal	26,57
60589	SAINT-MAXIMIN	83	1,12	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,12
60589	SAINT-MAXIMIN	84	2,05	0	(vide)	0,39
60589	SAINT-MAXIMIN	84	2,05	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	1,66
60589	SAINT-MAXIMIN	85	11,35	0	(vide)	0,80
60589	SAINT-MAXIMIN	85	11,35	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,55
60589	SAINT-MAXIMIN	87	7,82	0	(vide)	0,28
60589	SAINT-MAXIMIN	87	7,82	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	7,54

Surface total : 90,73 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	23,70
1	54,23
2	12,80

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale :Veret Philippe

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	182	0,98	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal, pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,98
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	183	3,13	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal, pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,13
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	174	3,18	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,18
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	177	1,81	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,81
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	178	2,40	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,40
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	179	3,37	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,37
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	180	2,85	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,85
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	188	0,45	0	(vide)	0,35
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	188	0,45	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	0,10
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	189	1,49	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,49
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	190	0,99	0	(vide)	0,23
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	190	0,99	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,76
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	191	1,11	0	(vide)	0,95
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	191	1,11	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,16
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	192	1,10	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,10
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	193	0,30	0	(vide)	0,28
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	193	0,30	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,02
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	194	0,37	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,37
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	195	2,27	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,27
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	196	1,98	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,98
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	197	5,55	0	(vide)	0,11
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	197	5,55	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	5,44
60584	SAINT-LEU-	198	5,60	2	Pas de prescription particulière au-delà de la ré-	5,60

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
	D'ESSERENT				glementation	
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	199	3,06	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,06
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	200	2,50	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,50
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	201	7,90	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,90
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	202	0,60	0	(vide)	0,41
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	202	0,60	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	0,19
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	205	3,23	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,23
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	206	6,49	0	(vide)	0,66
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	206	6,49	1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,38
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	206	6,49	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,45
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	207	5,18	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,18
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	208	0,99	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,99
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	209	2,65	0	(vide)	0,43
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	209	2,65	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2,22
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	181	8,75	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,75
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	184	0,50	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,50
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	185	3,36	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,36
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	186	6,13	1	Interdit sauf sur culture pérenne ou mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement, dans ce cas injection directe ou enfouissement rapide	4,76
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	186	6,13	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,37
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	187	1,70	0	(vide)	1,16
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	187	1,70	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,54
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	197	5,55	0	(vide)	0,03

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	203	1,78	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,78
60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	204	1,26	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,26

Surface total : 95,04 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	11,16
1	23,38
2	60,51

Fiche parcellaire par exploitant avec commentaires d'aptitude (Digestat solide)

Raison sociale :Versavel Bruno

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
INSEE	Commune	Identification	Surface totale (ha)	Classe d'aptitude de solide	Recommandations épandage digestat solide	Surface (ha)
60282	GOUVIEUX	332	0,71	0	(vide)	0,34
60282	GOUVIEUX	332	0,71	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,37
60282	GOUVIEUX	335	13,83	0	(vide)	1,08
60282	GOUVIEUX	335	13,83	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	12,75
60282	GOUVIEUX	336	22,68	0	(vide)	4,42
60282	GOUVIEUX	336	22,68	1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	18,26
60282	GOUVIEUX	337	9,29	0	(vide)	1,18
60282	GOUVIEUX	337	9,29	0	Parcelle inapte à l'épandage pour ce type d'effluent	8,12
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	333	11,09	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	11,09
60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT	334	3,94	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,94

Surface total : 61,54 ha

Classe d'aptitude	Surface (ha)
0	15,13
1	18,26
2	28,15

ANNEXE 2 DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ENREGISTREMENT

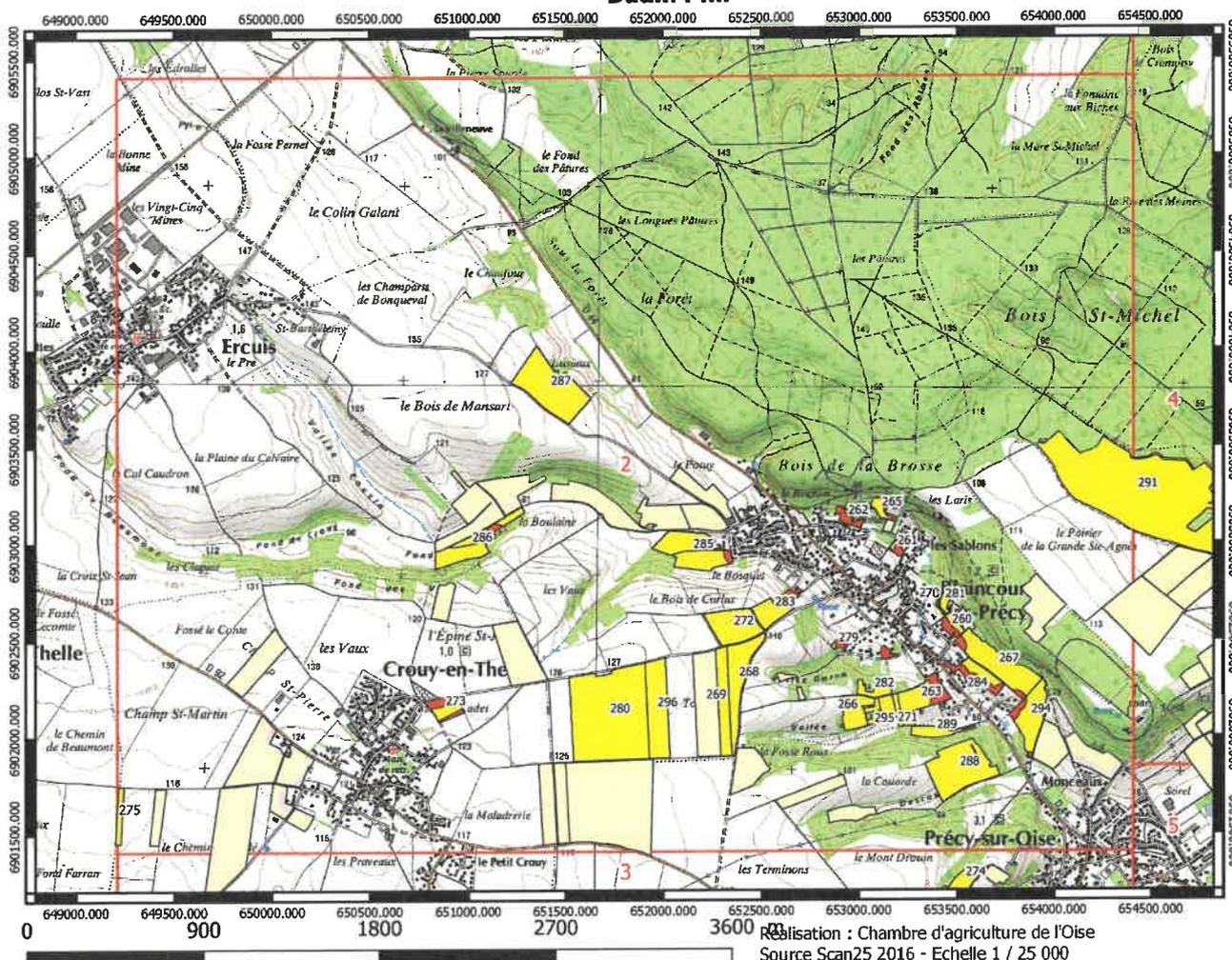
**CARTOGRAPHIE DES ÉPANDAGES DES DIGESTATS SOLIDES ET LIQUIDES AINSI QUE L'APTITUDE
A L'ÉPANDAGE DES SOLS**

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Budin Phil



Légende

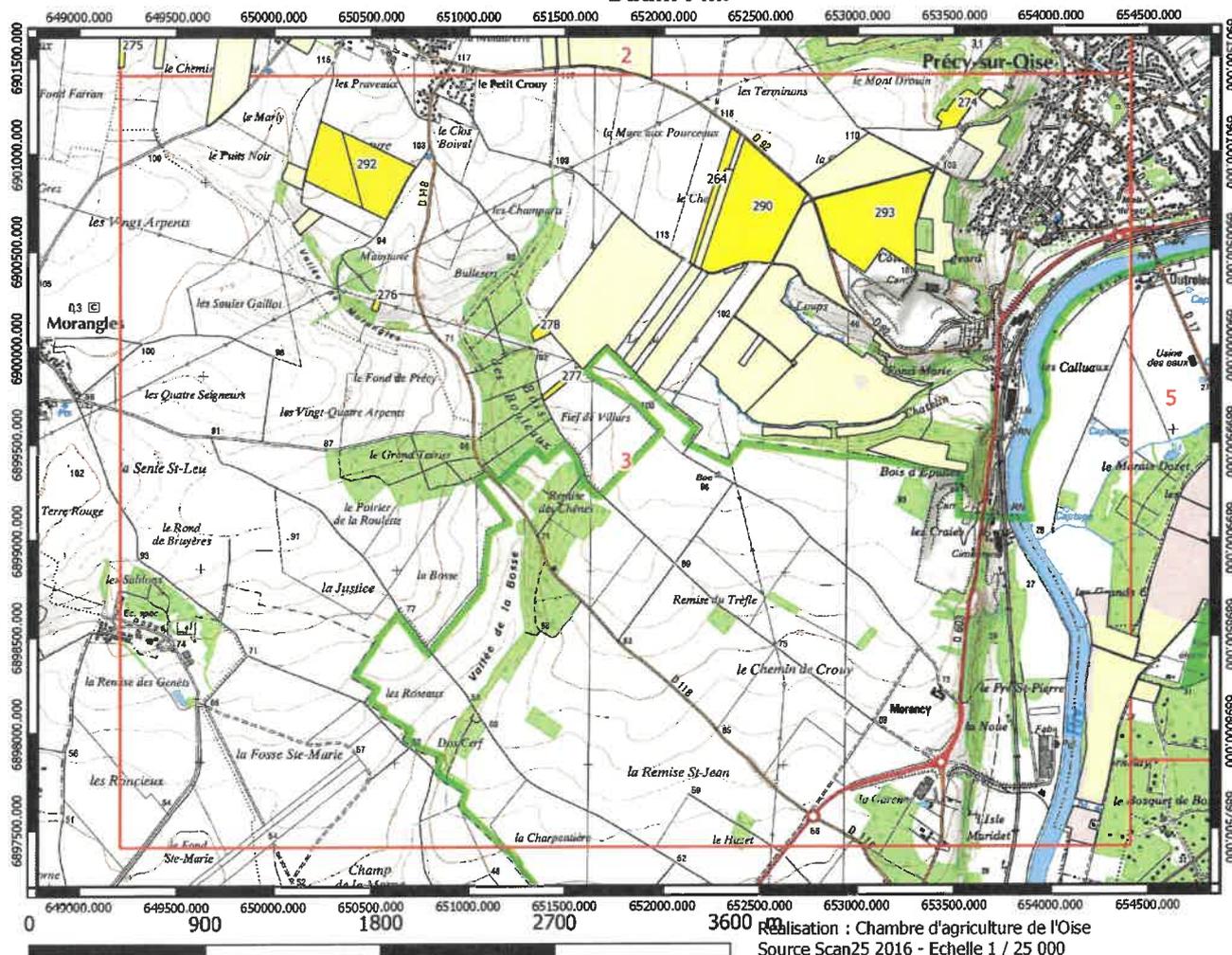
- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1



GRILLE : 2
PAGE : 1 / 3

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Budin Phil



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1

GRILLE : 3
PAGE : 2 / 3

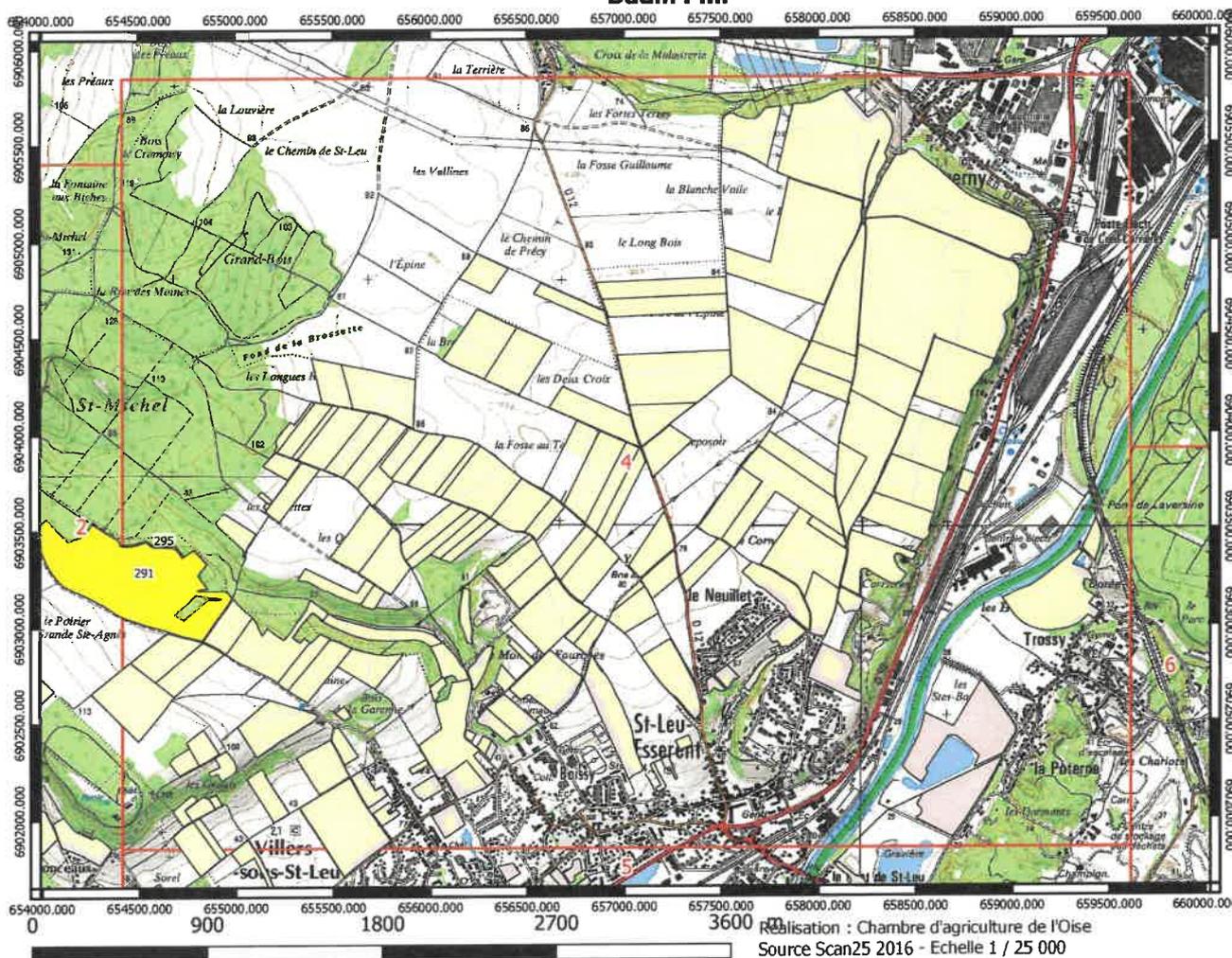
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Budin Phil



Légende

-  Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
-  0
-  1

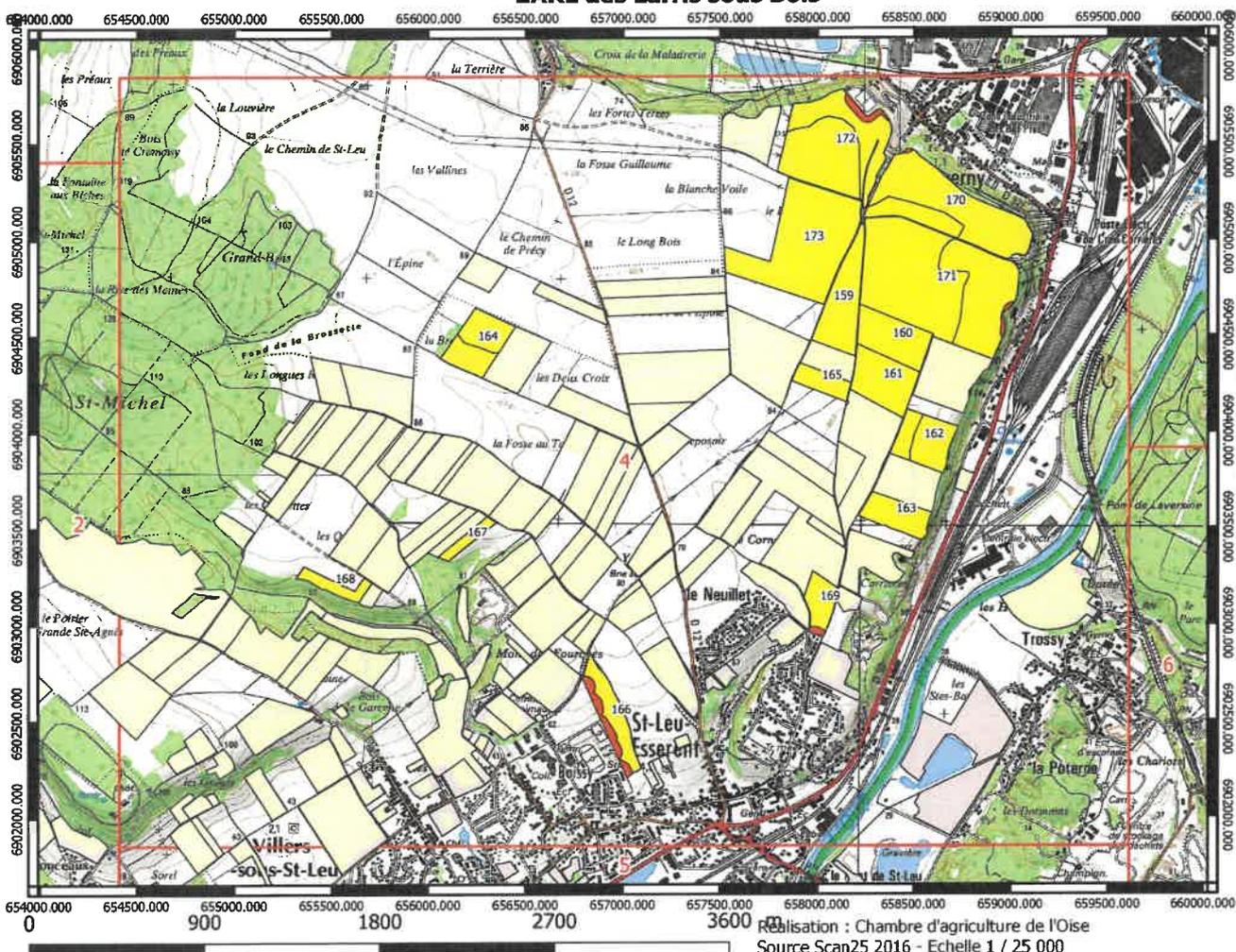


Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL des Larris sous Bois



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



GRILLE : 4
PAGE : 1 / 1

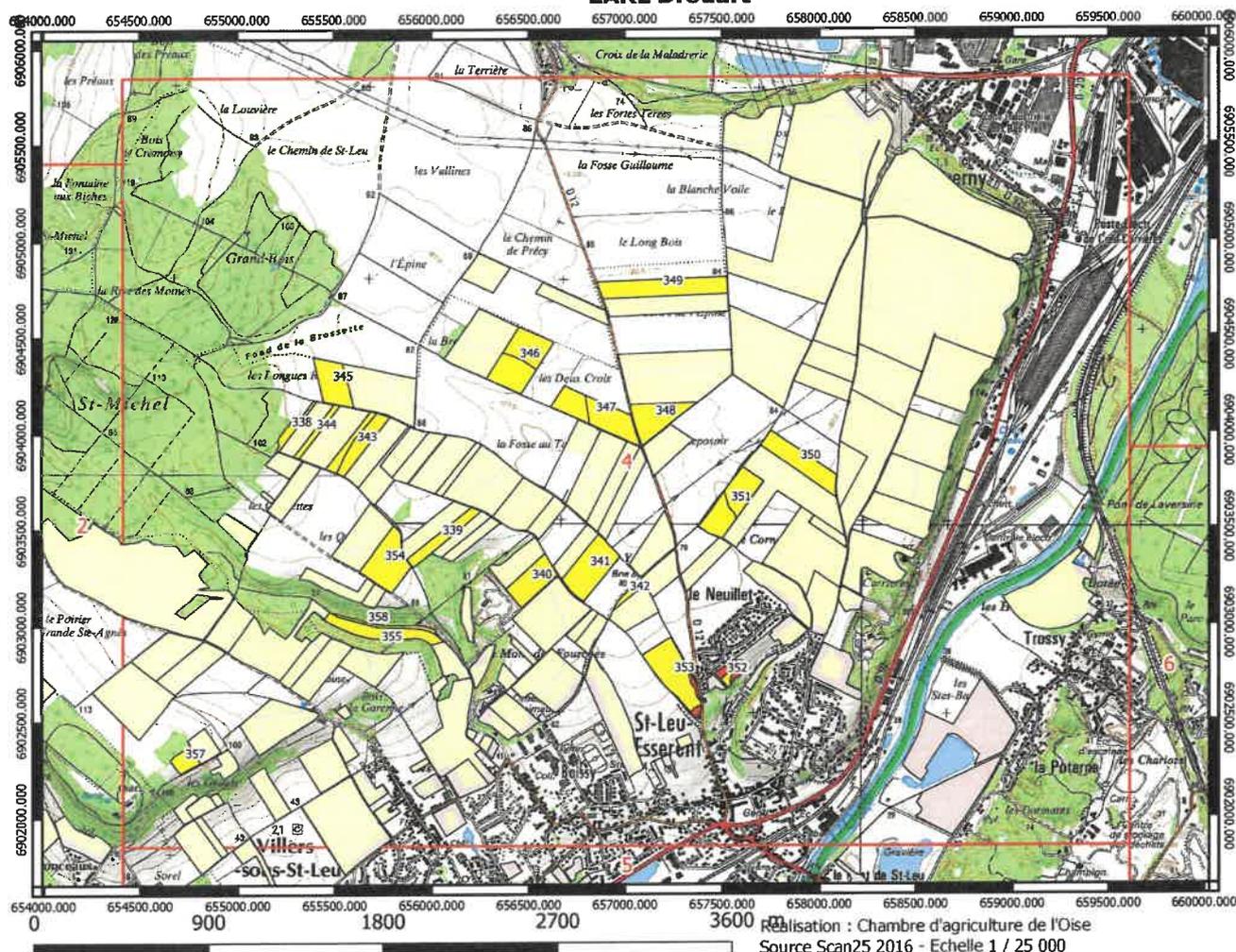
Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Drouart



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



0 900 1800 2700 3600 Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

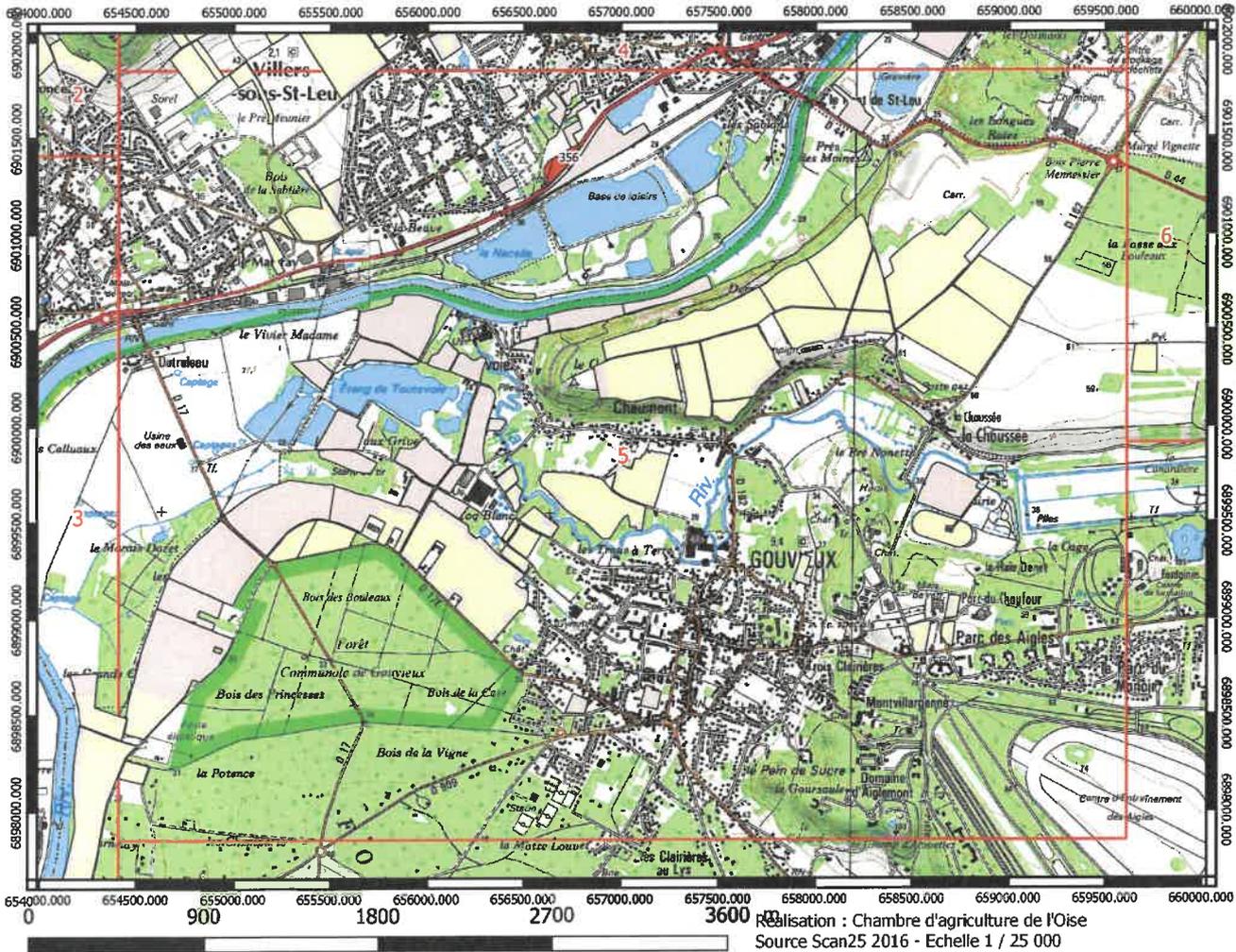
GRILLE : 4
PAGE : 1 / 2

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Drouart



Légende

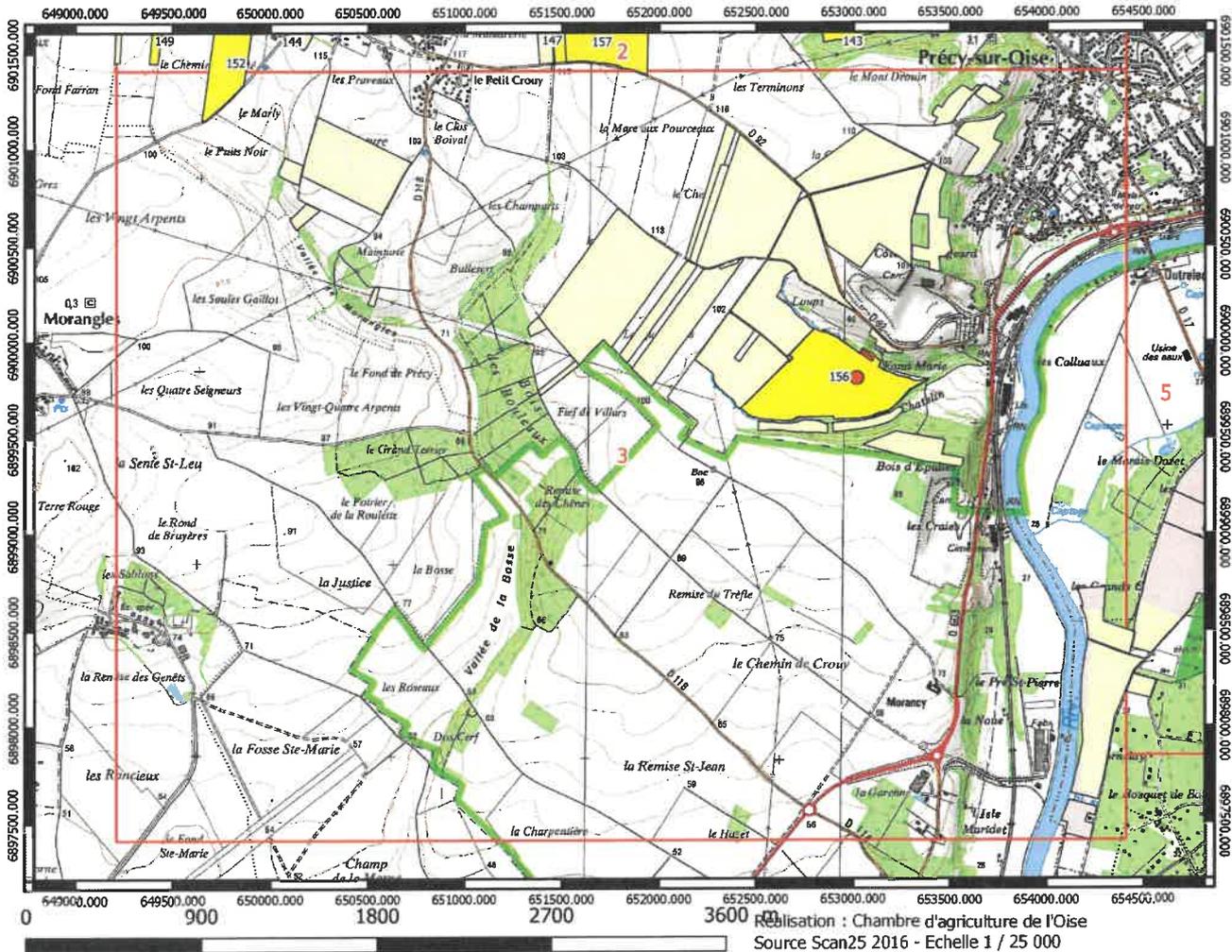
- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



GRILLE : 5
PAGE : 2 / 2

Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du bout claudes



- Légende**
- Parcelle méthanisation
 - sous_parcelle_aptitude 0
 - 1

GRILLE : 3
PAGE : 2 / 4

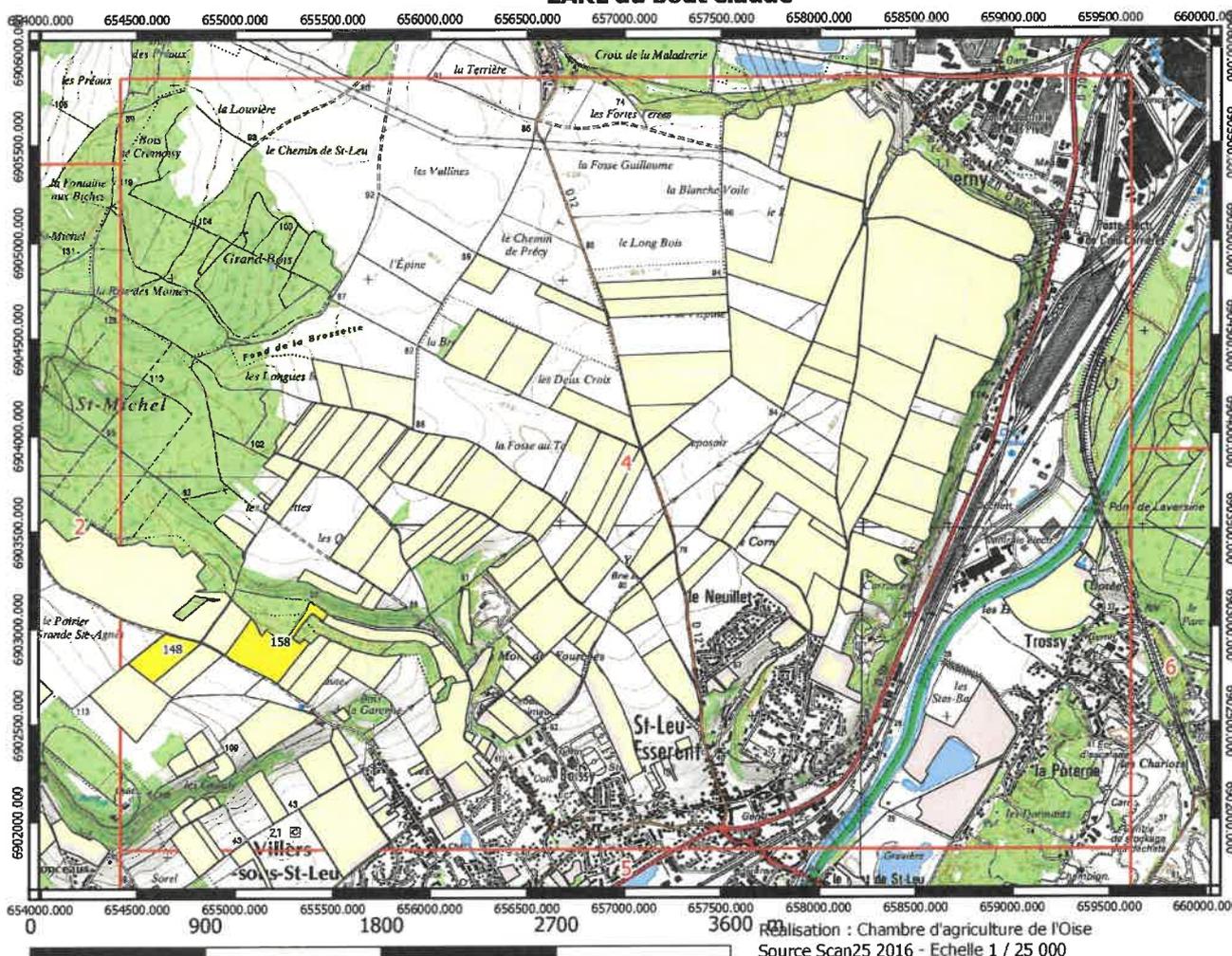
Rebélisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du bout claudes



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

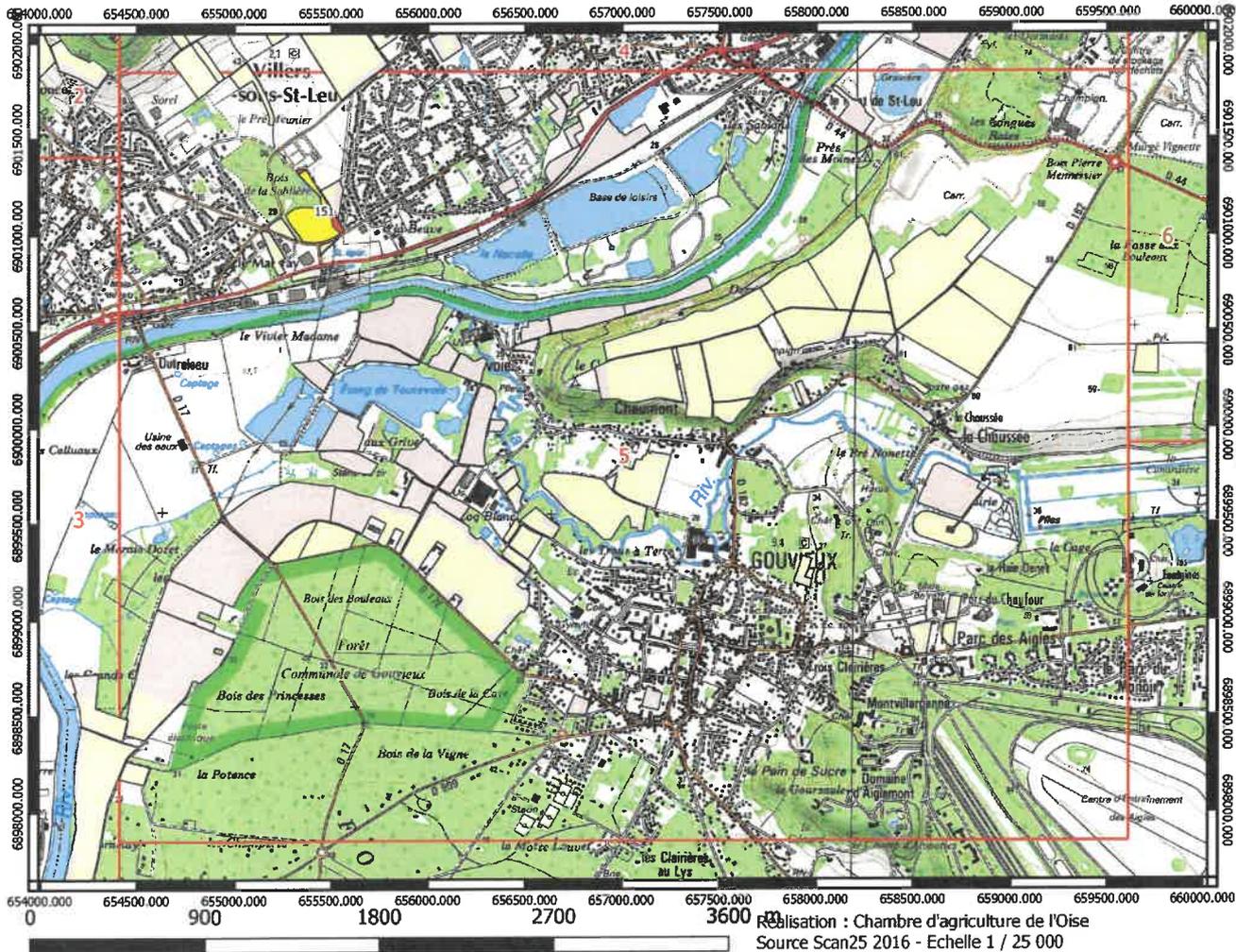
GRILLE : 4
PAGE : 3 / 4

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du bout claud



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



GRILLE : 5
PAGE : 4 / 4

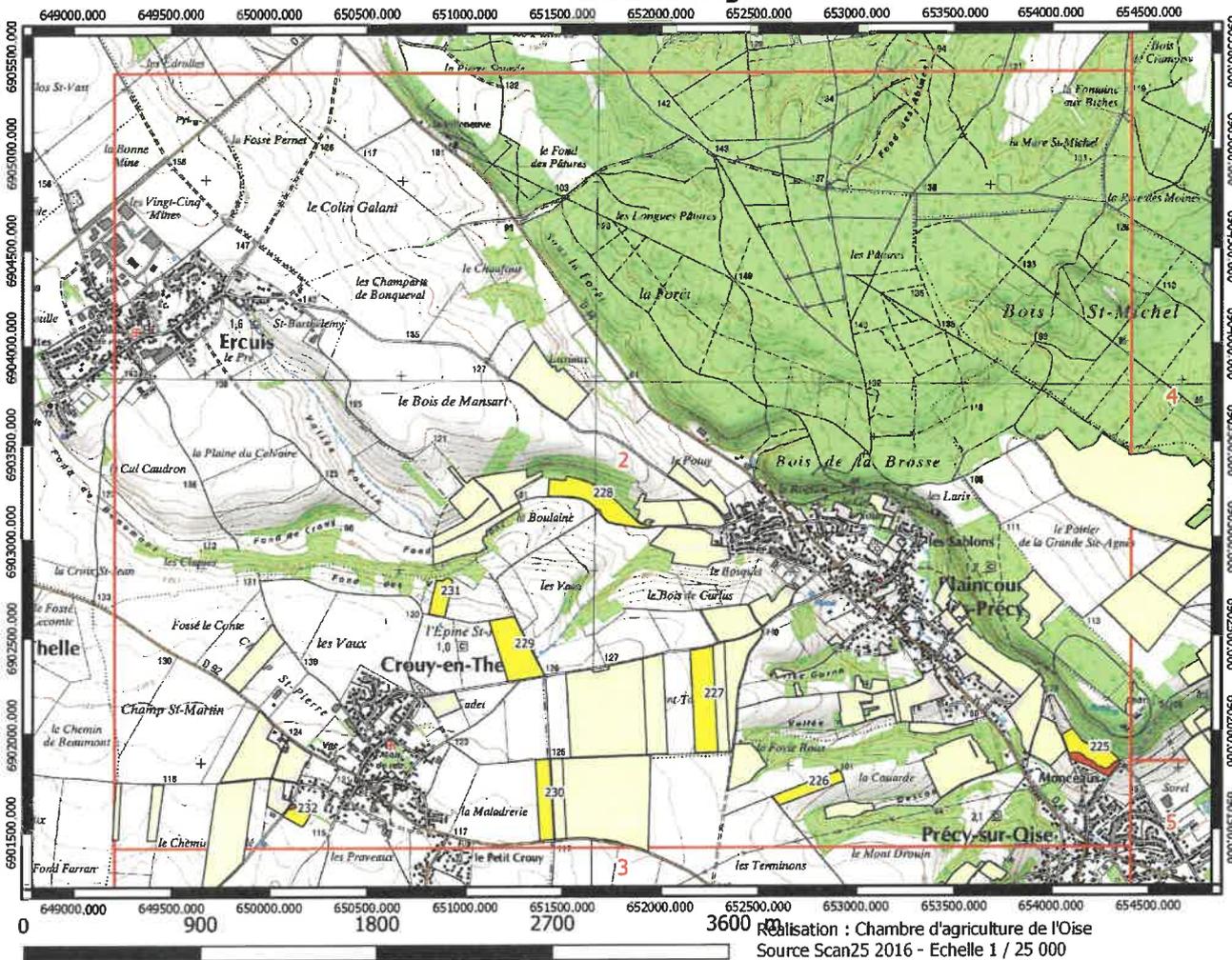
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du Wage



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1



GRILLE : 2
PAGE : 1 / 3

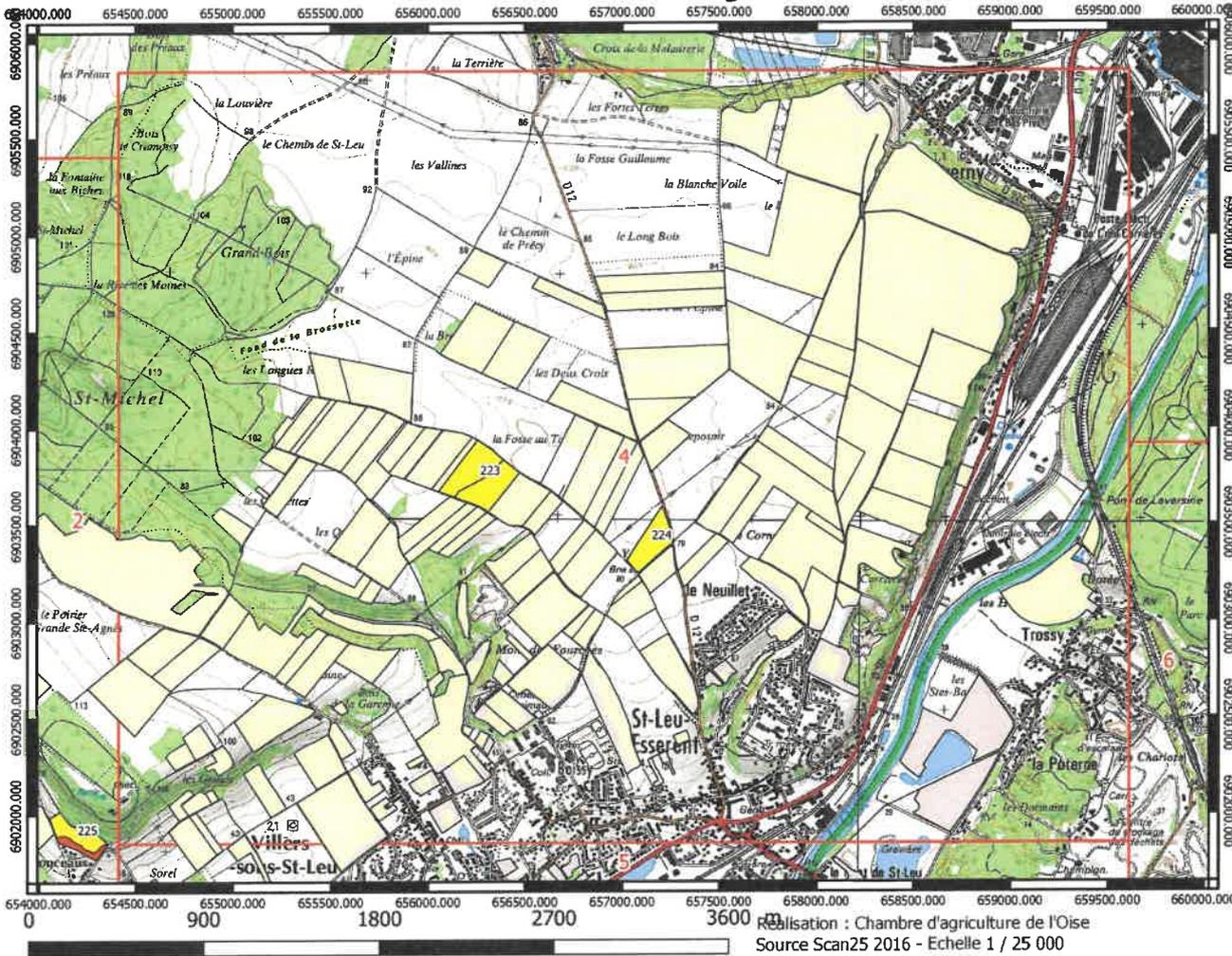
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du Wage



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1



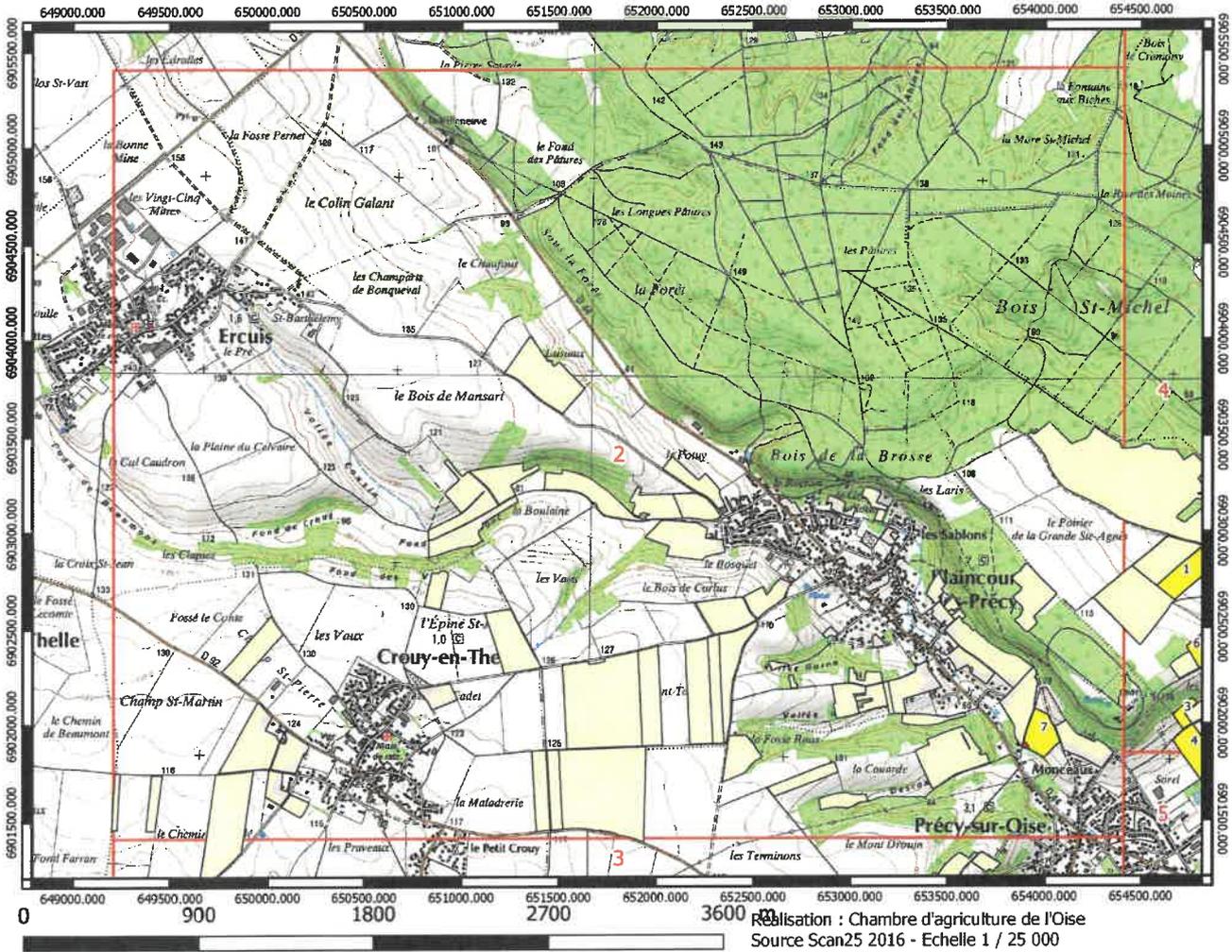
Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Mahieux



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



0 900 1800 2700 3600 Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

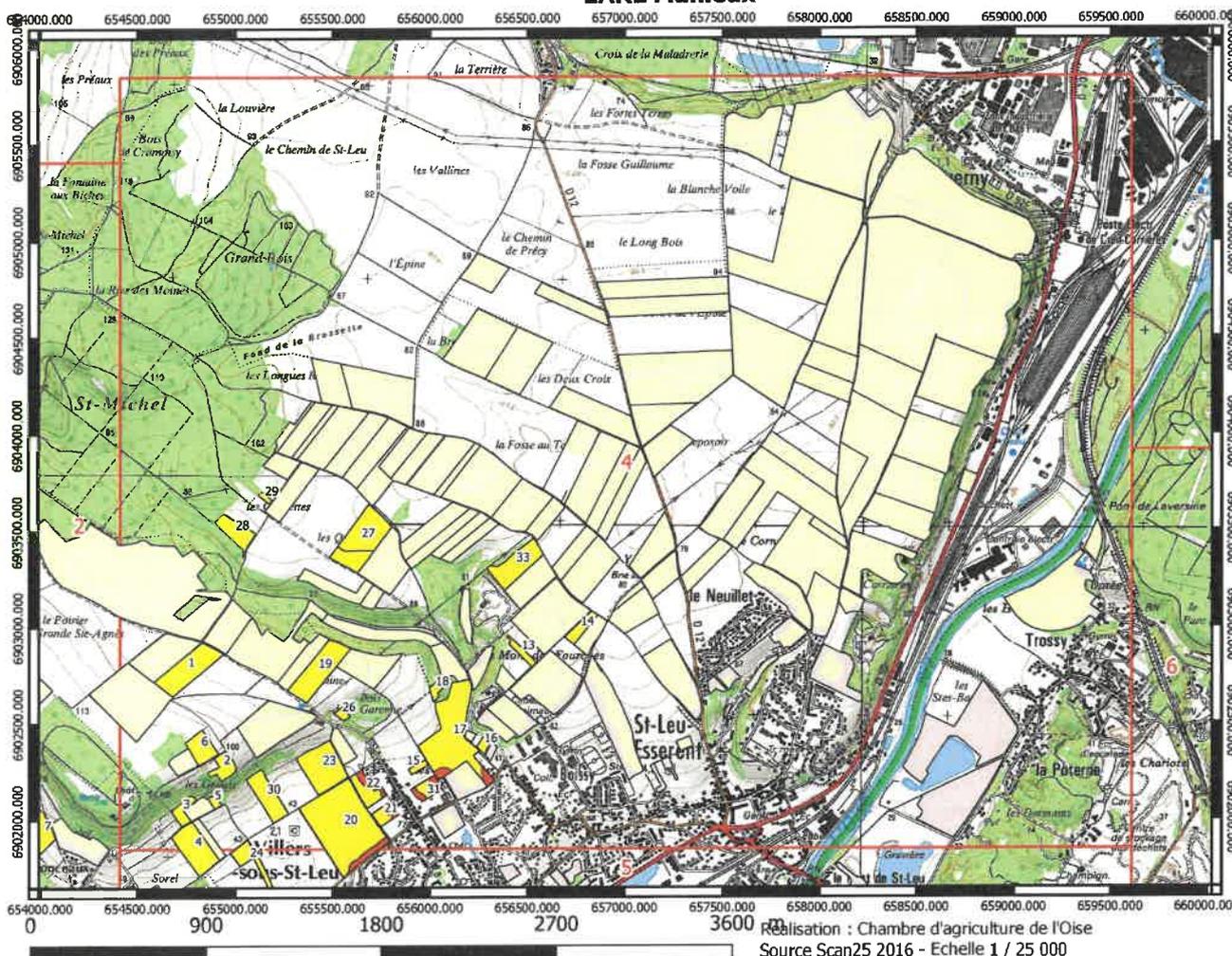
GRILLE : 2
PAGE : 1 / 3

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Mahieux



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



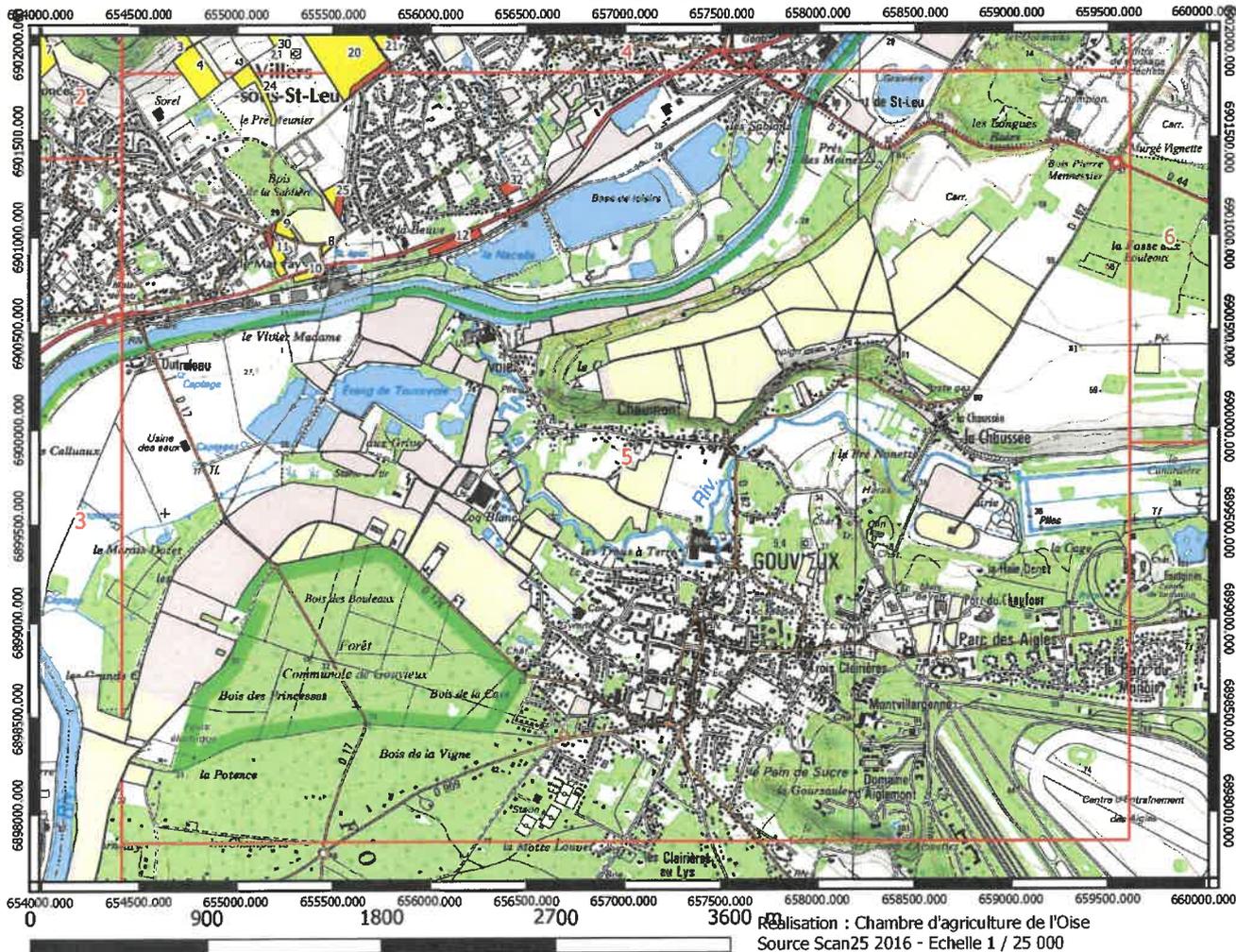
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Mahieux



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1



GRILLE : 5
PAGE : 3 / 3

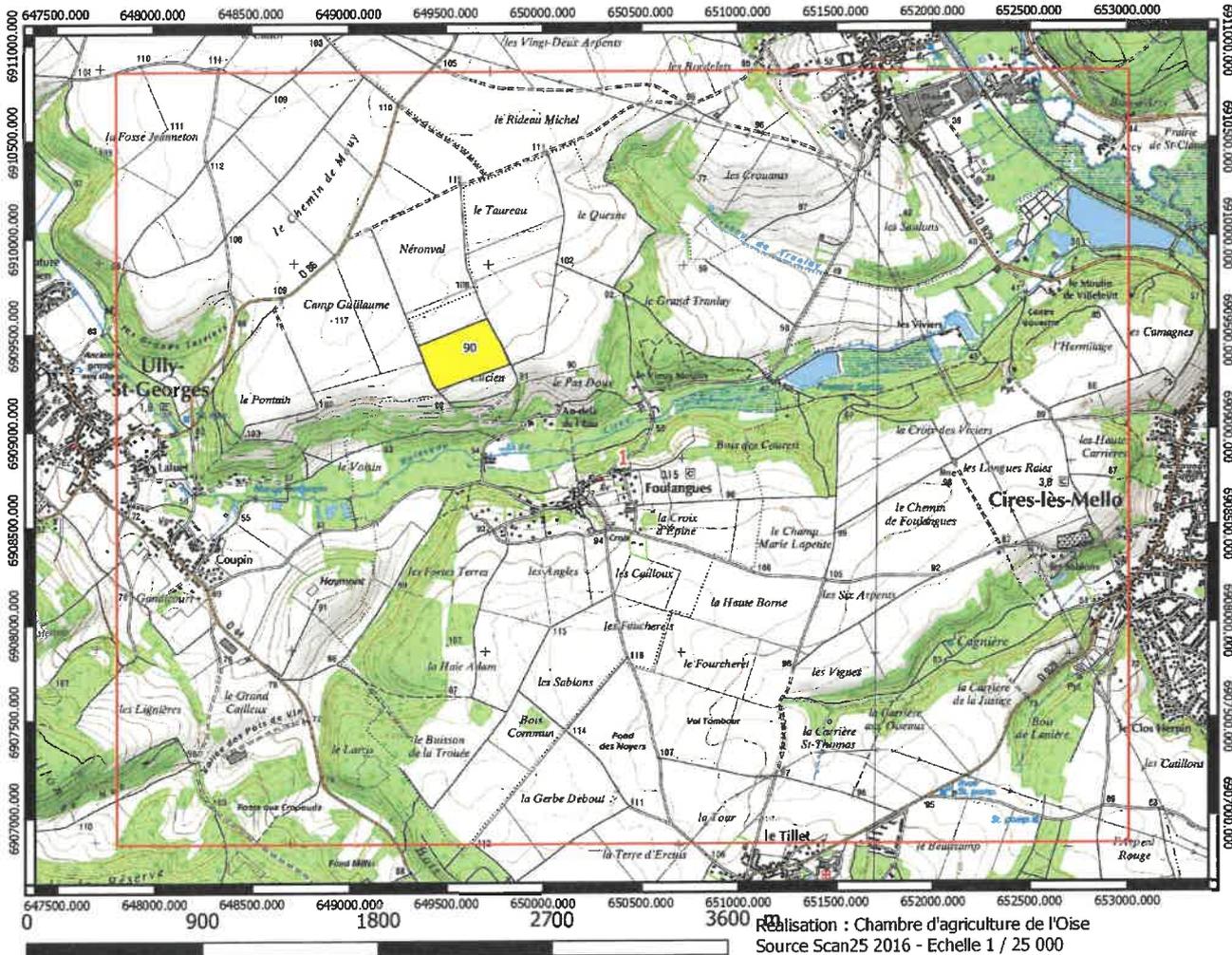
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Vandierendonck



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



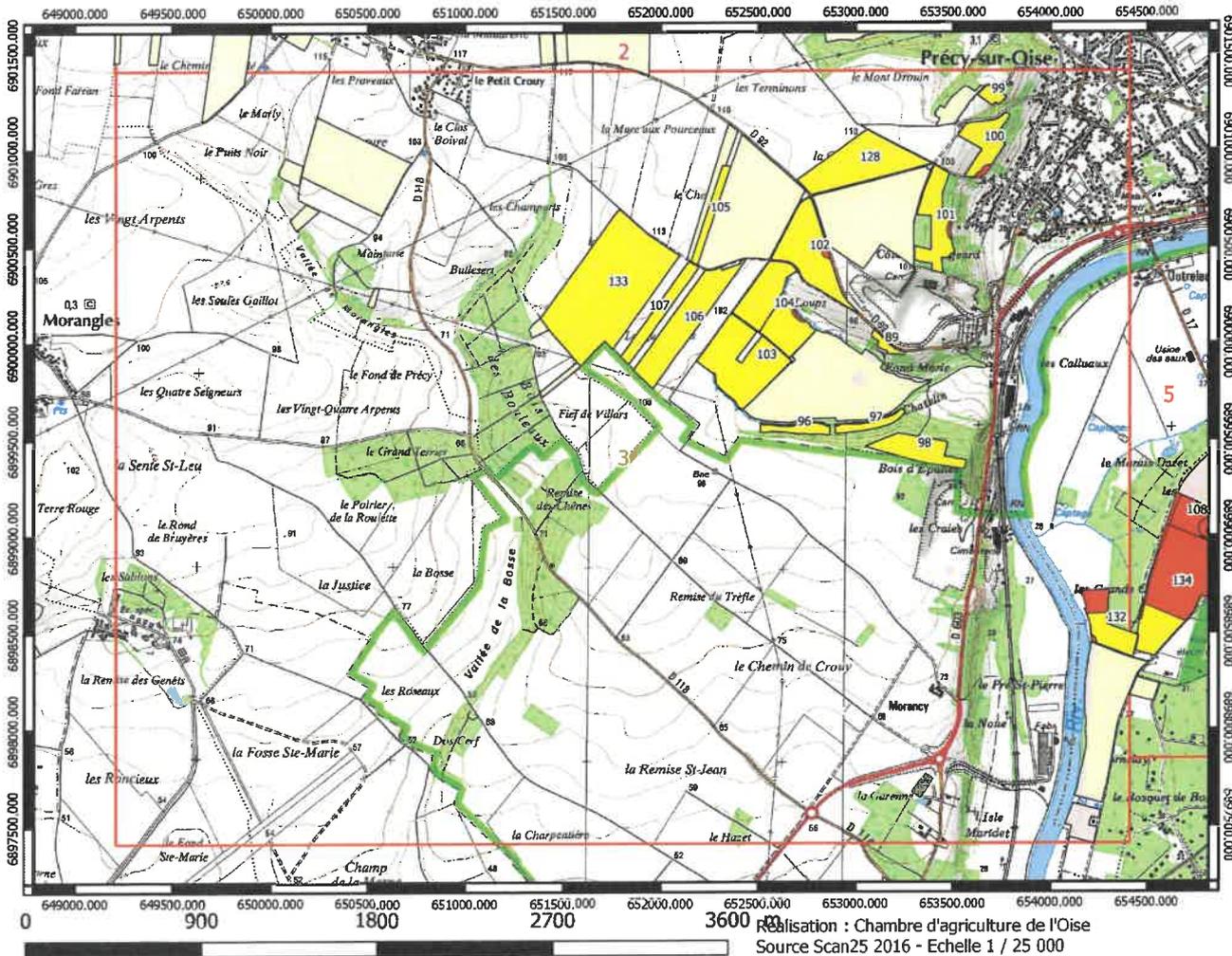
Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Vandierendonck



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



GRILLE : 3
PAGE : 2 / 4

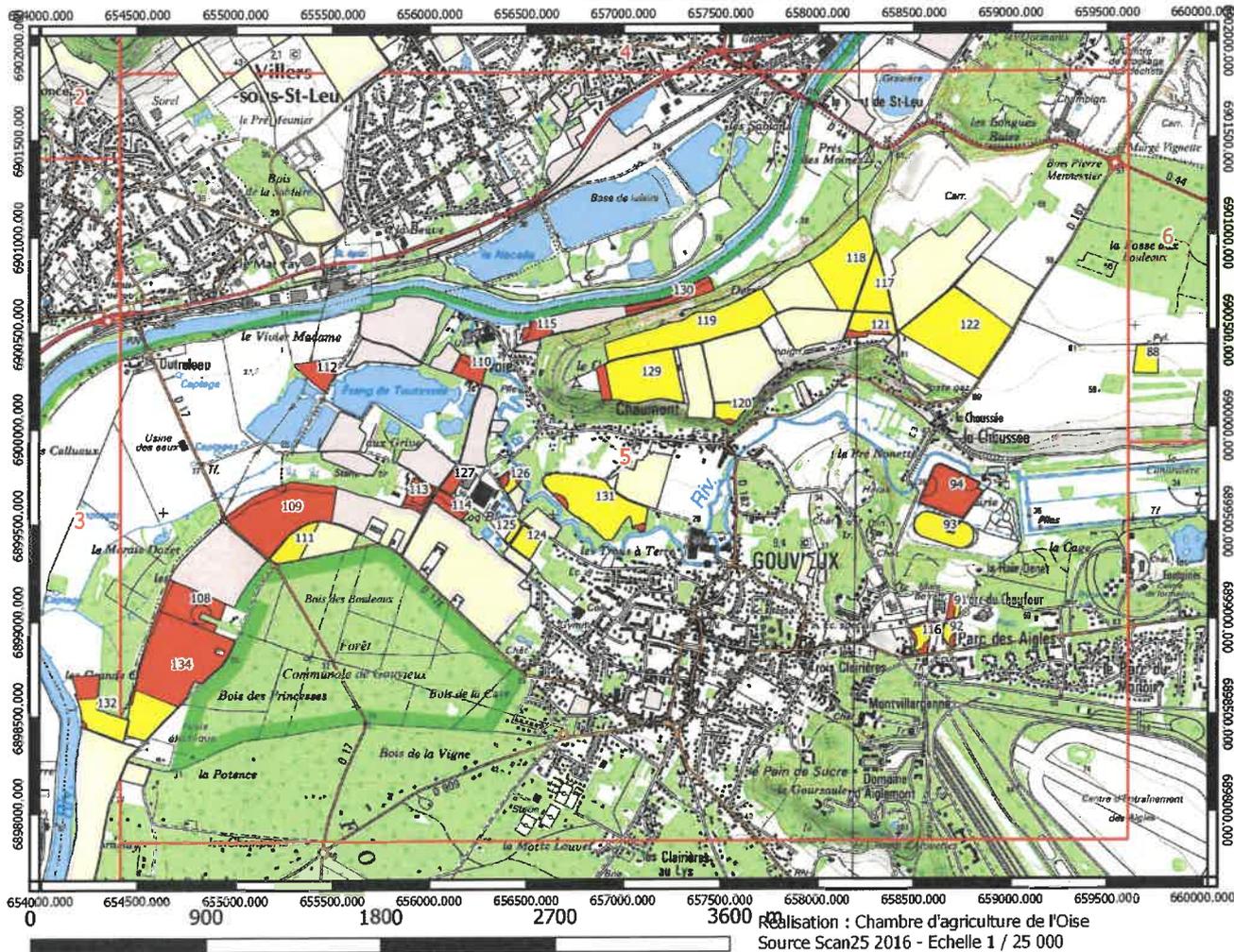
0 900 1800 2700 3600 Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Vandierendonck



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



GRILLE : 5
PAGE : 3 / 4

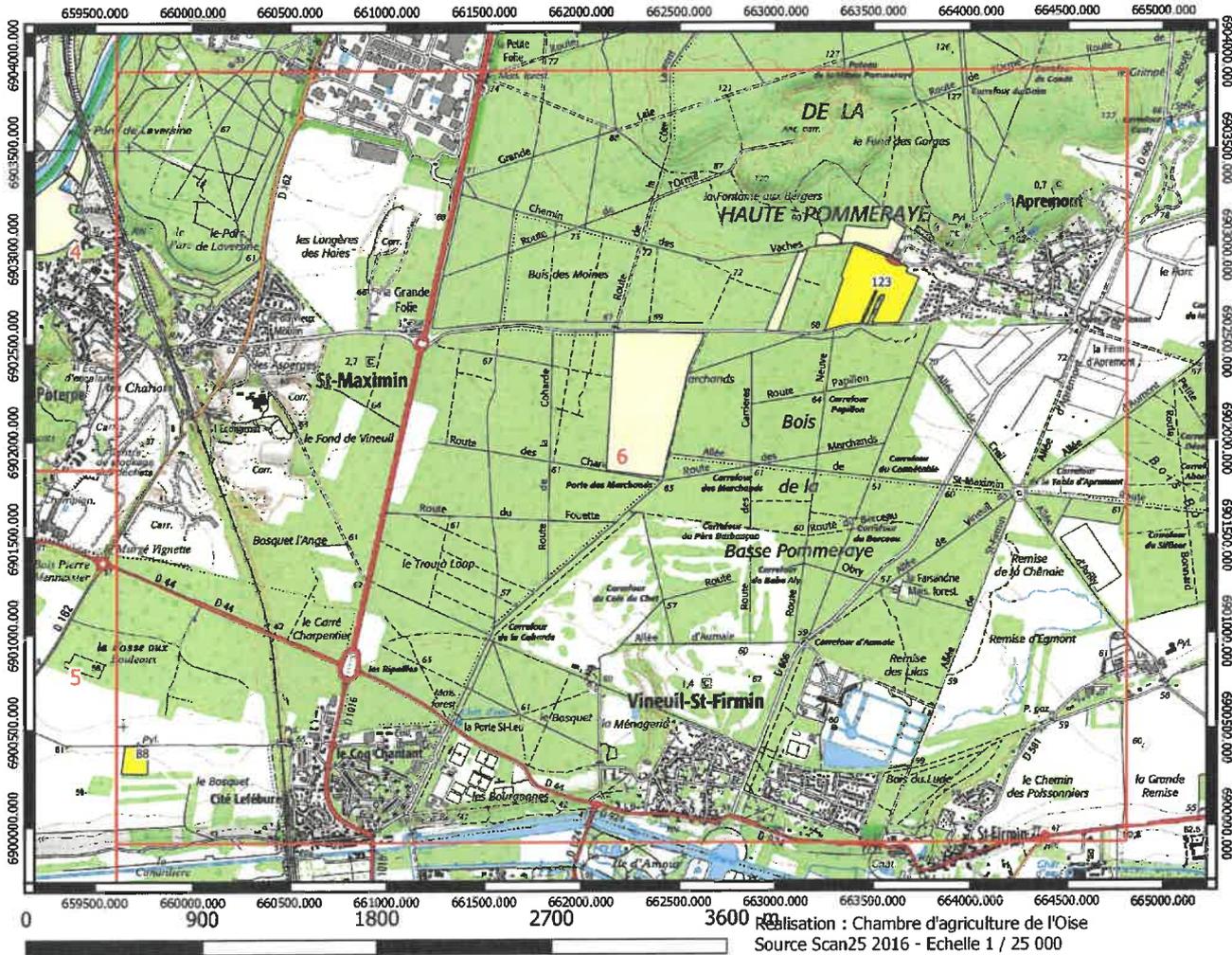
Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Vandierendonck



Légende

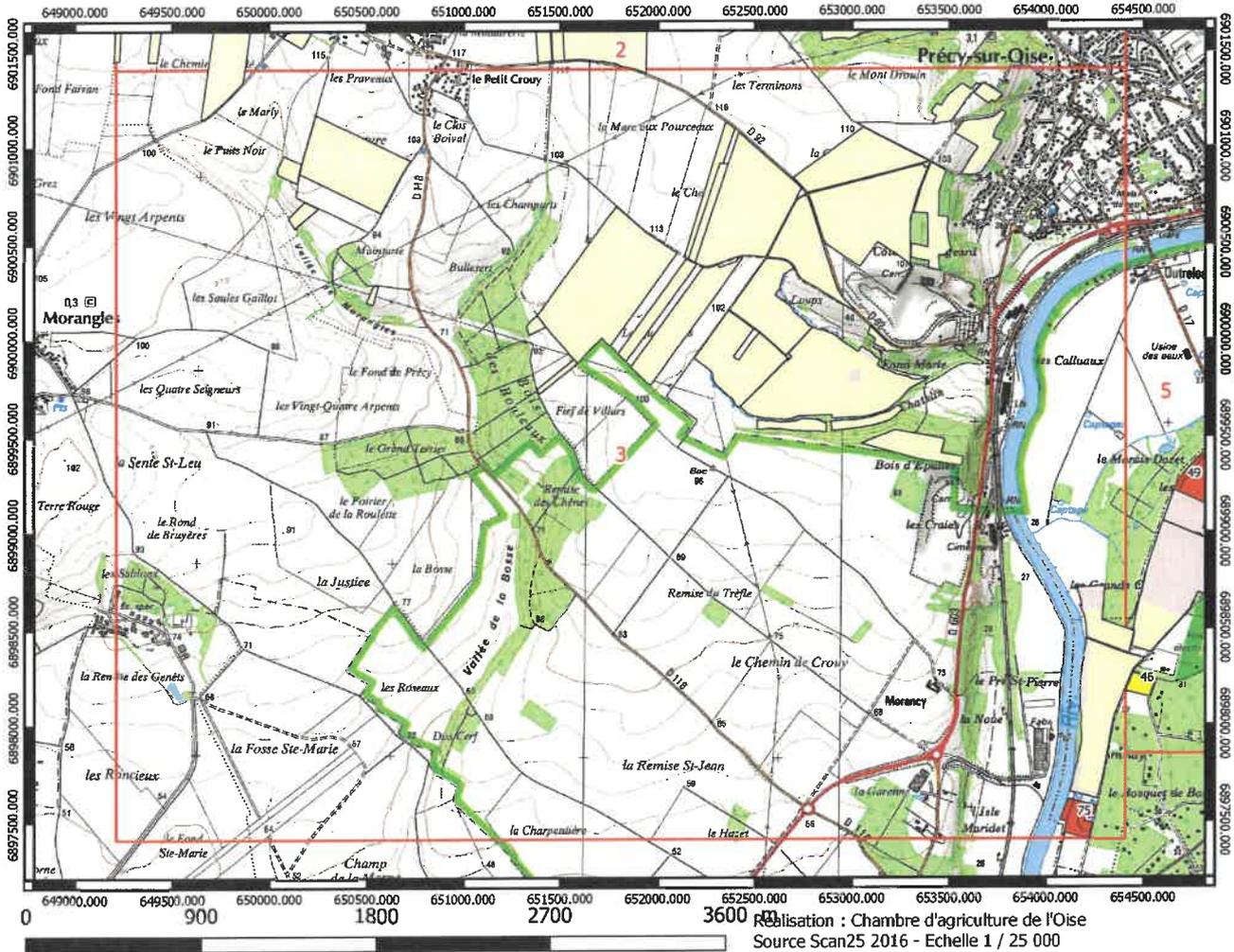
- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



GRILLE : 6
PAGE : 4 / 4

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Versavel



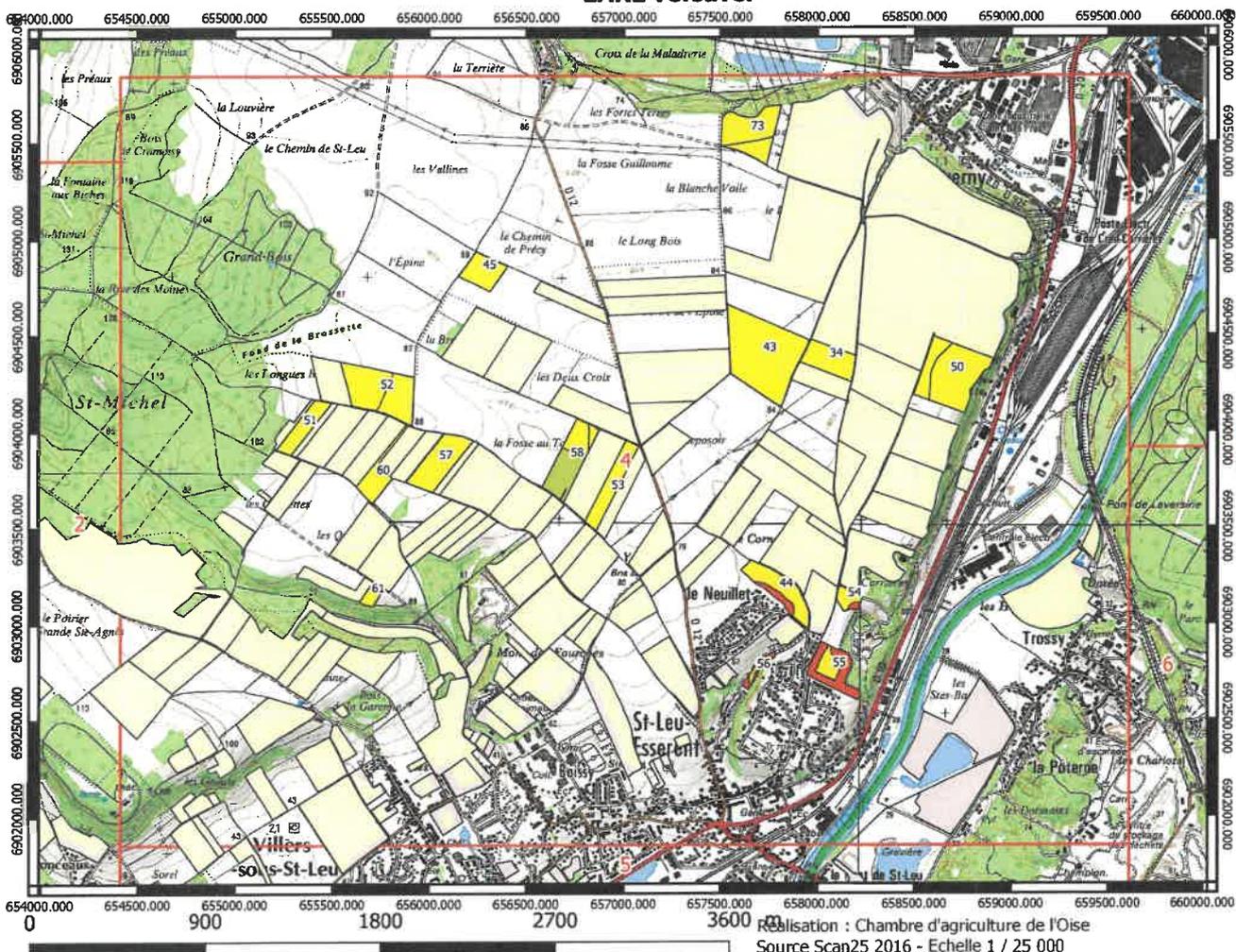
Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1

GRILLE : 3
PAGE : 1 / 3

0 900 1800 2700 3600 Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Versavel



- Légende**
- Parcelle méthanisation
 - sous_parcelle_aptitude 0
 - 1

GRILLE : 4
PAGE : 2 / 3

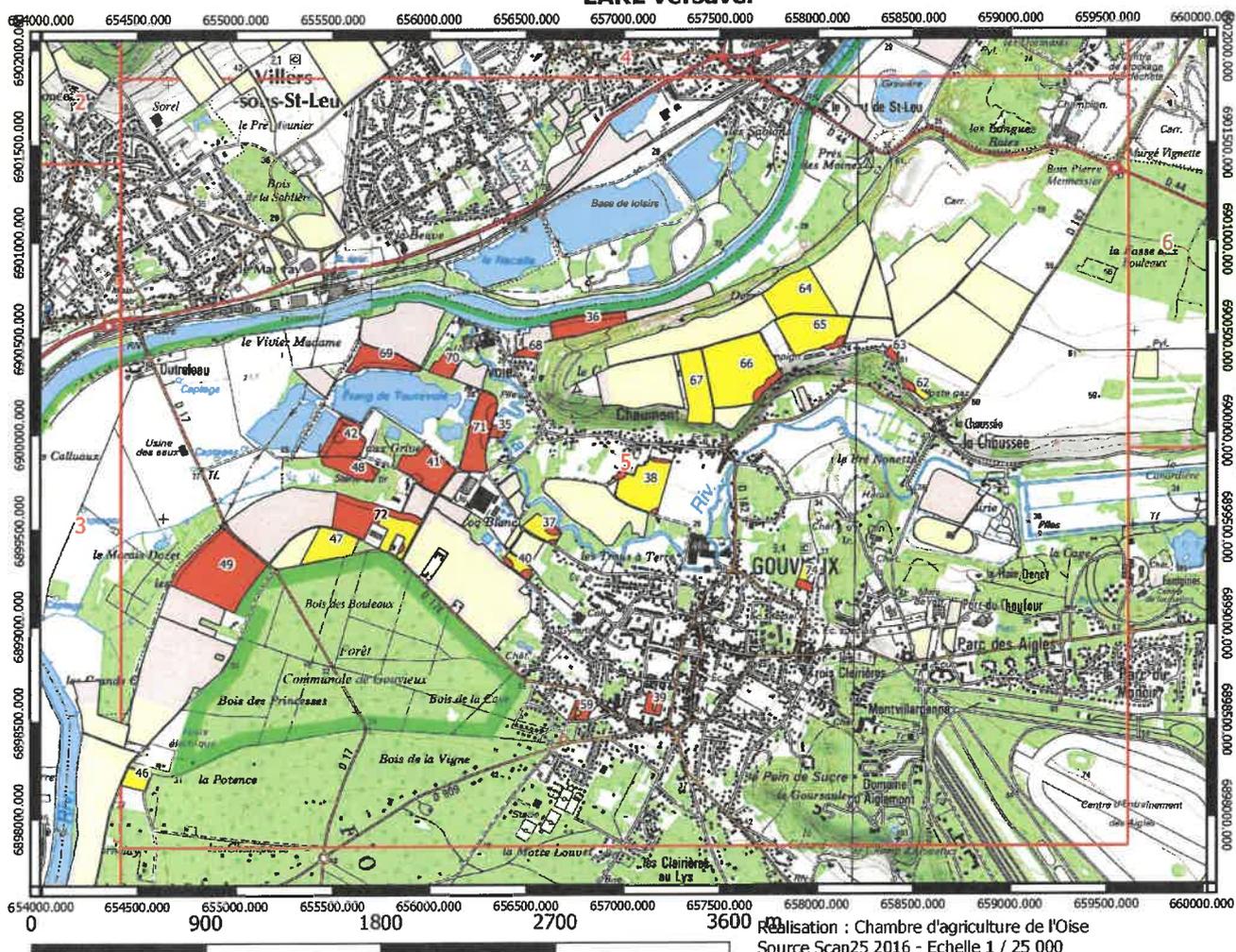
Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Versavel



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



GRILLE : 5
PAGE : 3 / 3

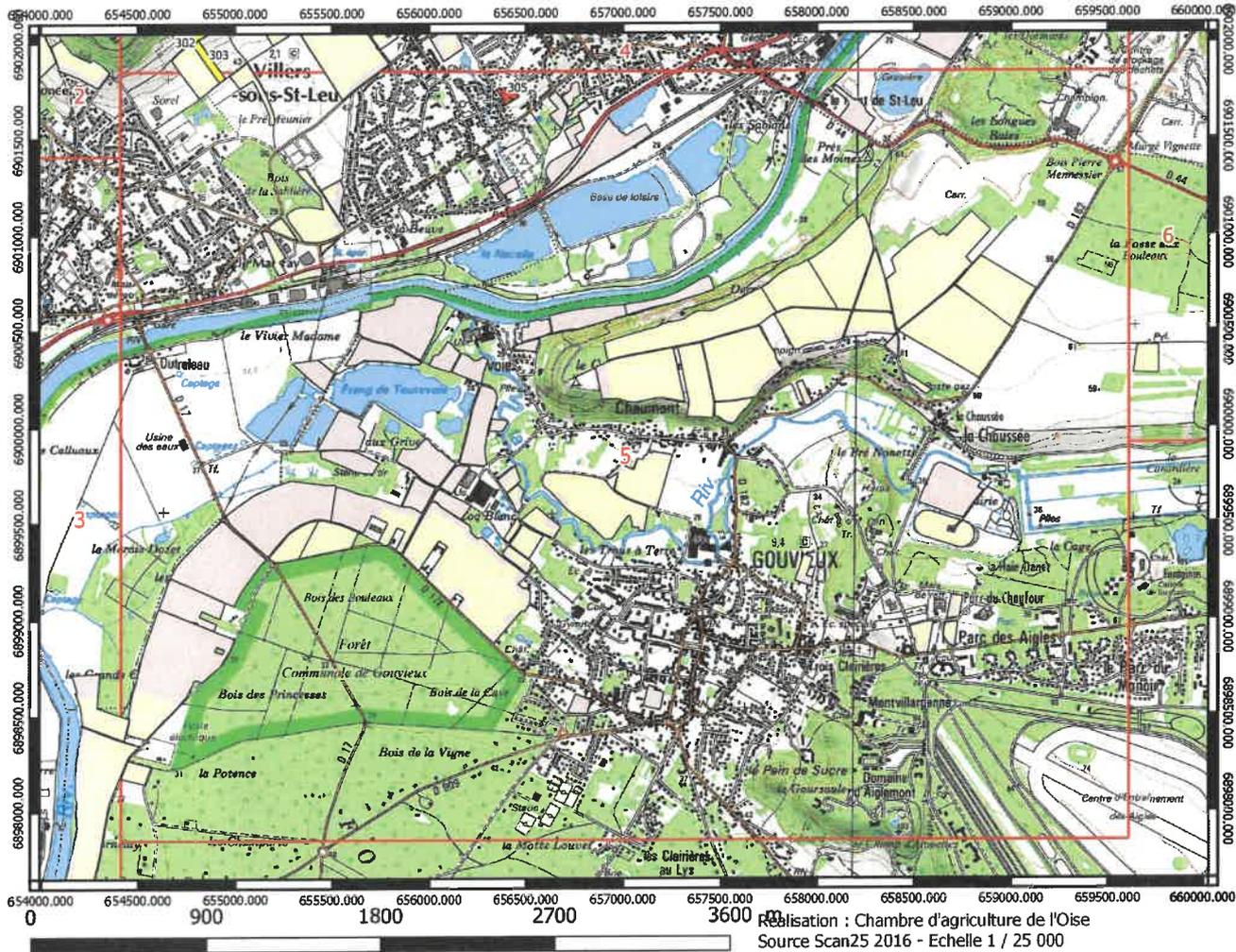
Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - SCEA du Clos de la Venderie



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



GRILLE : 5
PAGE : 2 / 2

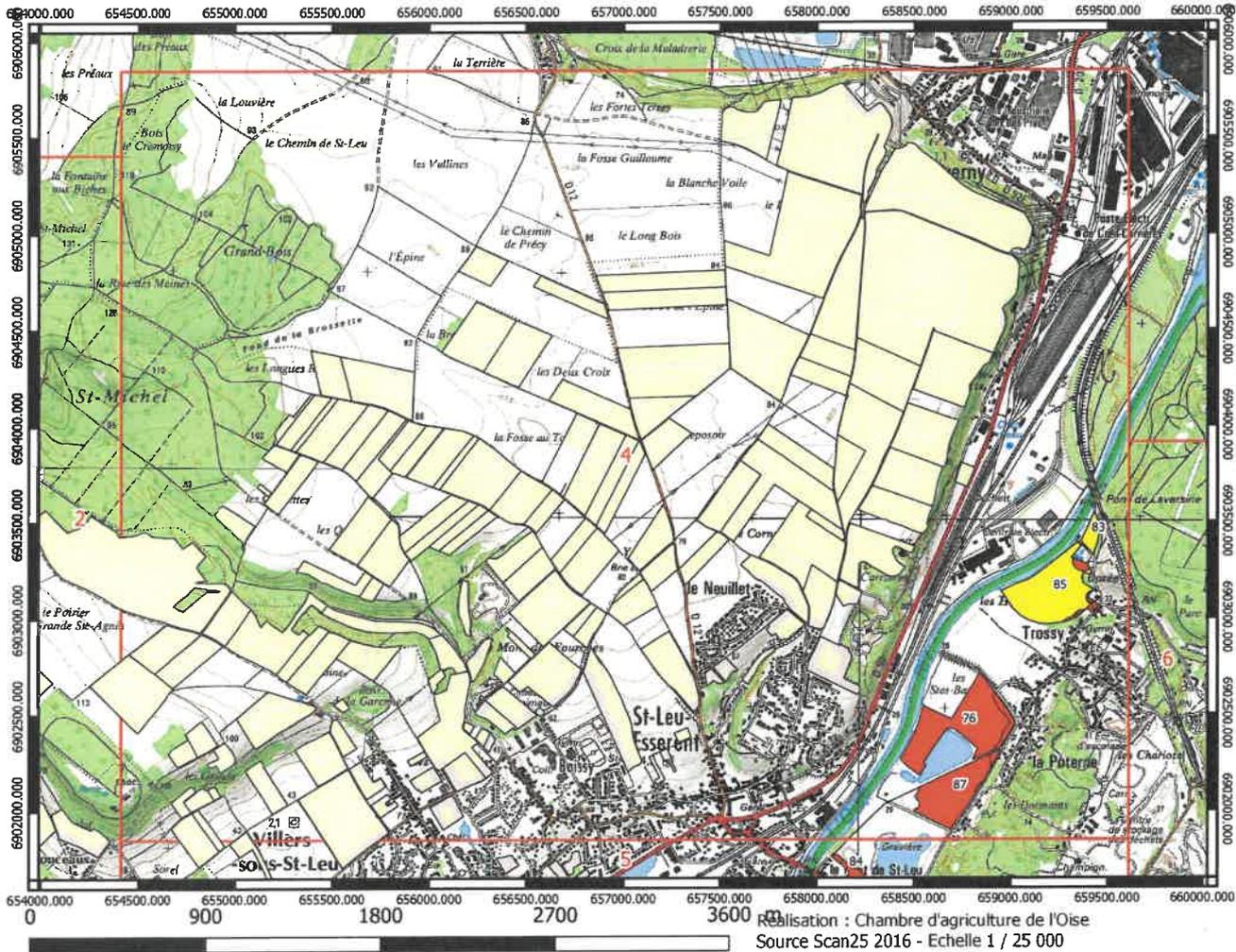
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - SCEA Vandenoosche



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1



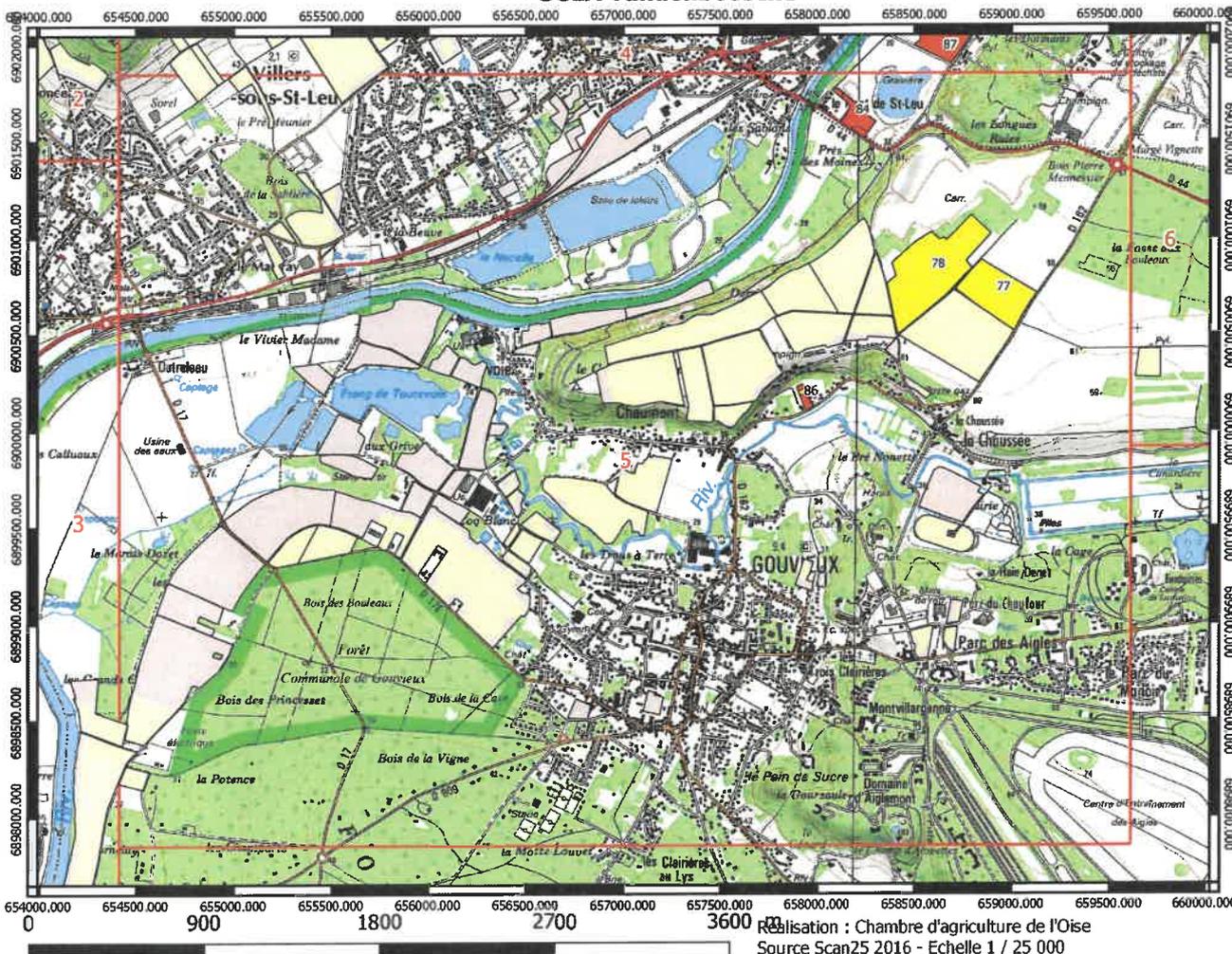
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - SCEA Vandenoosche



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1

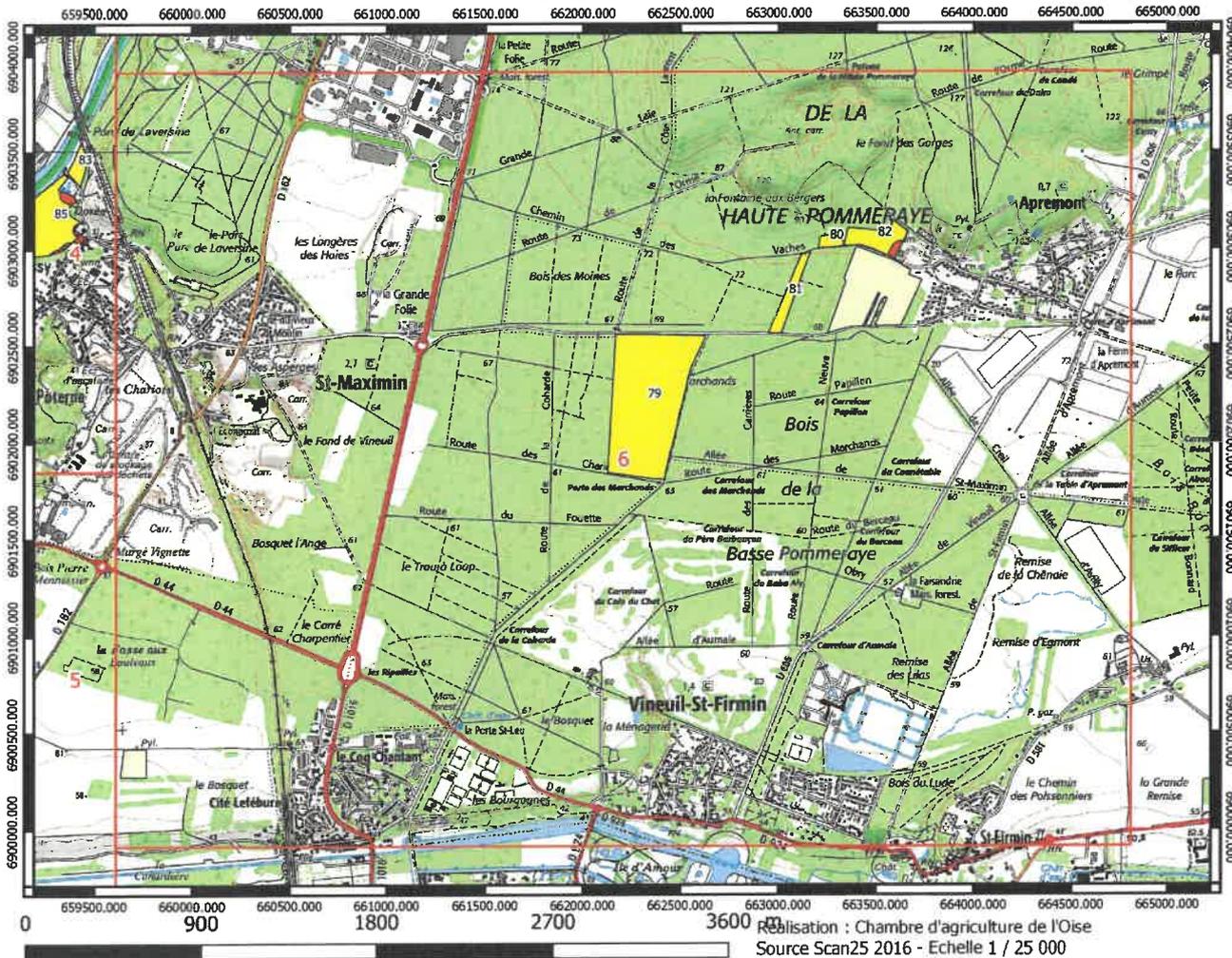


Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - SCEA Vandenoosche



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1

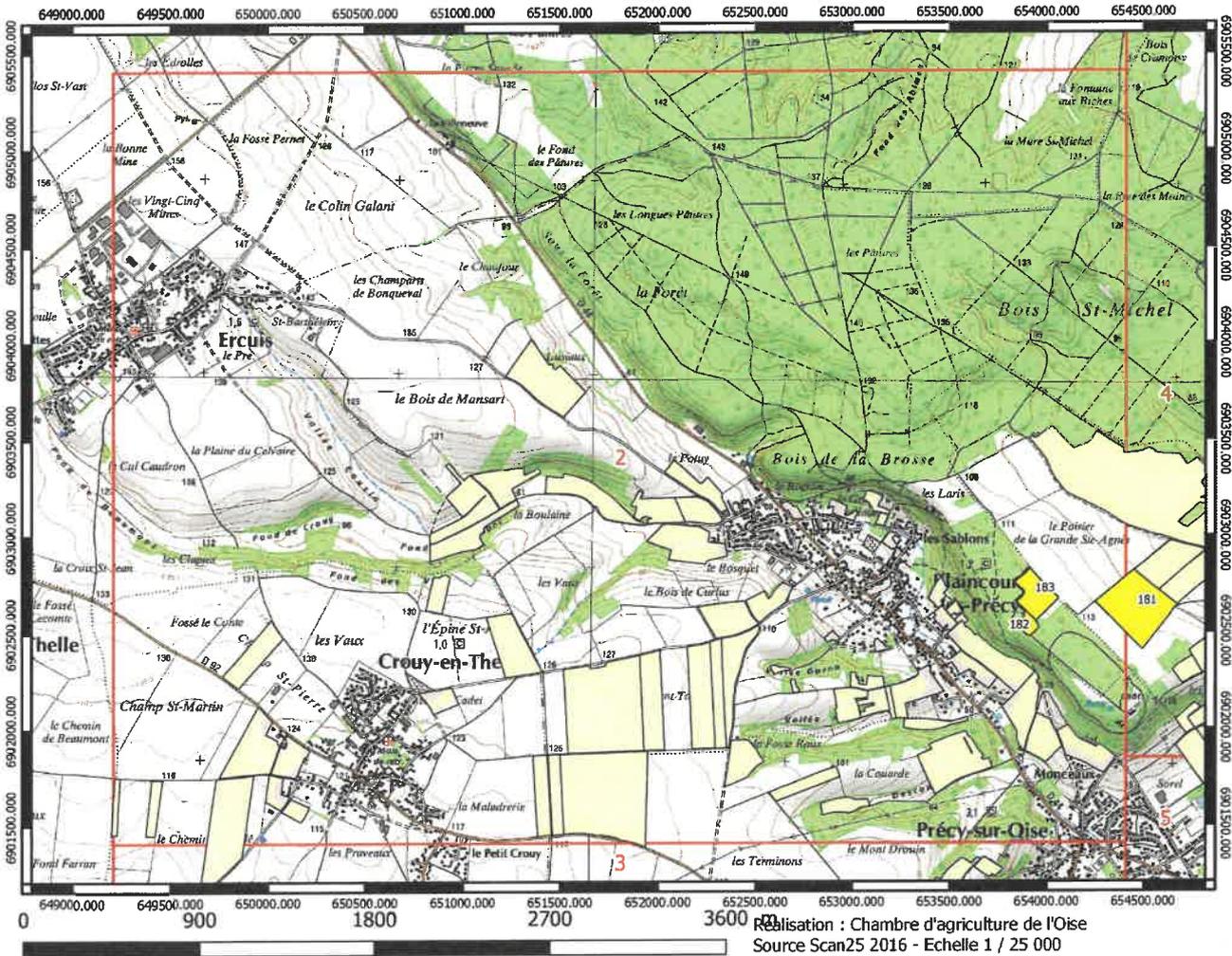


Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Veret Phil



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1



GRILLE : 2
PAGE : 1 / 3

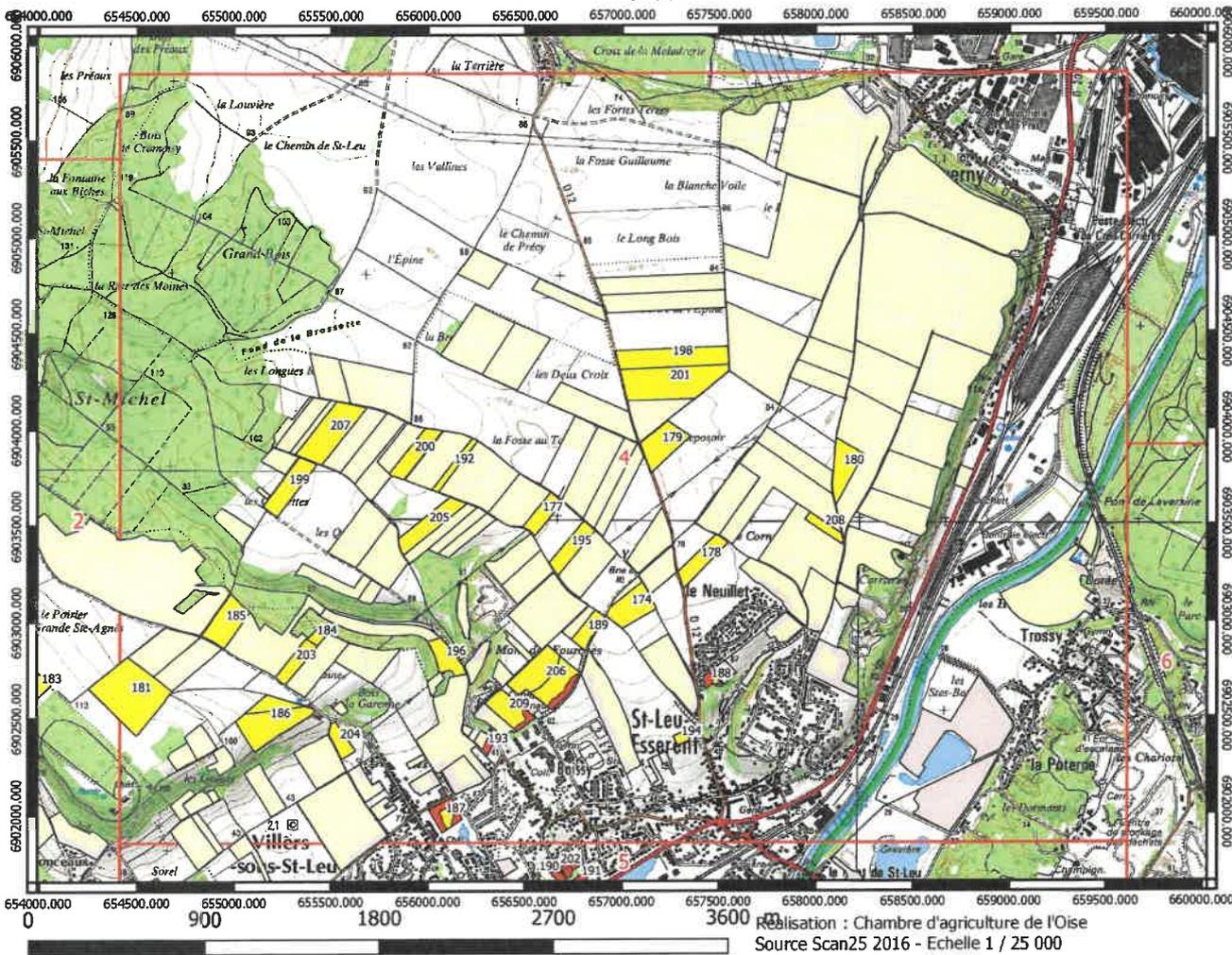
0 900 1800 2700 3600
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Veret Phil



Légende

-  Parcelle méthanisation
-  sous_parcelle_aptitude 0
-  1



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

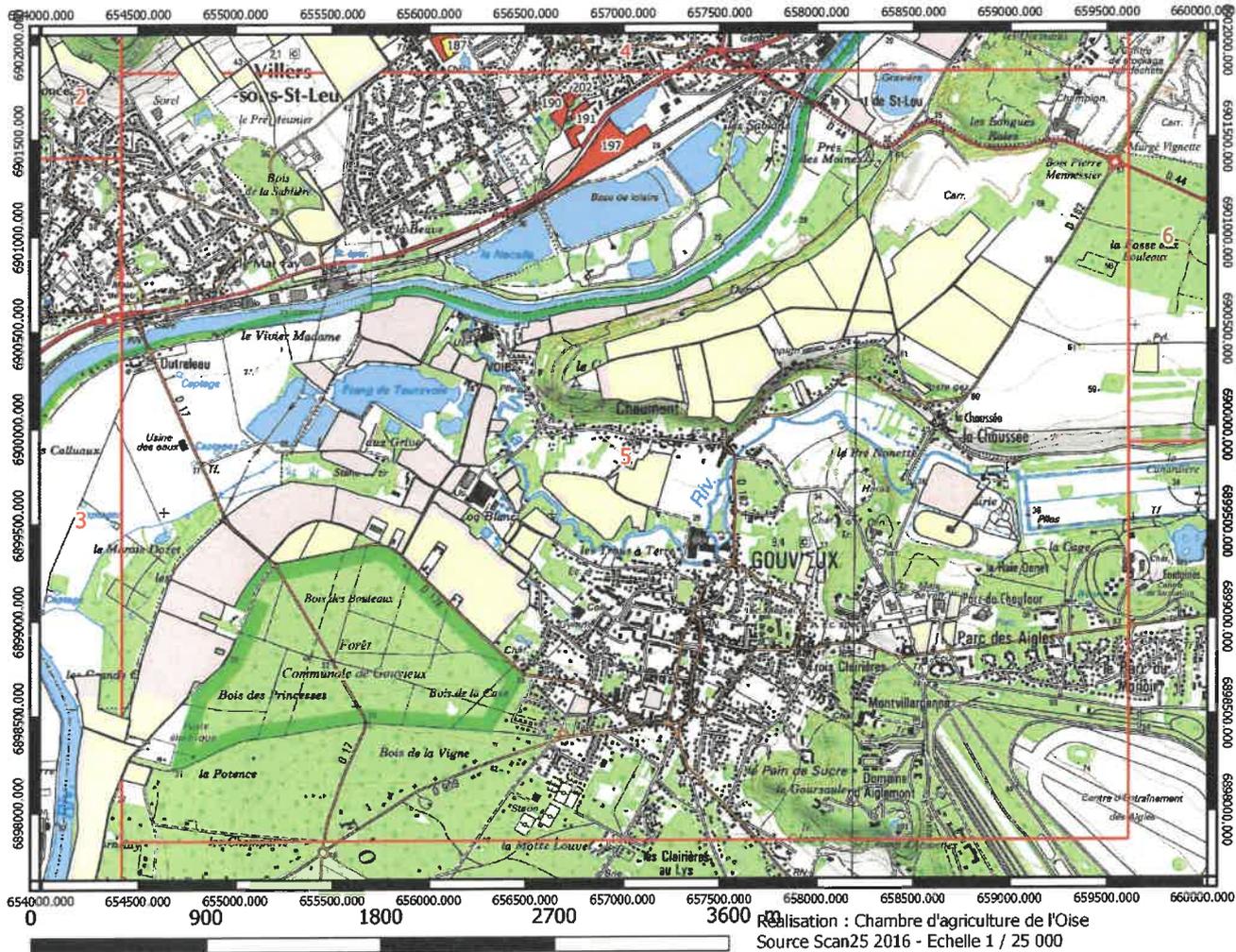
GRILLE : 4
PAGE : 2 / 3

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Veret Phil



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1



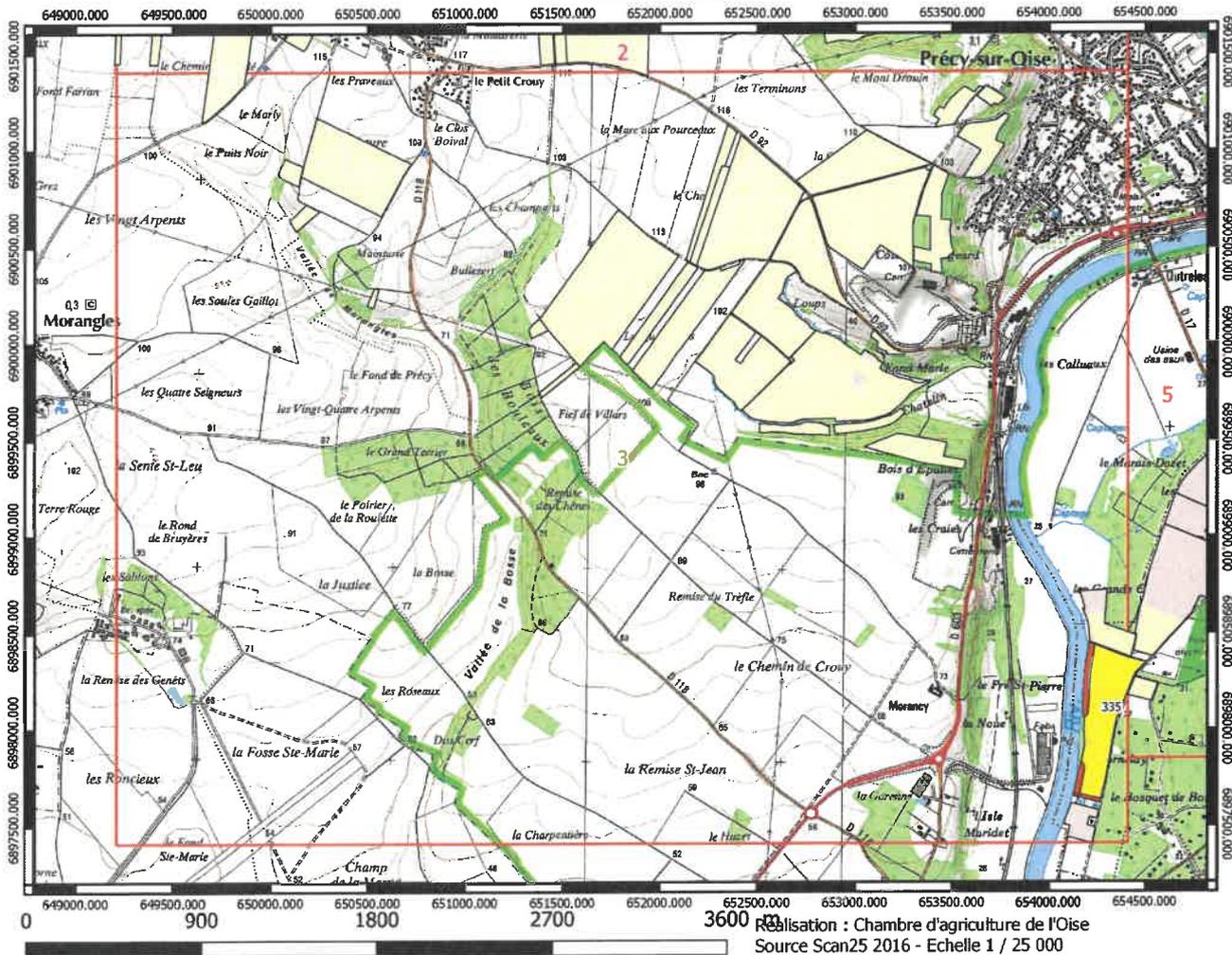
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Versavel Bruno



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

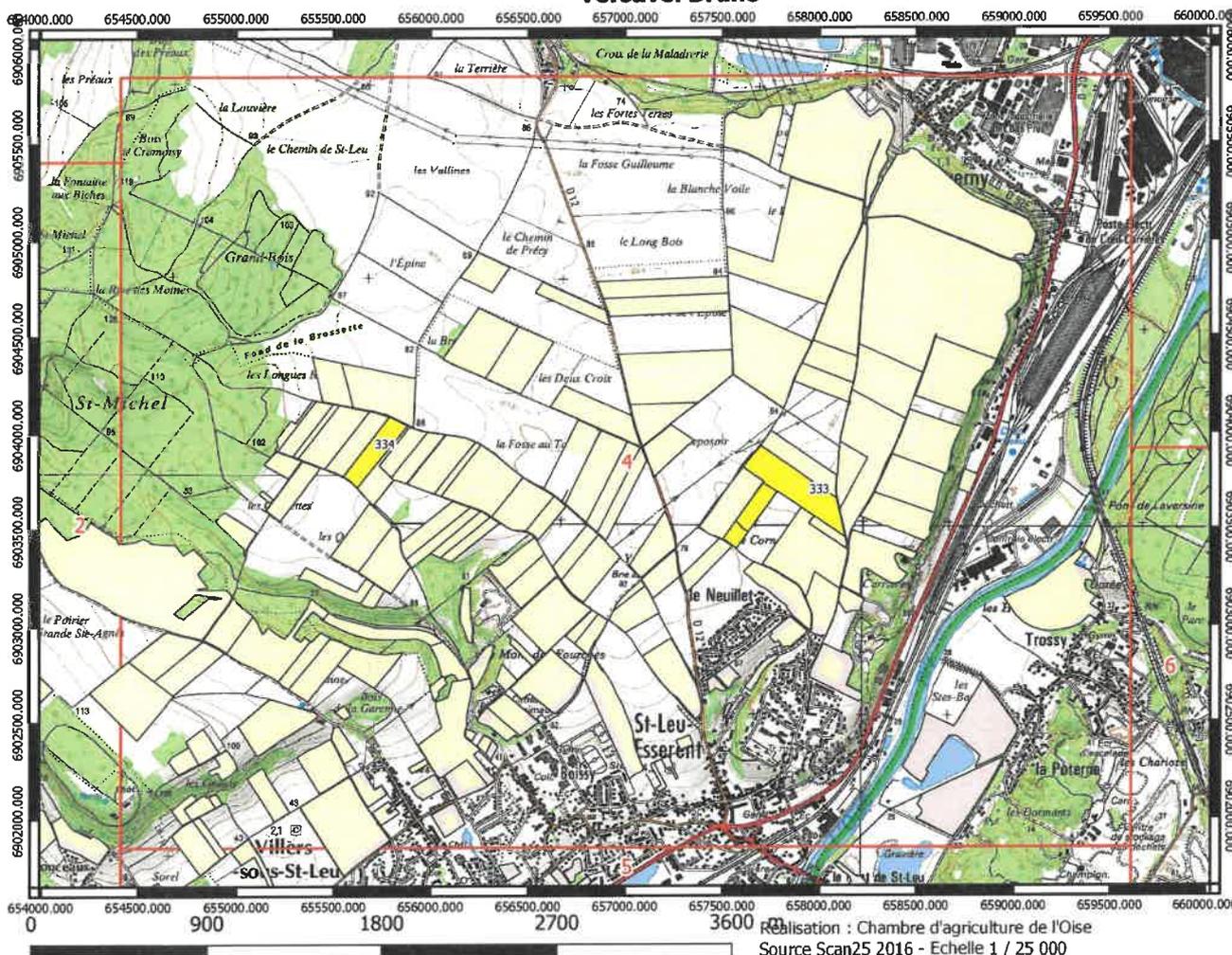
GRILLE : 3
PAGE : 1 / 3

Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Versavel Bruno

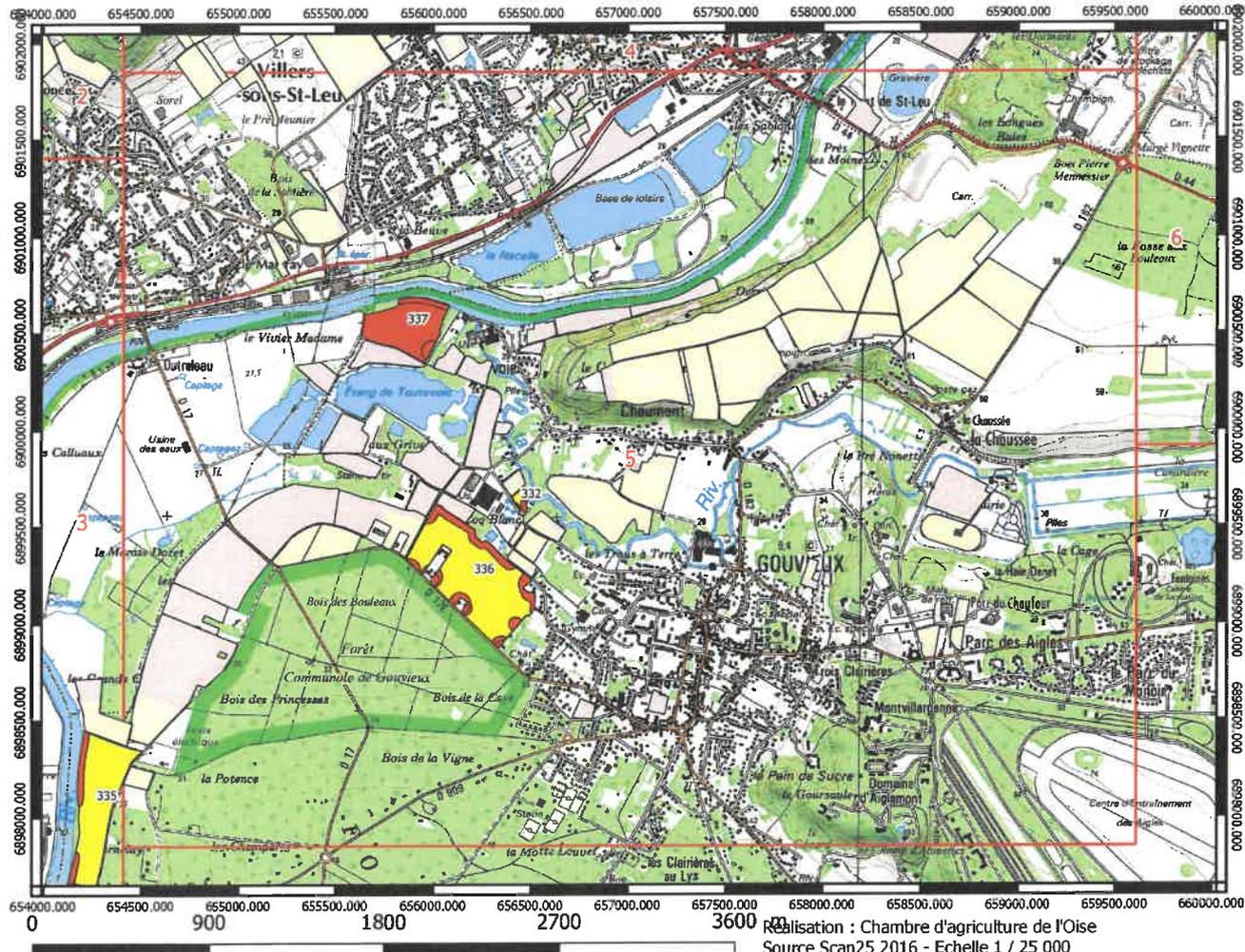


Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1



Aptitude à l'épandage du digestat liquide / brut - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Versavel Bruno



- Légende**
- Parcelle méthanisation
 - sous_parcelle_aptitude 0
 - 1

GRILLE : 5
PAGE : 3 / 3

Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000



Images ©2021 CNES / Airbus, Maxar Technologies,
Données cartographiques ©2021 Google

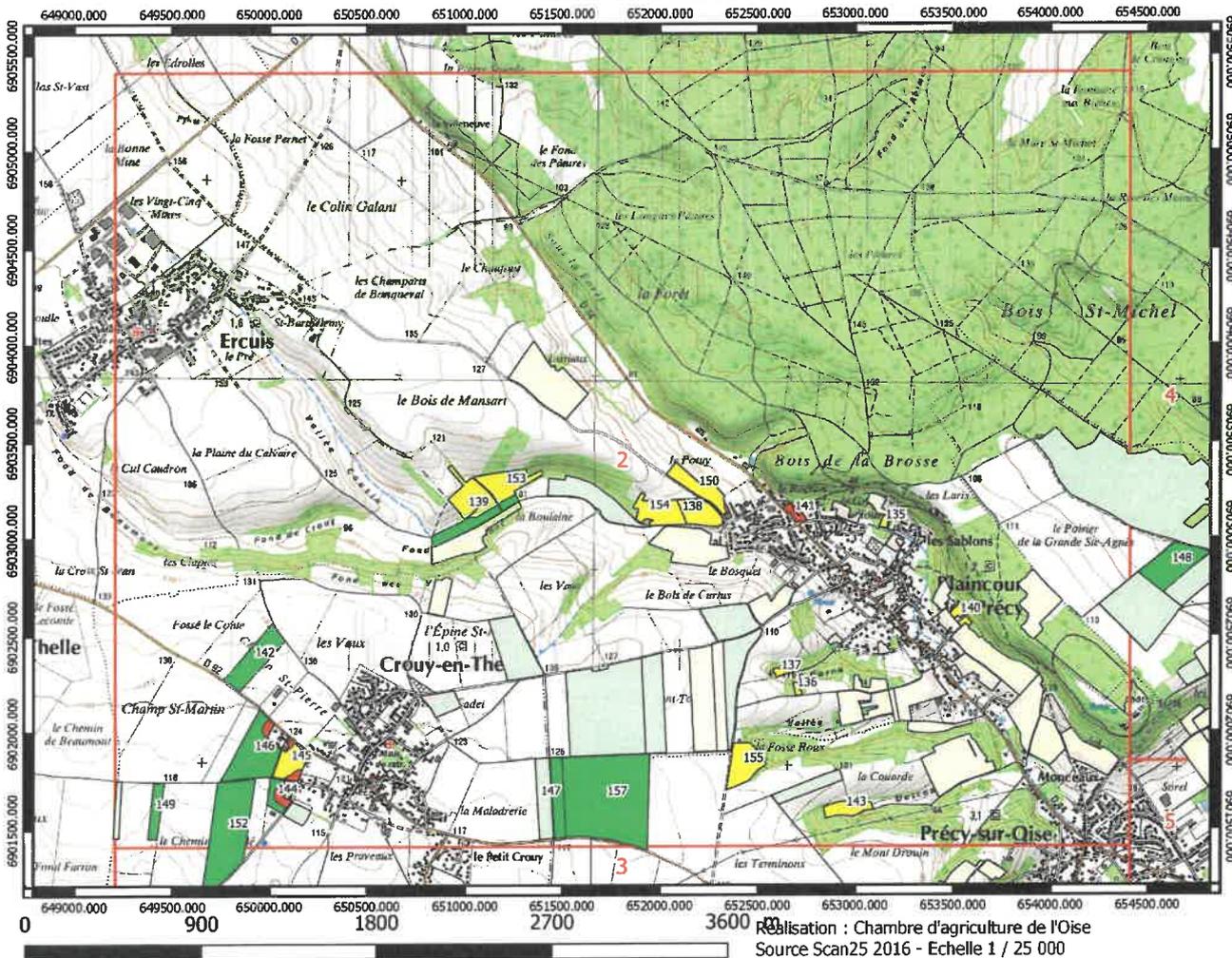
100 m

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du bout claud



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



0 900 1800 2700 3600
 Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
 Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

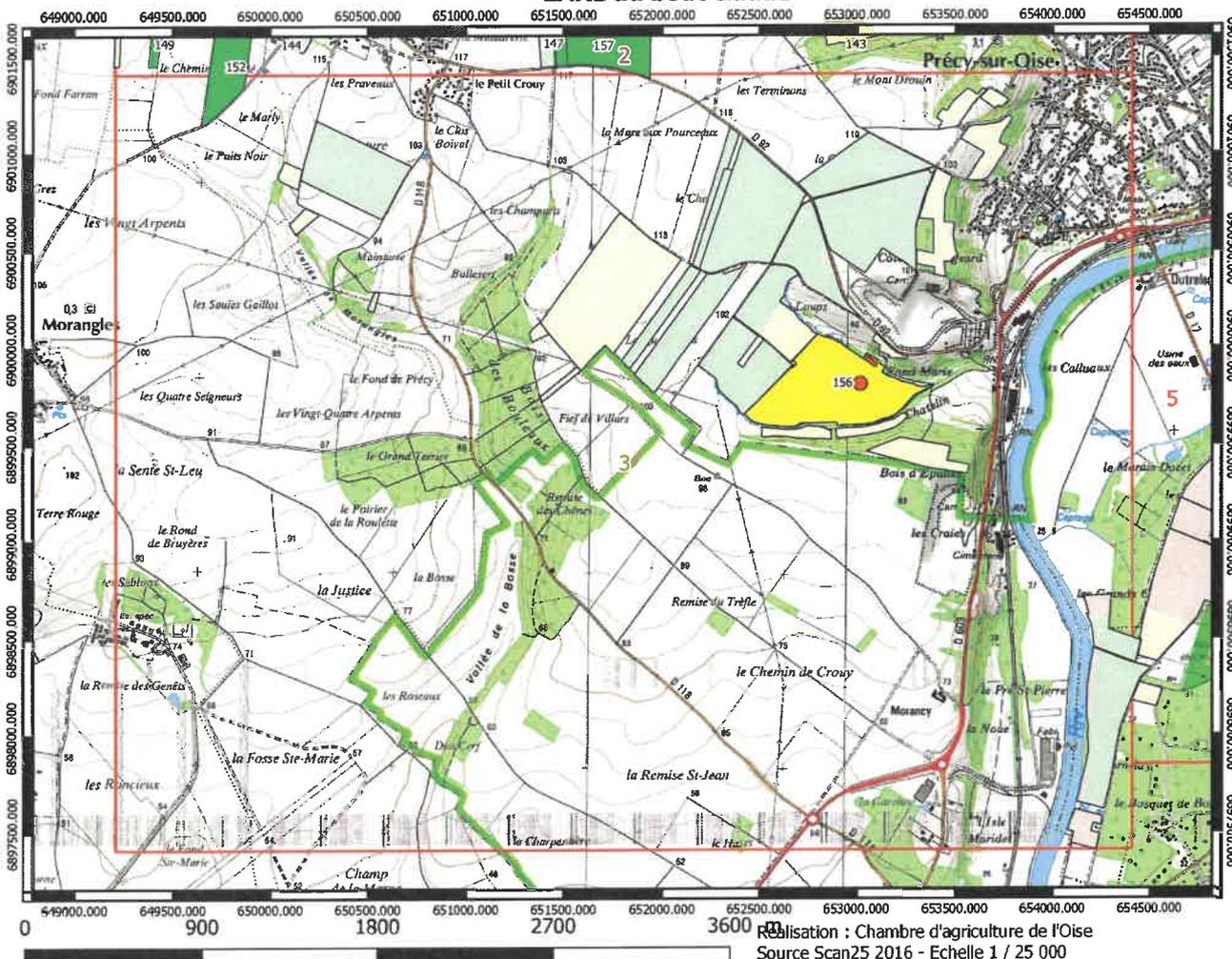
GRILLE : 2
 PAGE : 1 / 4

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du bout claudes



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1
- 2



0 900 1800 2700 3600
 Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
 Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

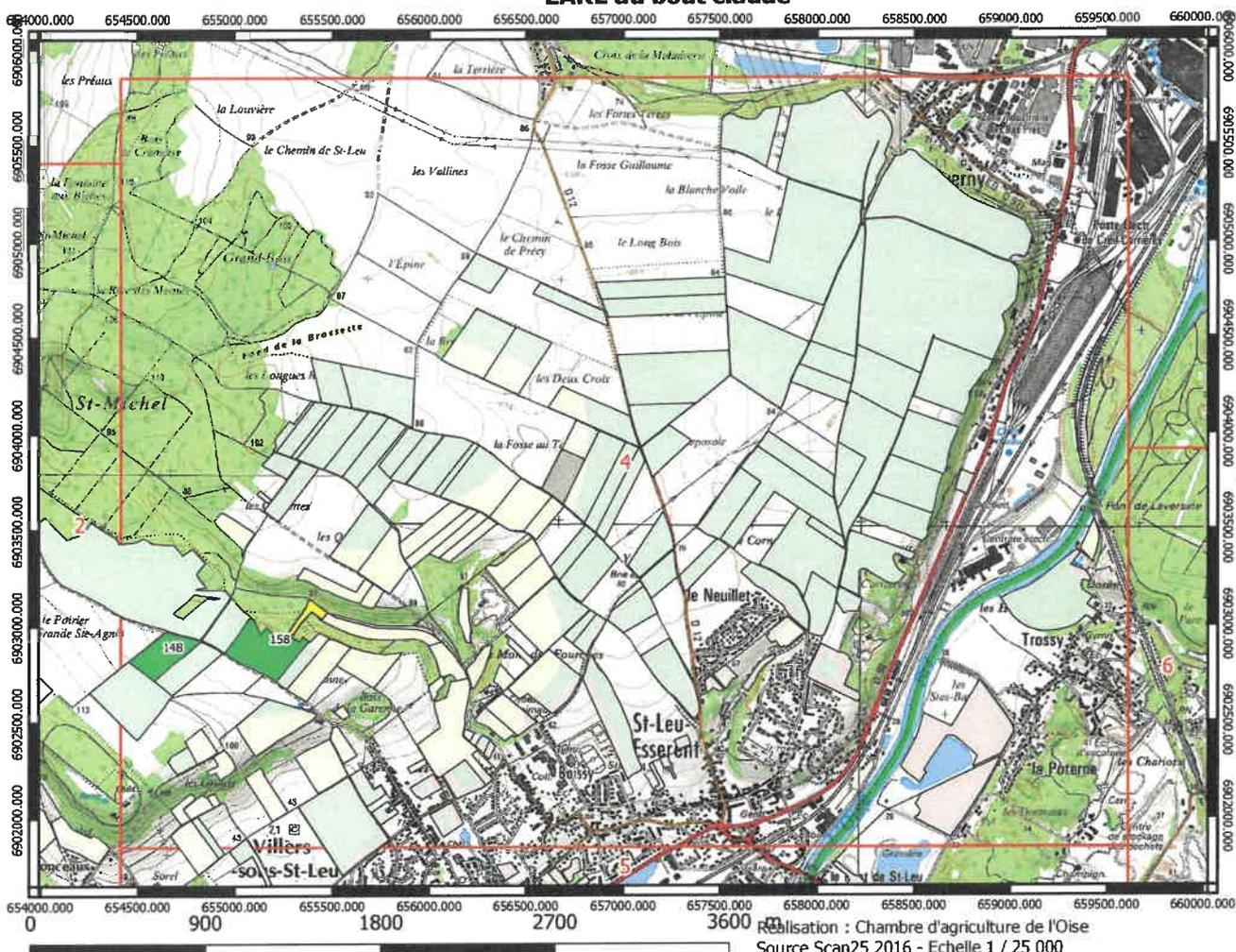
GRILLE : 3
 PAGE : 2 / 4

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du bout claud



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



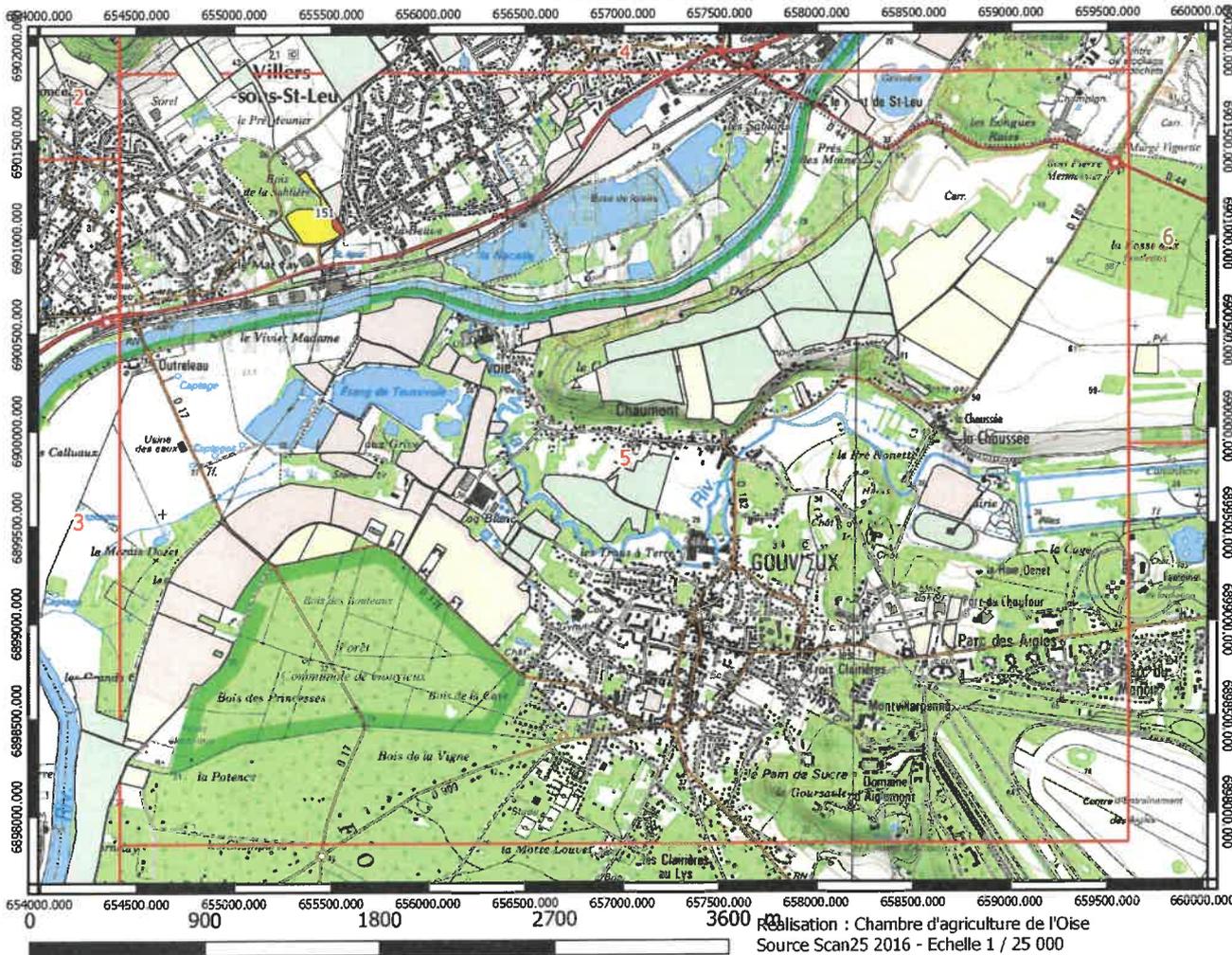
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du bout claud



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

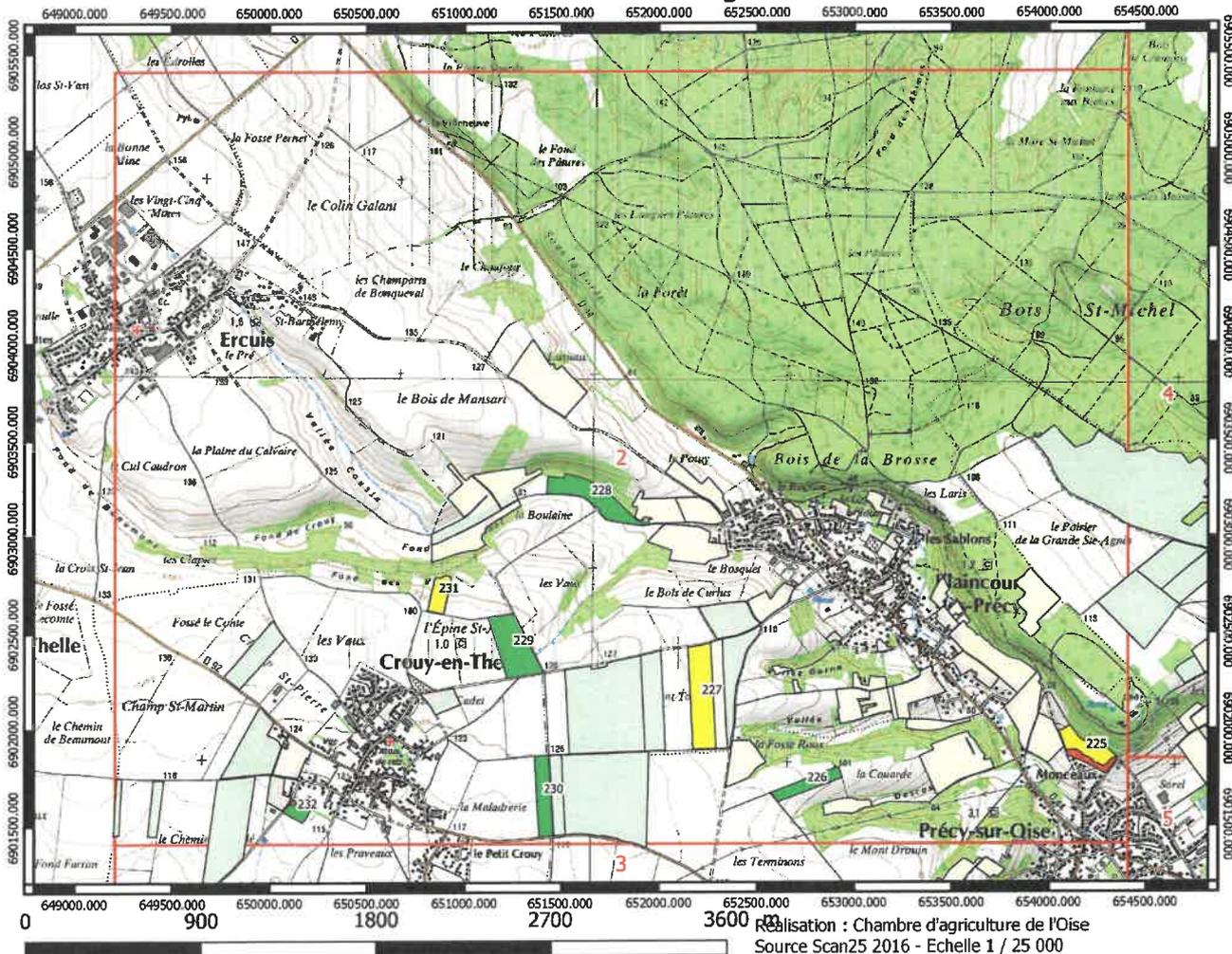
GRILLE : 5
PAGE : 4 / 4

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du Wage



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



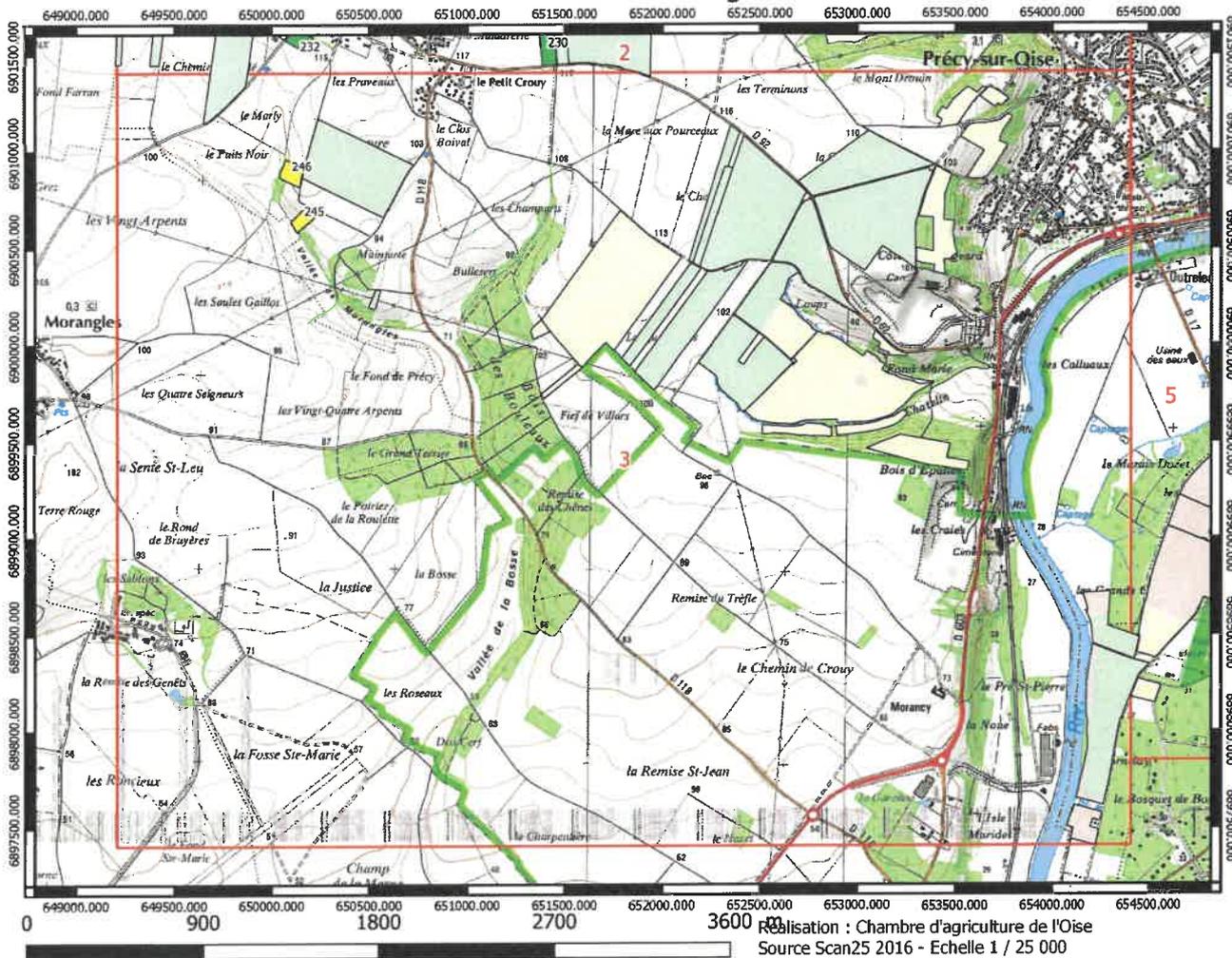
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du Wage



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2

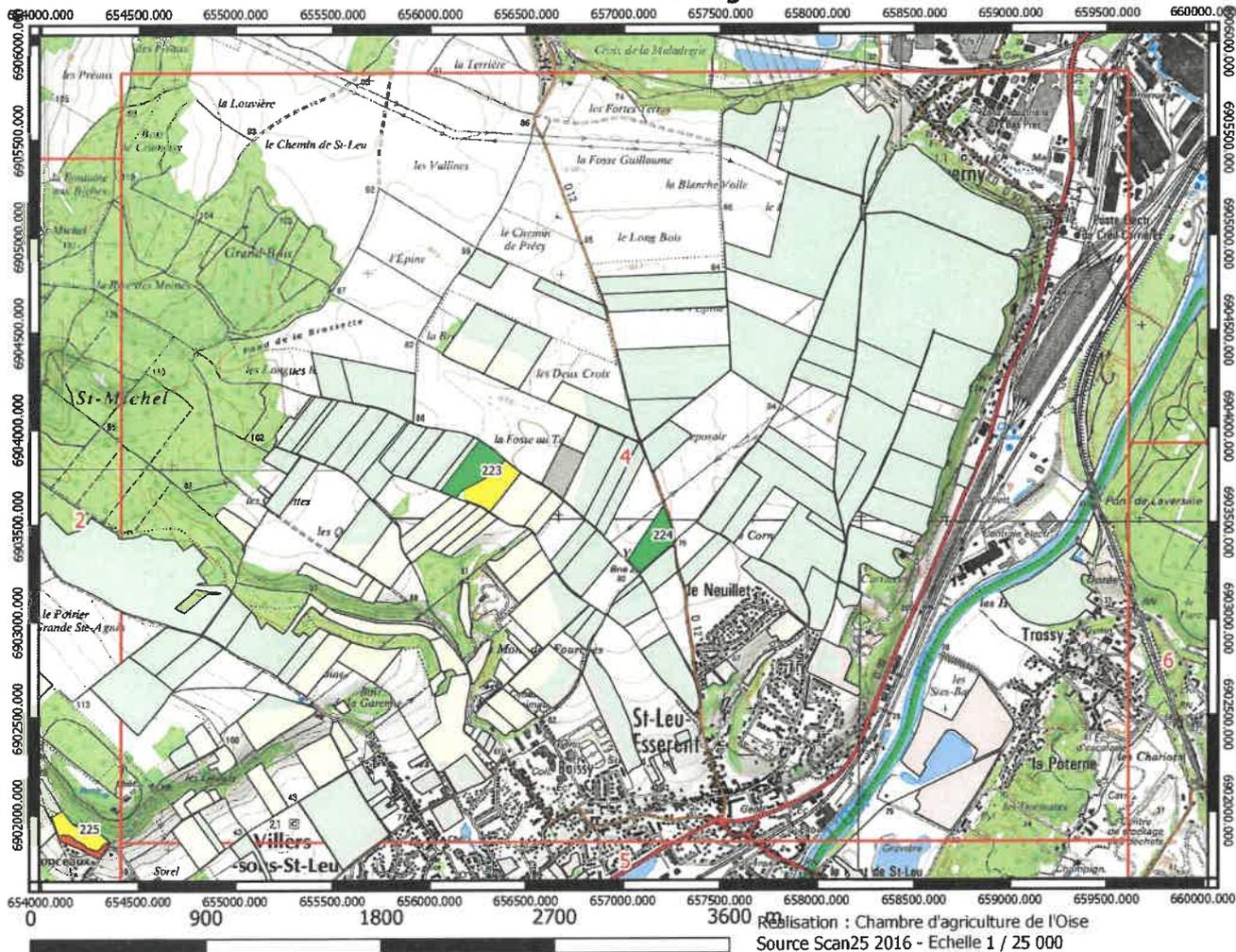


Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL du Wage



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



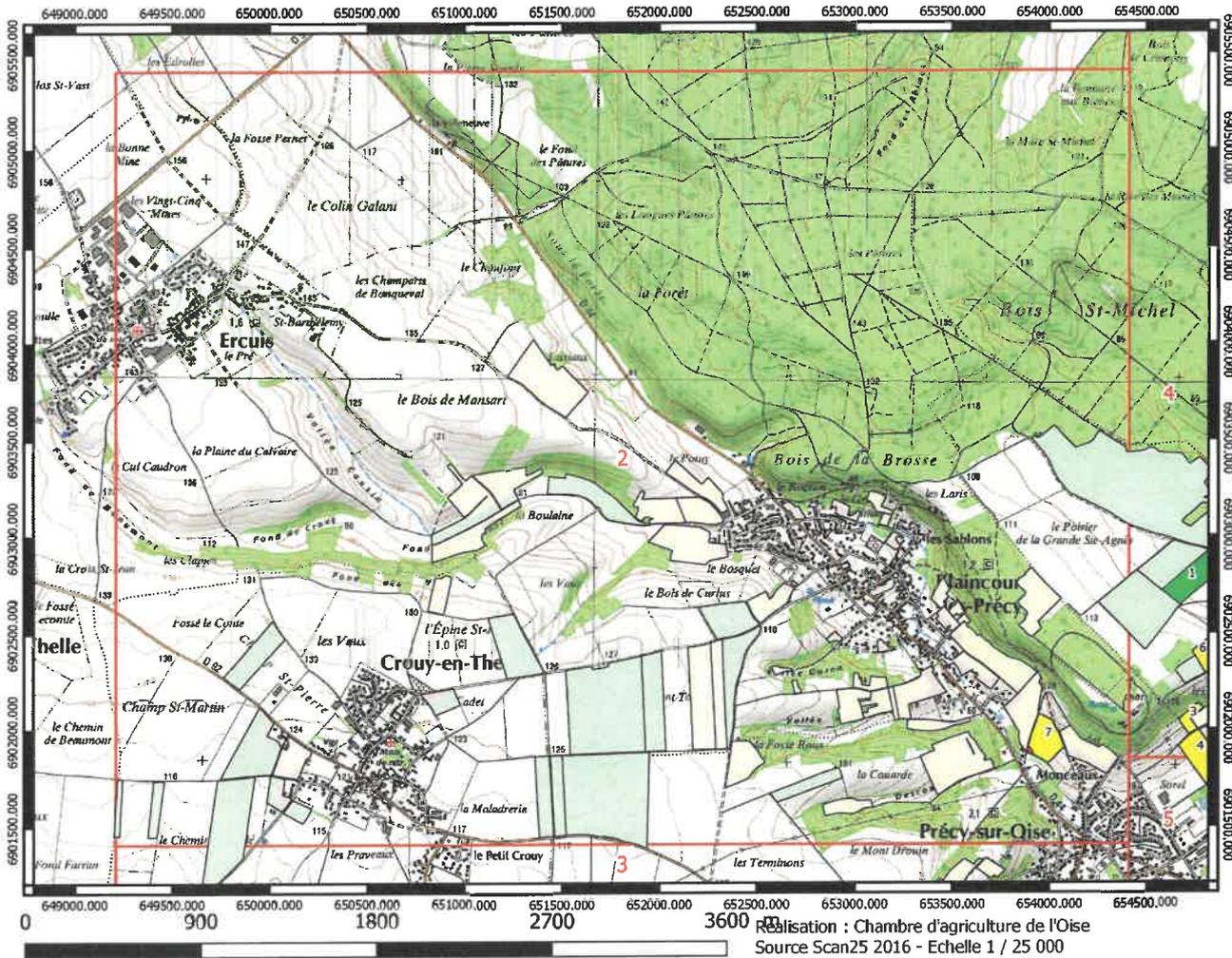
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Mahieux



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



GRILLE : 2
PAGE : 1 / 3

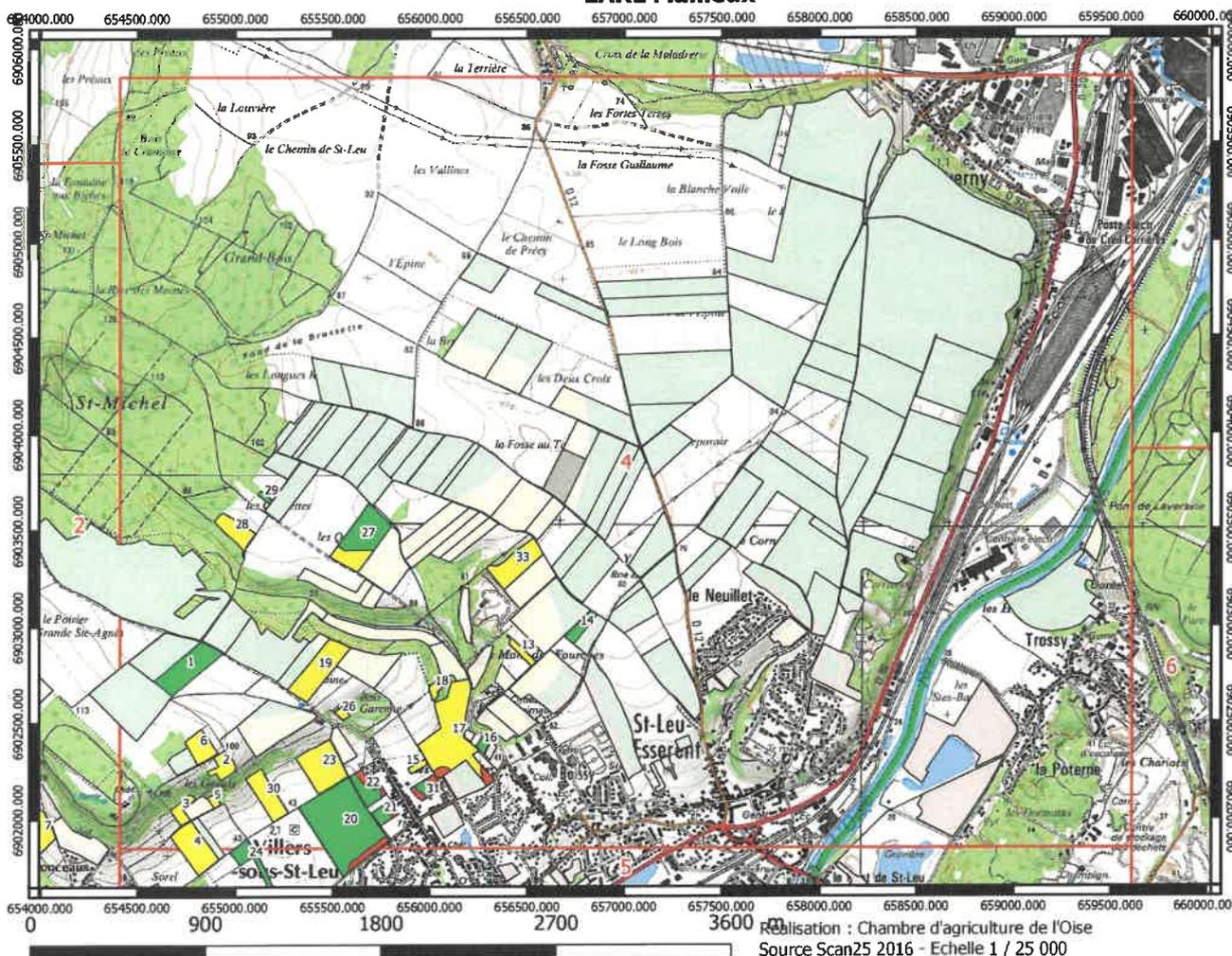
Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Mahieux



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2

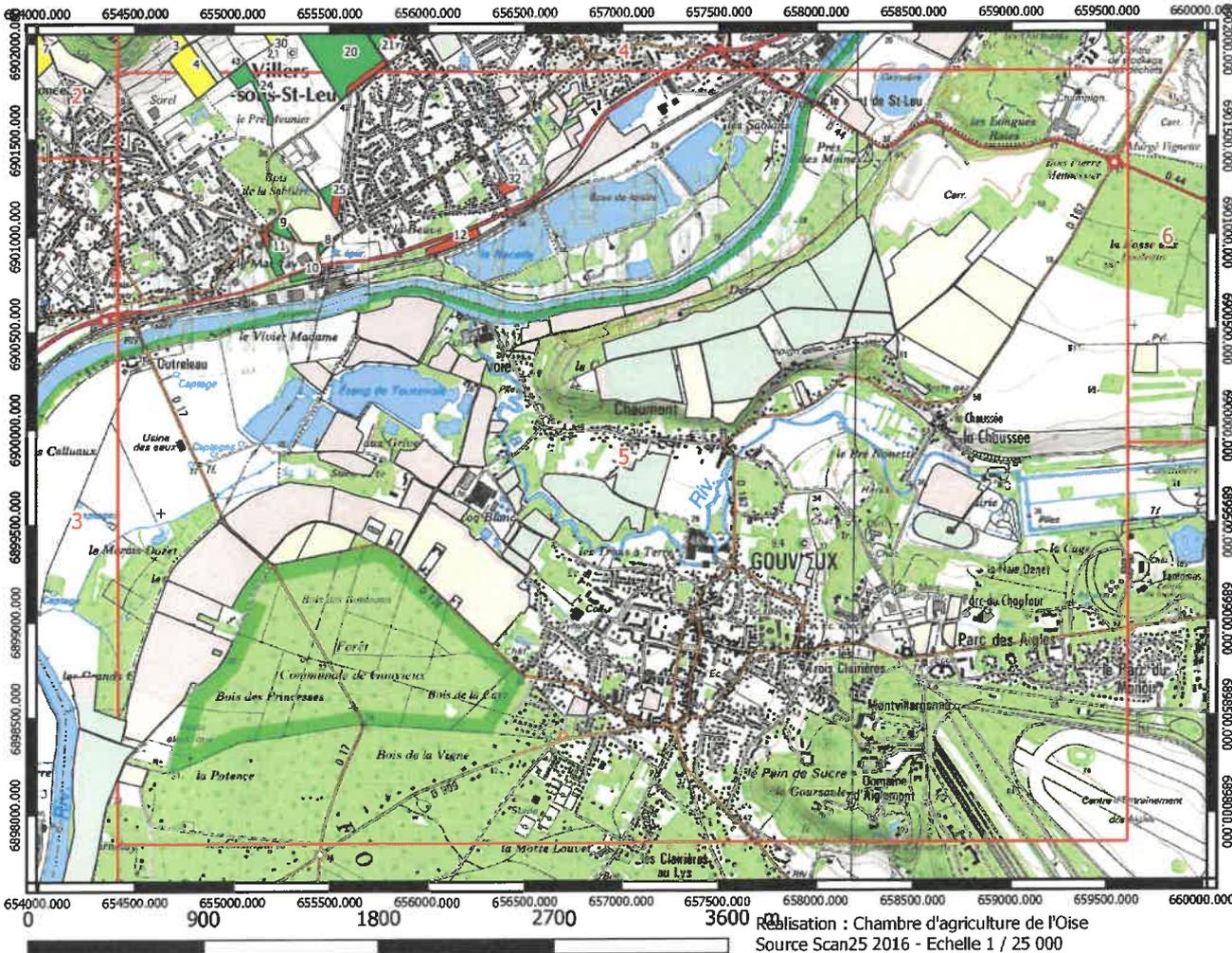


Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Mahieux



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

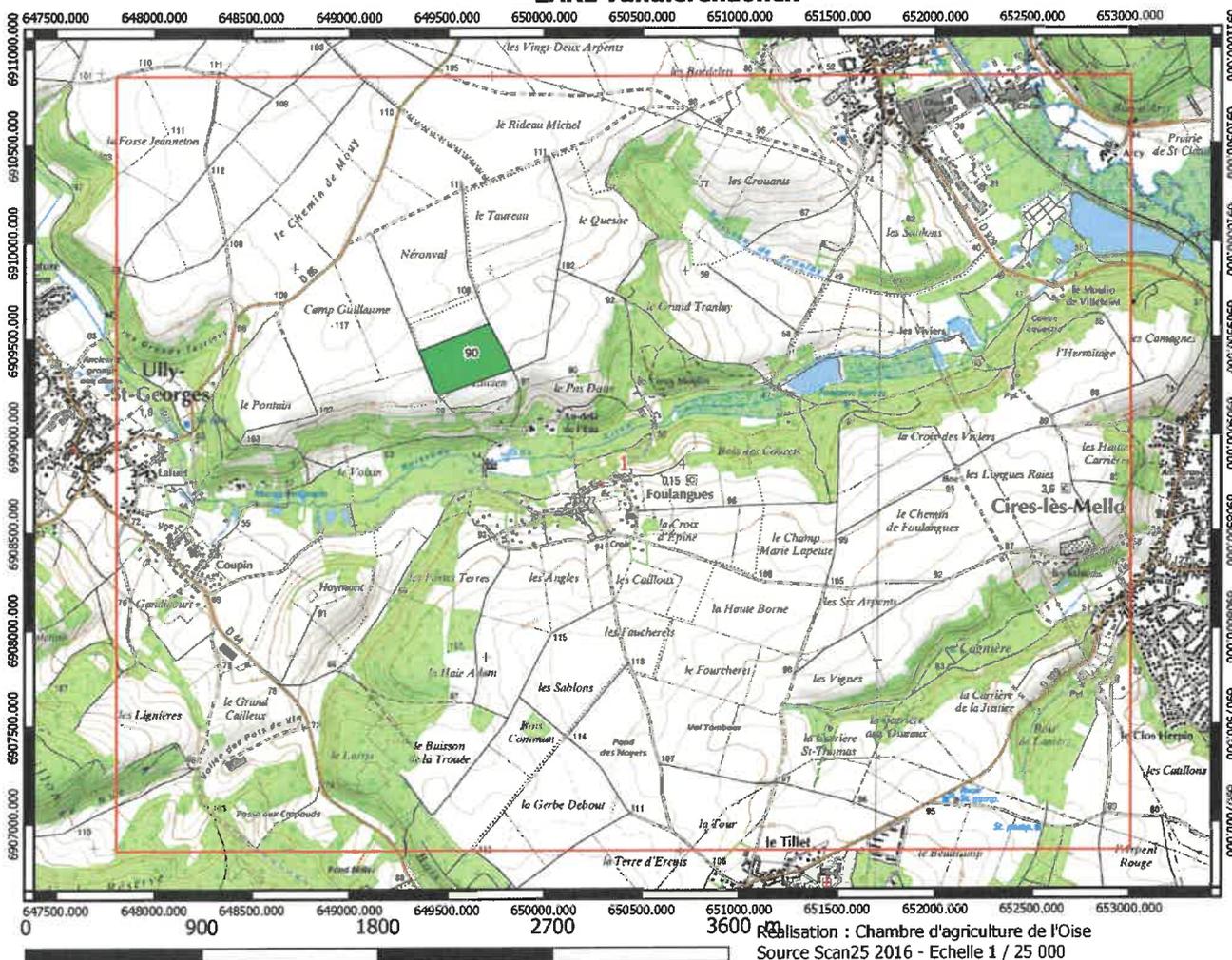
GRILLE : 5
PAGE : 3 / 3

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Vandierendonck



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1
- 2



Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

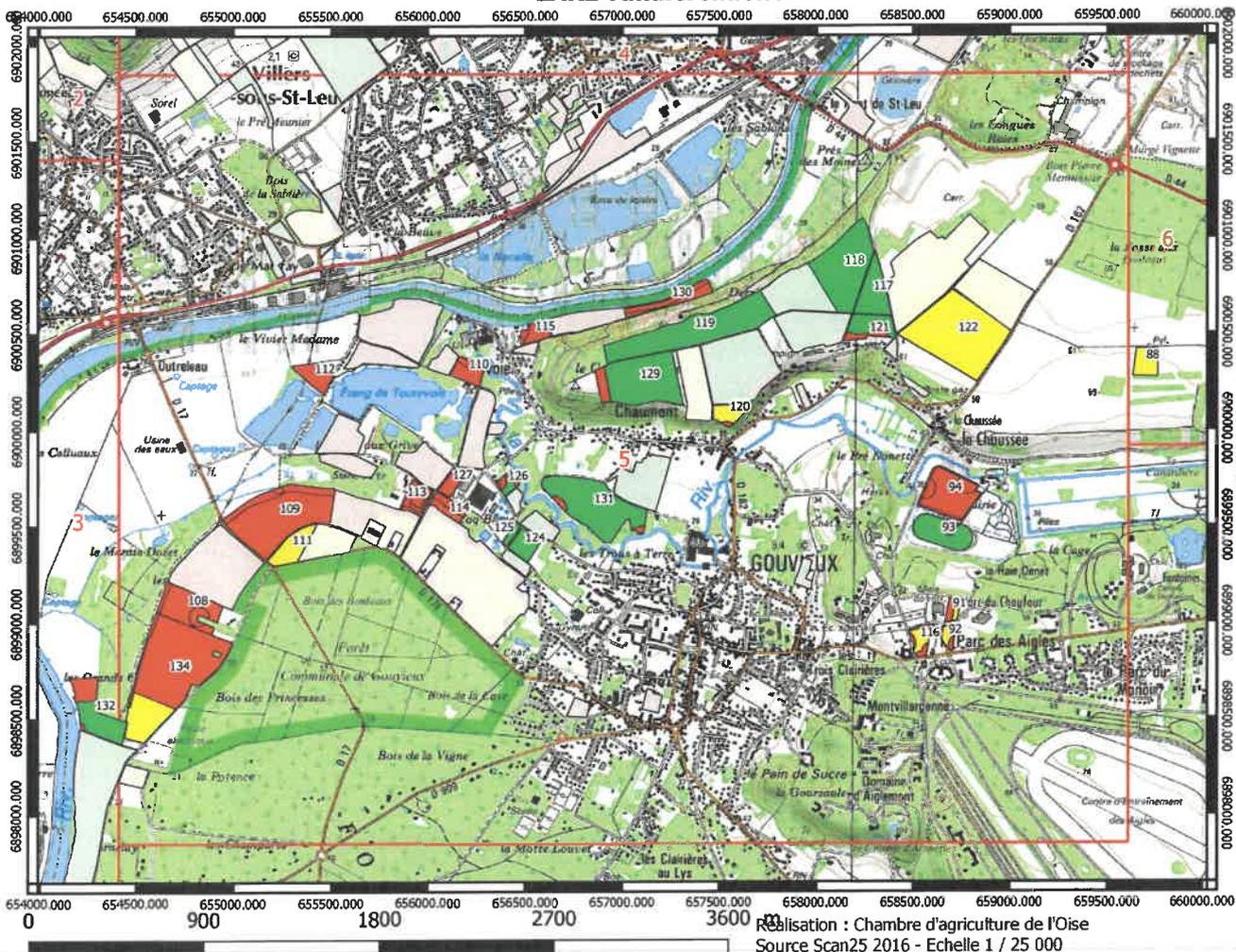
GRILLE : 1
PAGE : 1 / 4

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Vandierendonck



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



0 900 1800 2700 3600
 Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
 Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

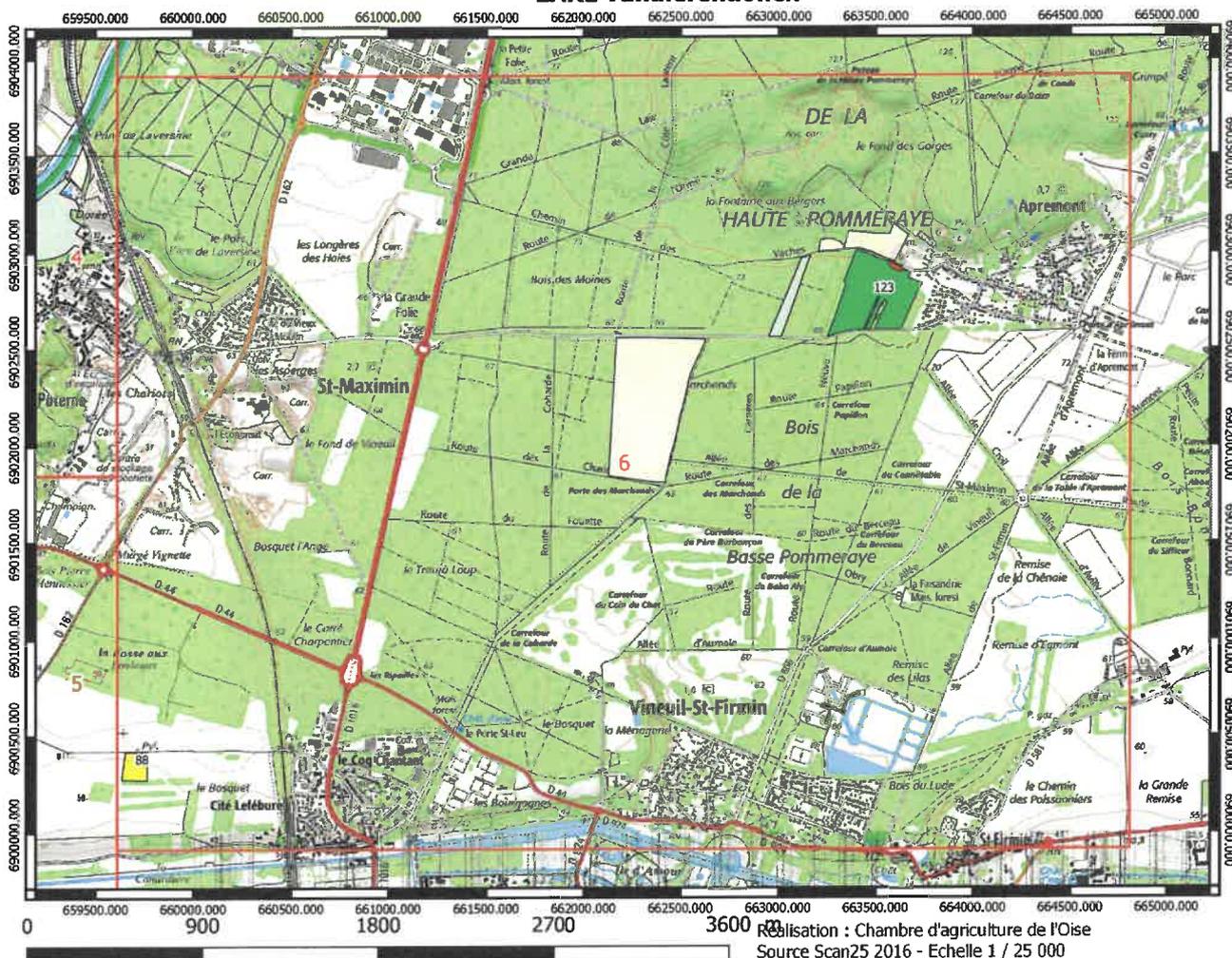
GRILLE : 5
 PAGE : 3 / 4

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Vandierendonck



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

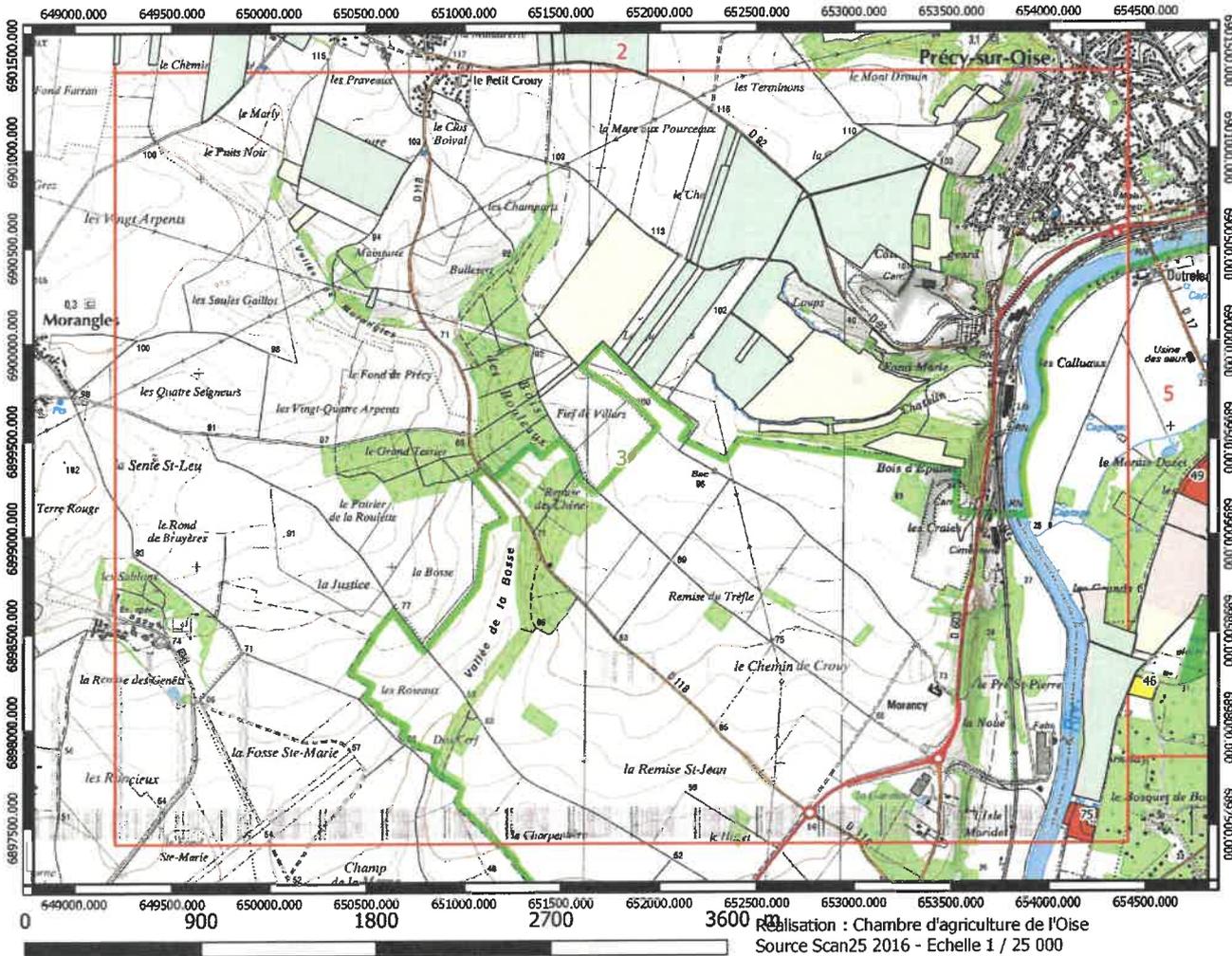
GRILLE : 6
PAGE : 4 / 4

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Versavel



Légende

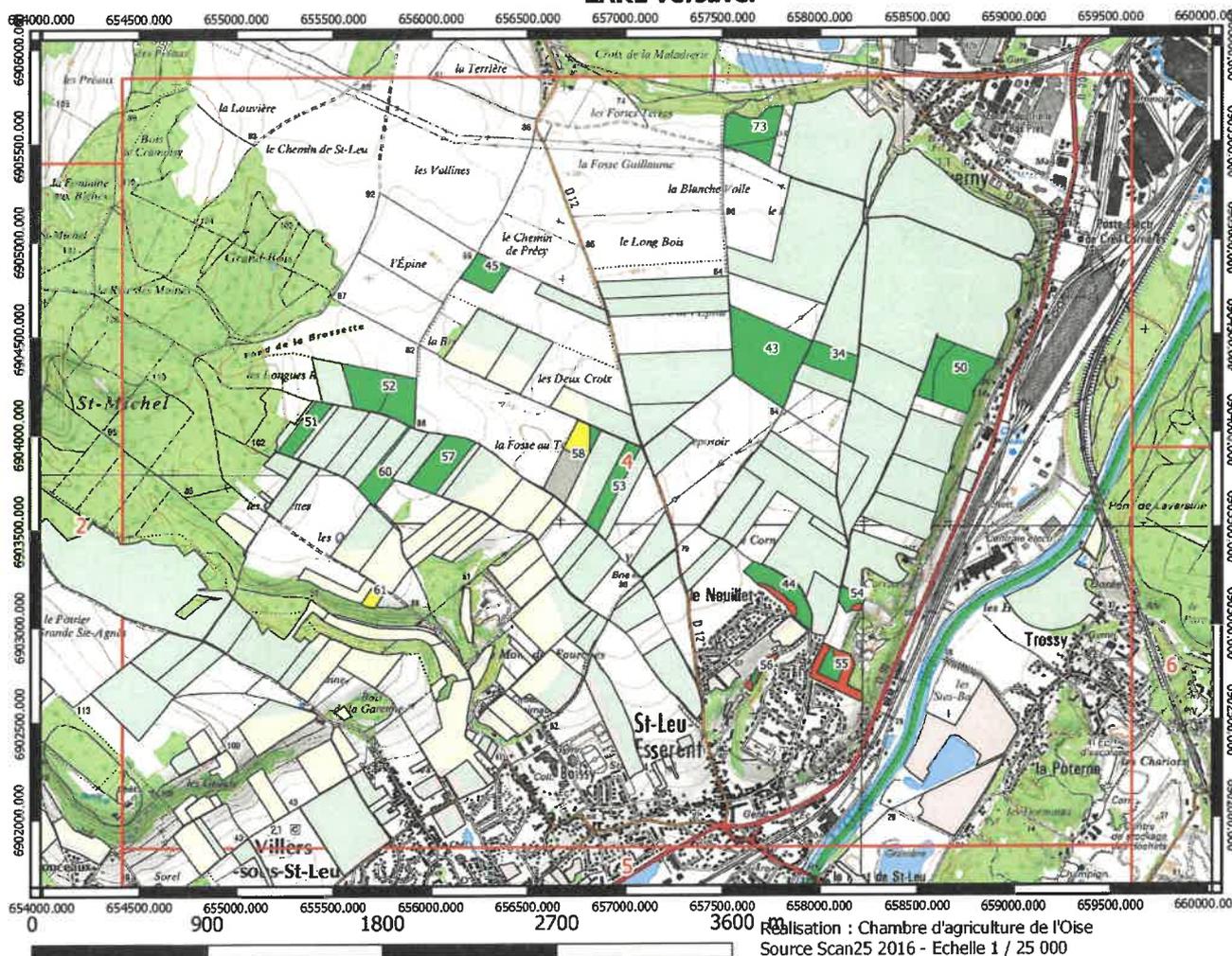
- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1
- 2



GRILLE : 3
PAGE : 1 / 3

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Versavel



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2

GRILLE : 4
PAGE : 2 / 3

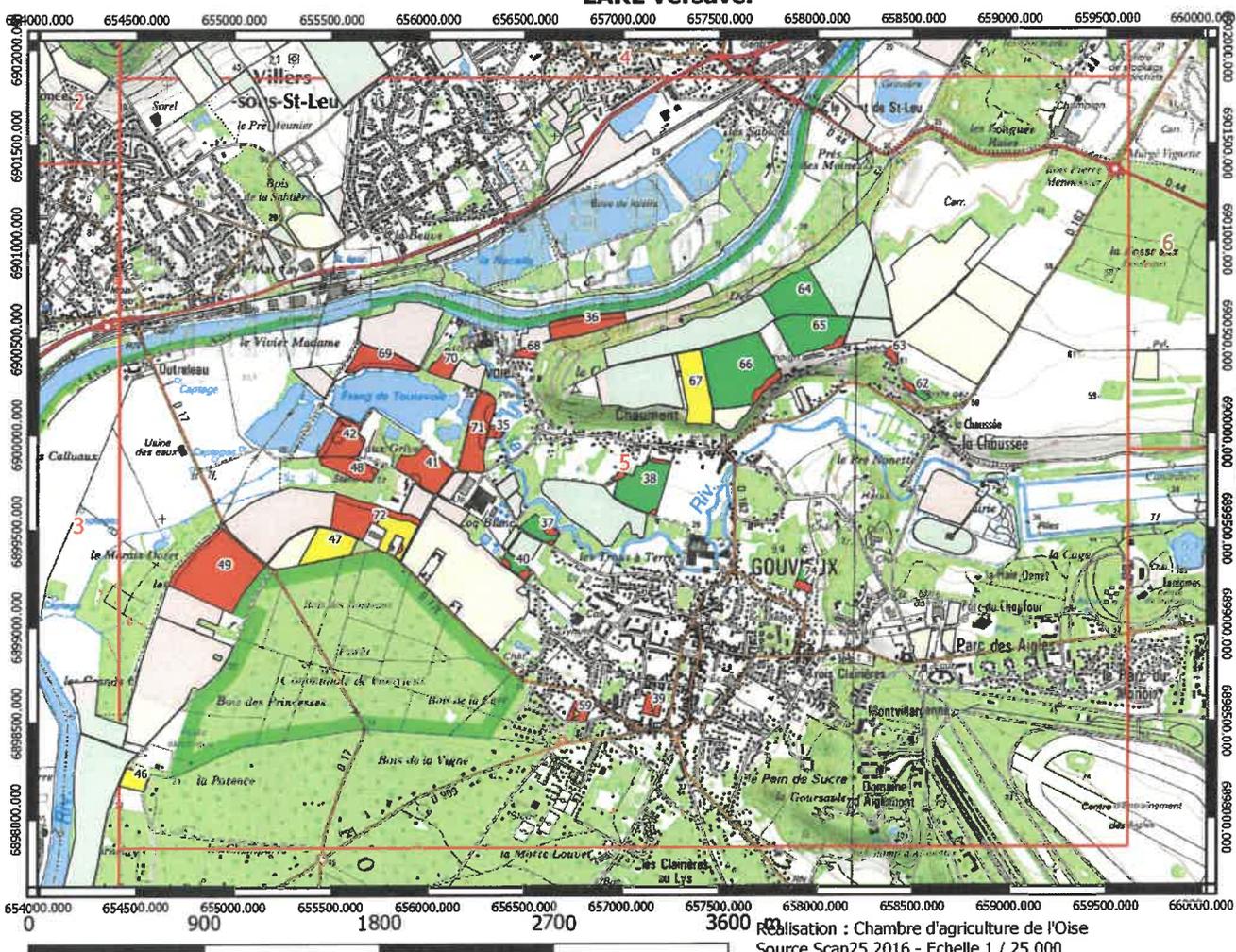
0 900 1800 2700 3600
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Versavel



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

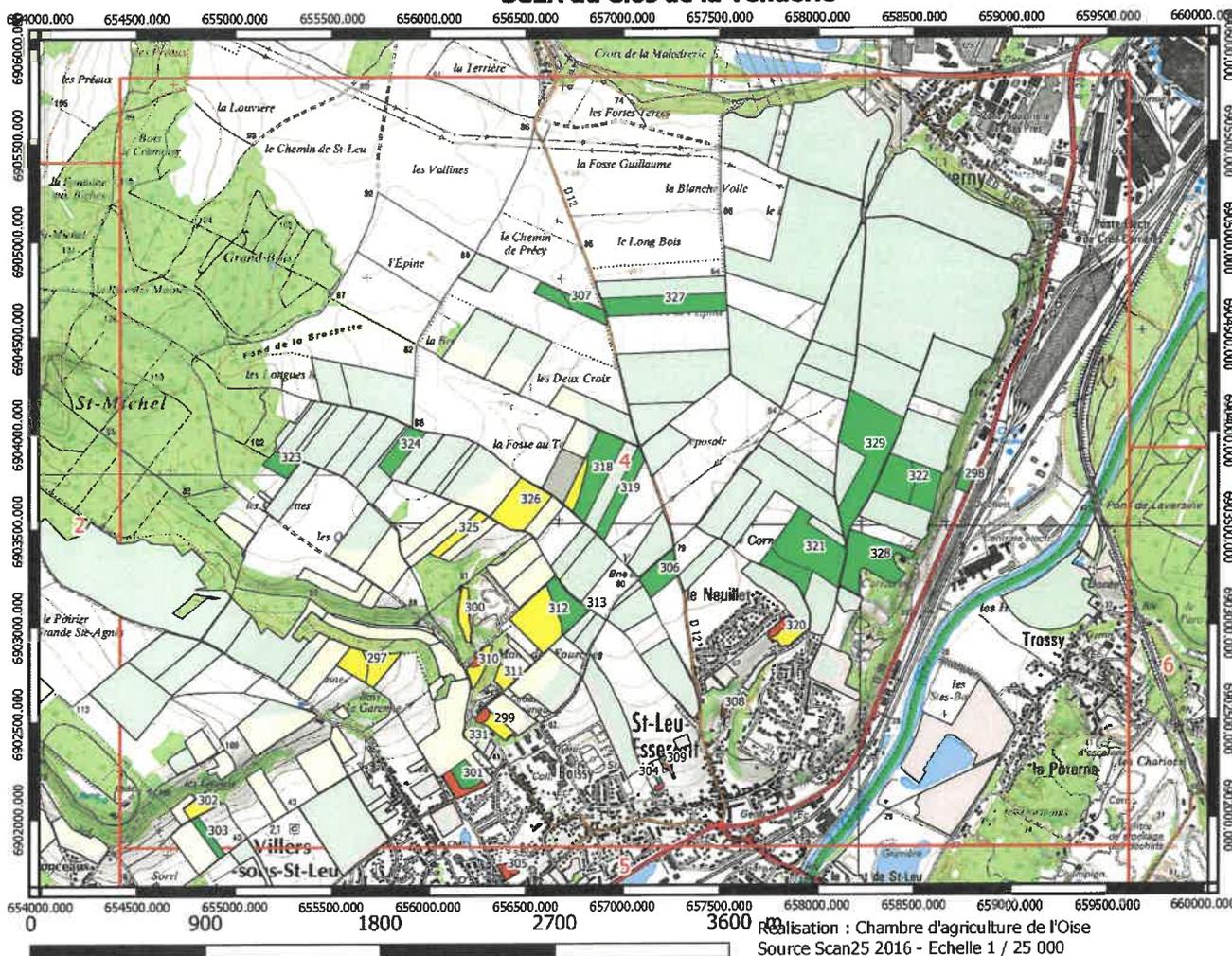
GRILLE : 5
PAGE : 3 / 3

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - SCEA du Clos de la Venderie



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

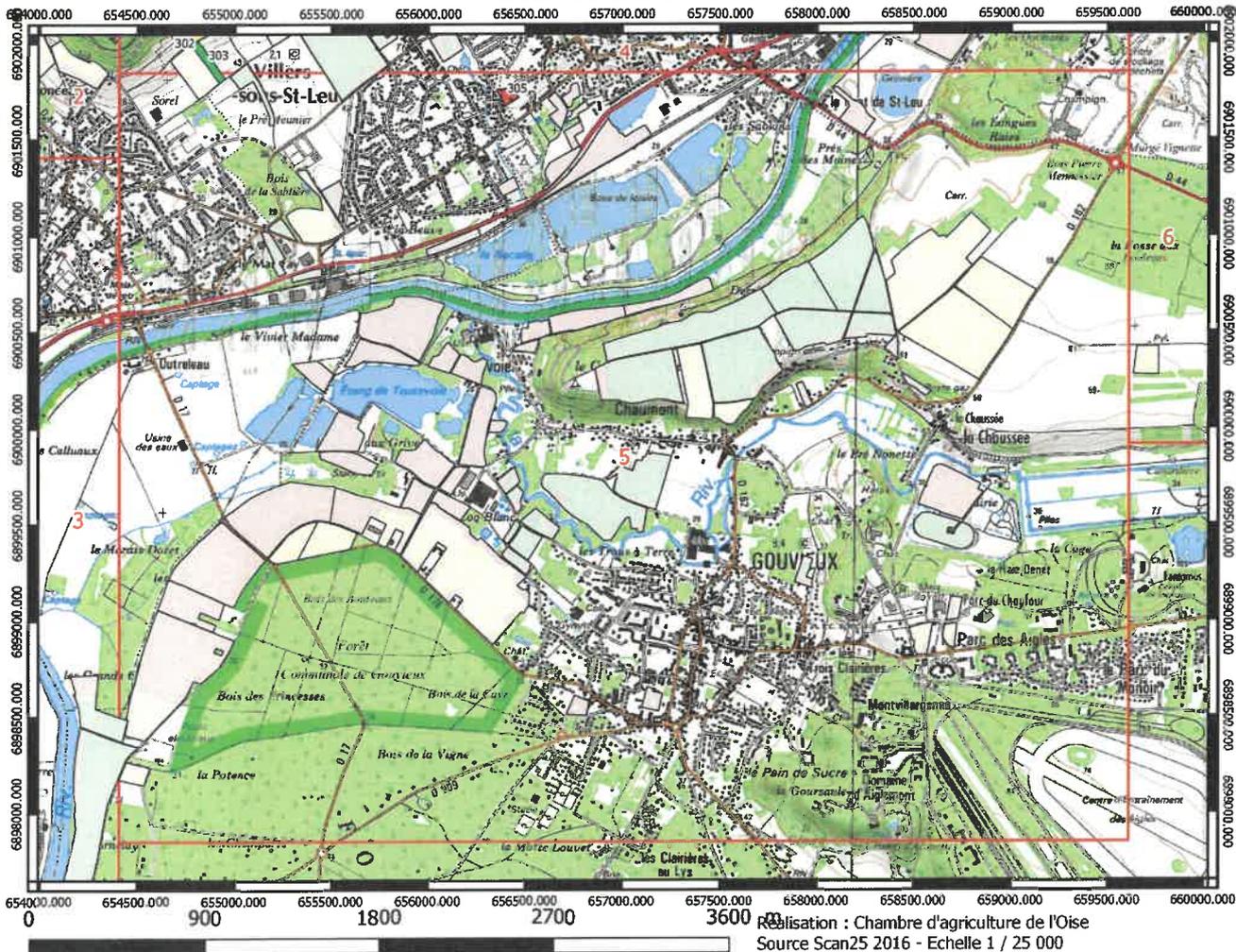
GRILLE : 4
PAGE : 1 / 2

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - SCEA du Clos de la Venderie



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude 0
- 1
- 2



GRILLE : 5
PAGE : 2 / 2

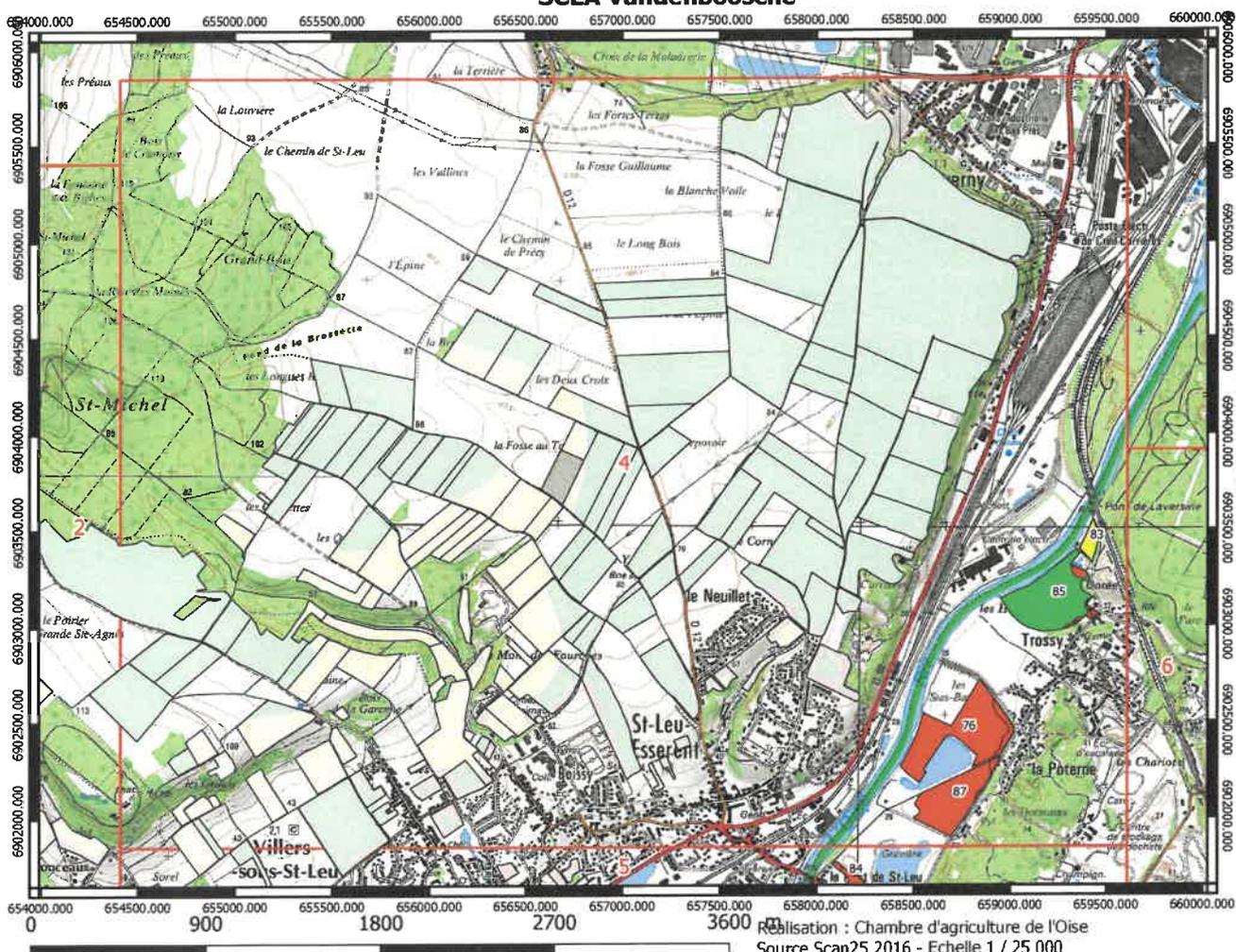
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - SCEA Vandenoosche



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



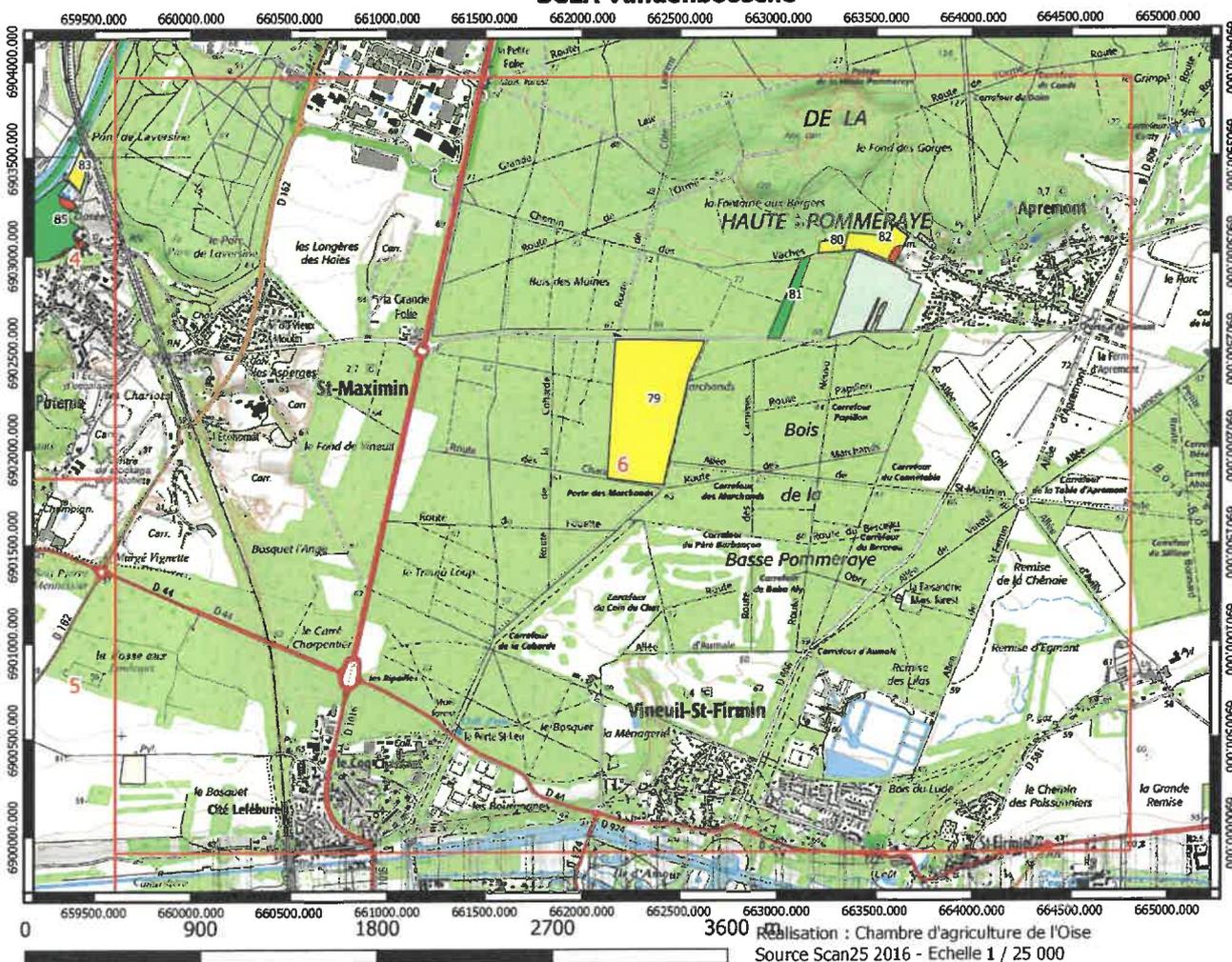
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - SCEA Vandenoosche



Légende

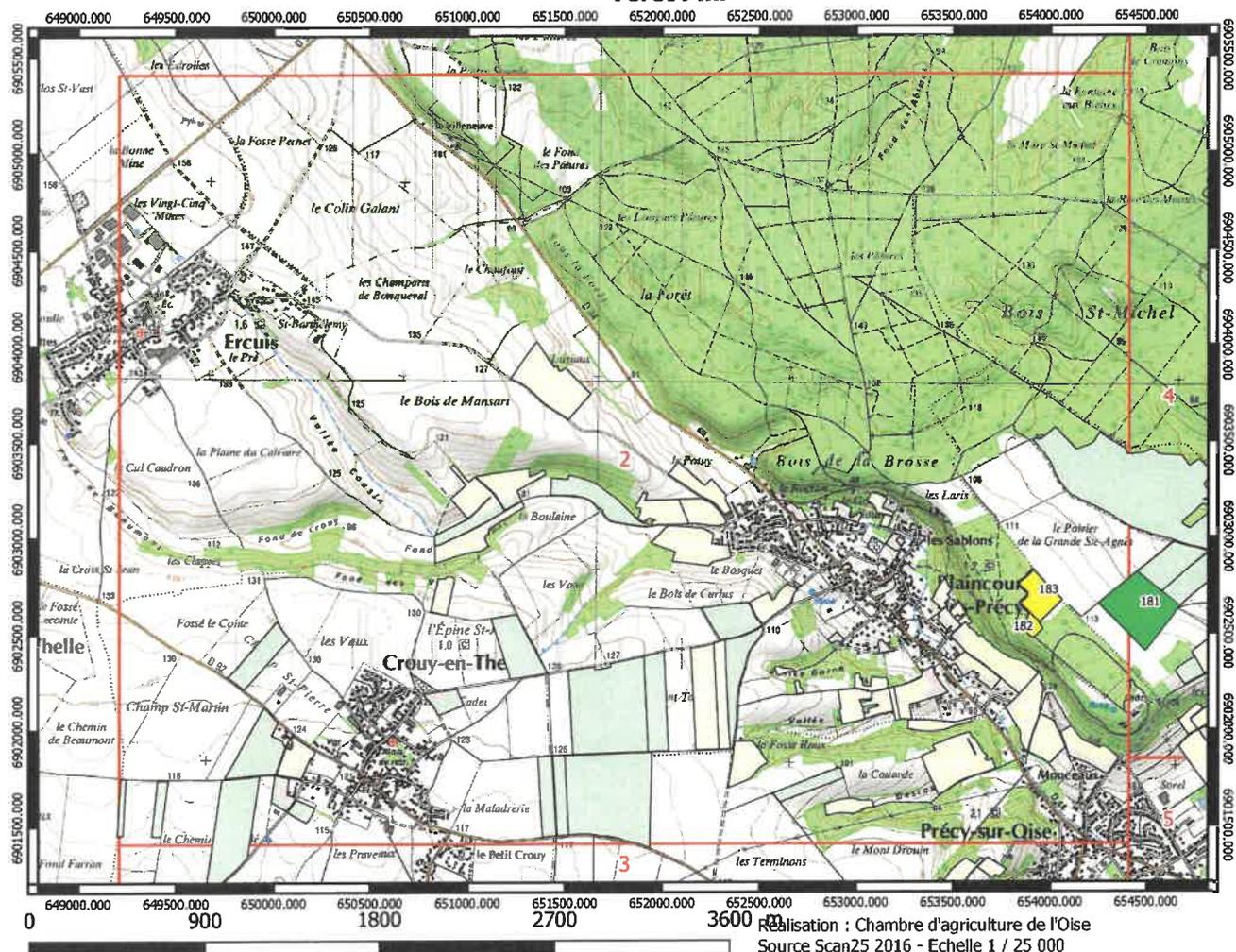
- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Veret Phil



- Légende**
- Parcelle méthanisation
 - sous_parcelle_aptitude**
 - 0
 - 1
 - 2



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

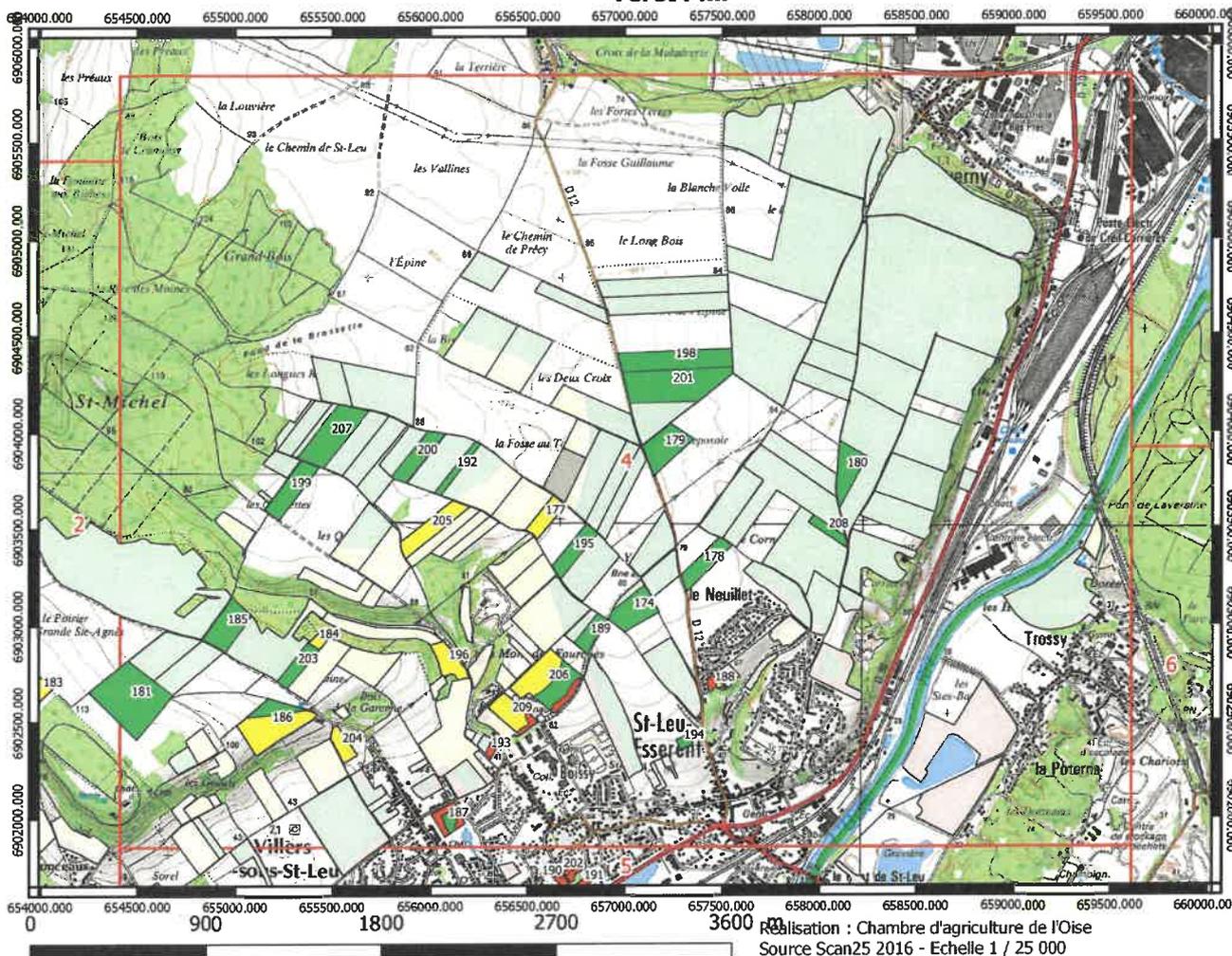
GRILLE : 2
PAGE : 1 / 3

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Veret Phil



Légende

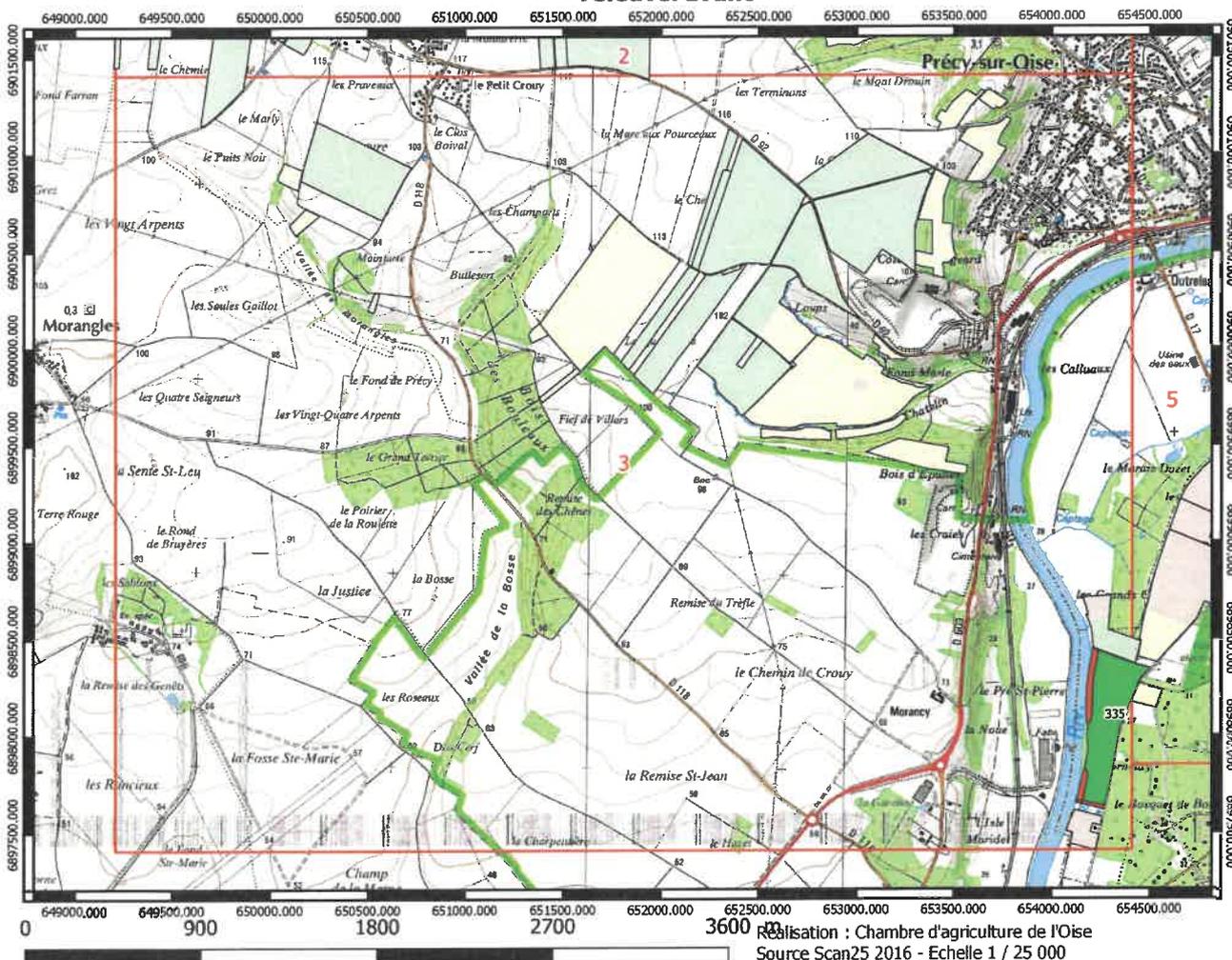
- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



0 900 1800 2700 3600 Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

GRILLE : 4
PAGE : 2 / 3

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Versavel Bruno



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2

GRILLE : 3
PAGE : 1 / 3

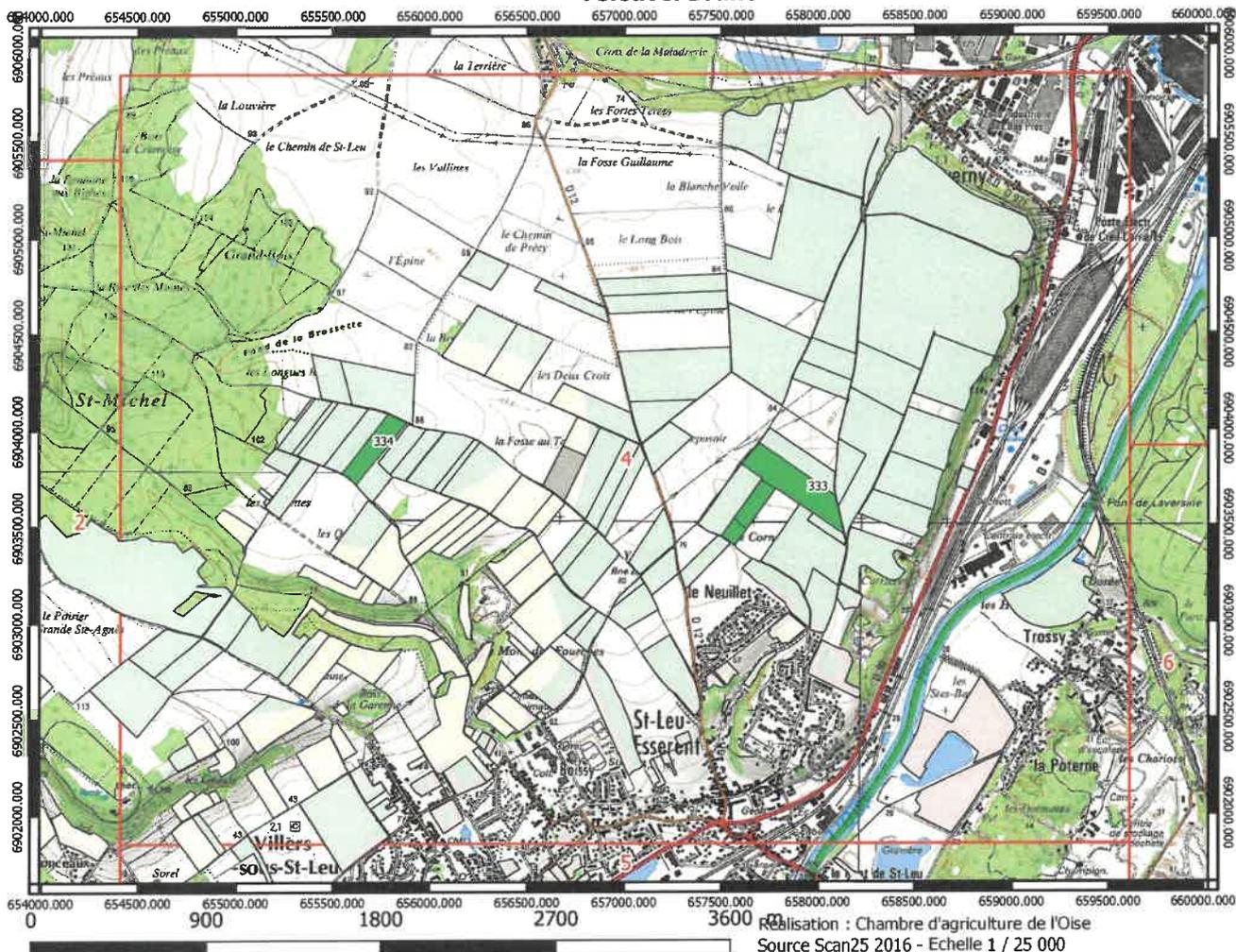
Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Versavel Bruno

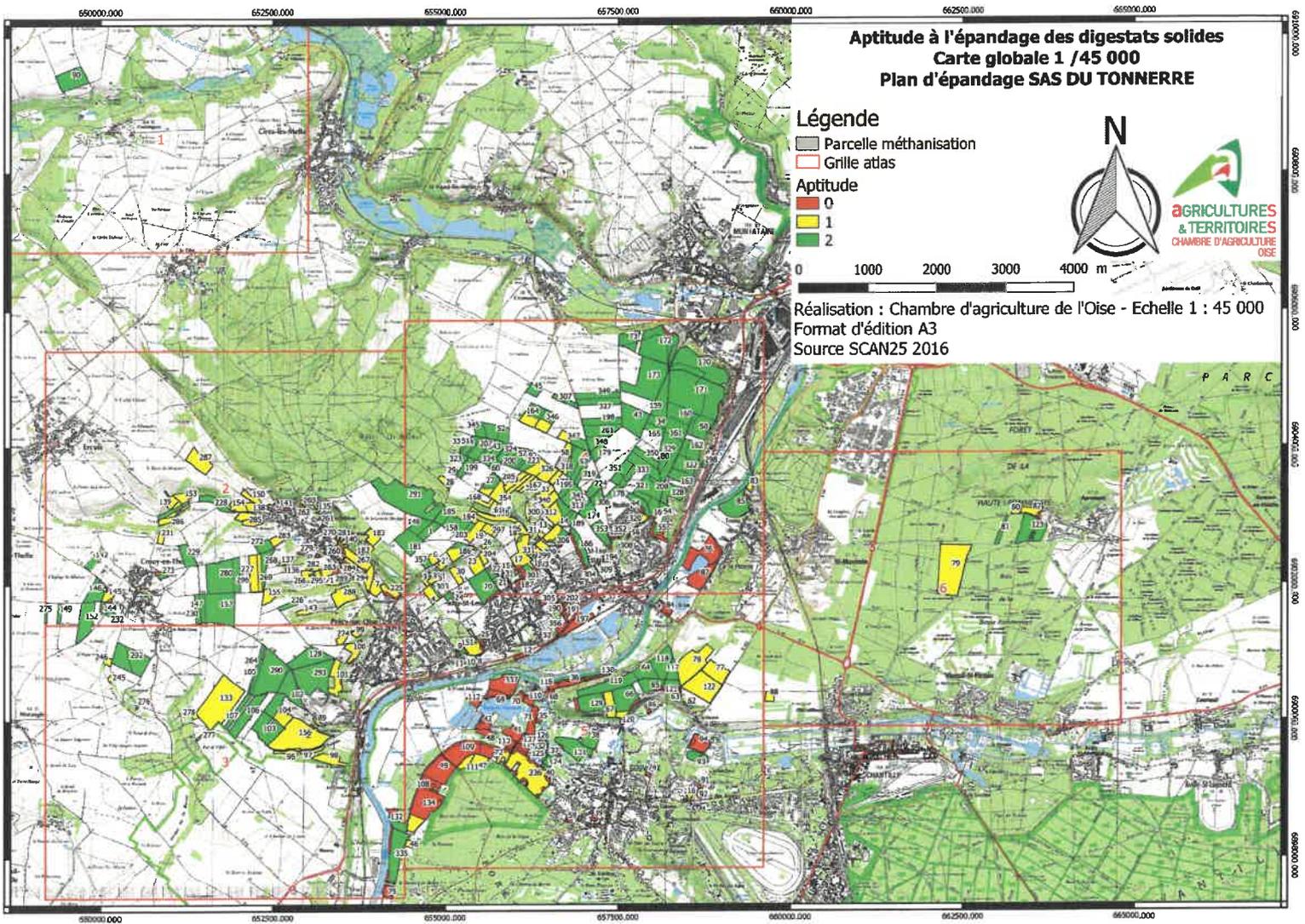


Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000



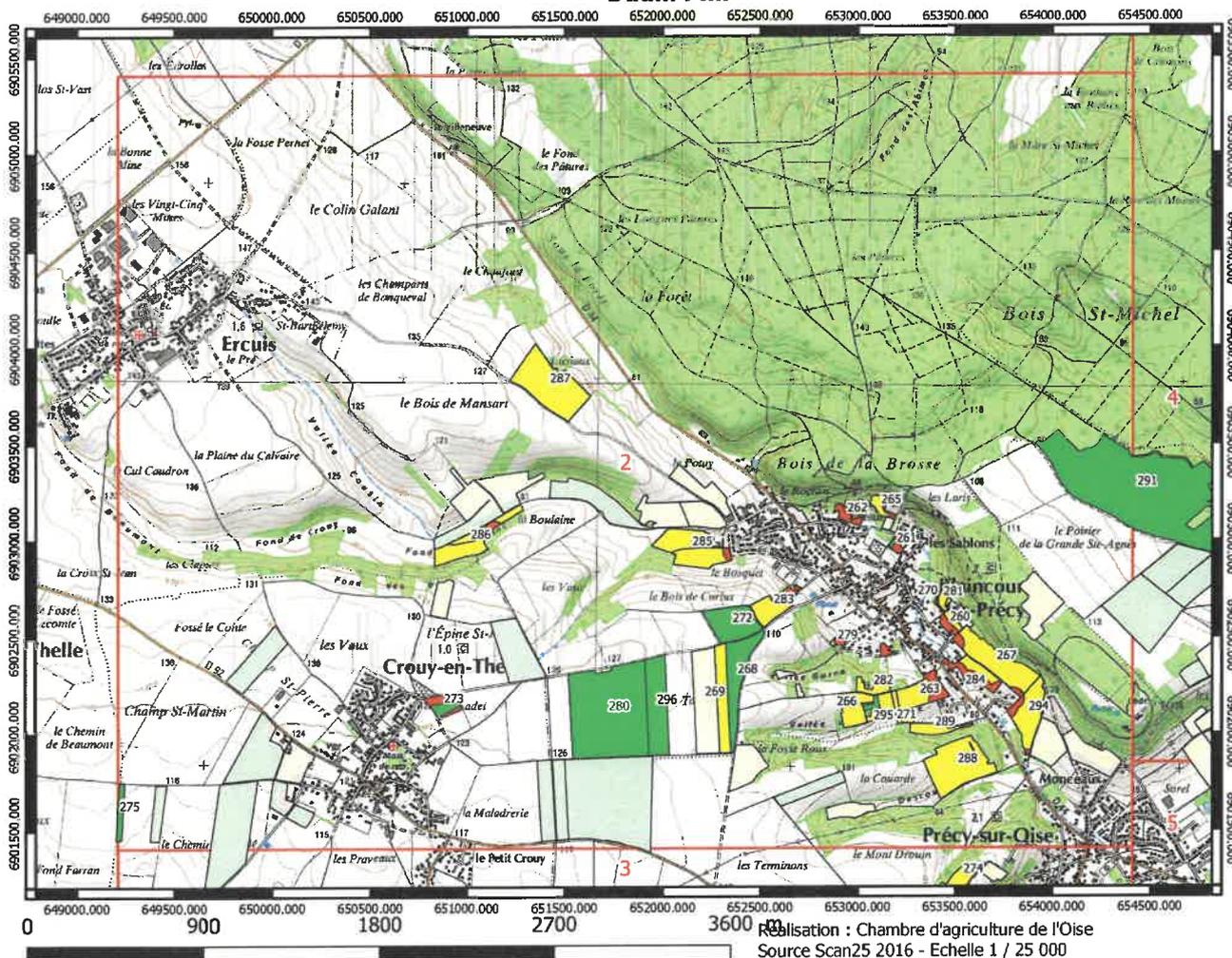
000 0000169
 000 0000069
 000 0000069
 000 0000069
 000 0000069
 000 0000069

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Budin Phil



Légende

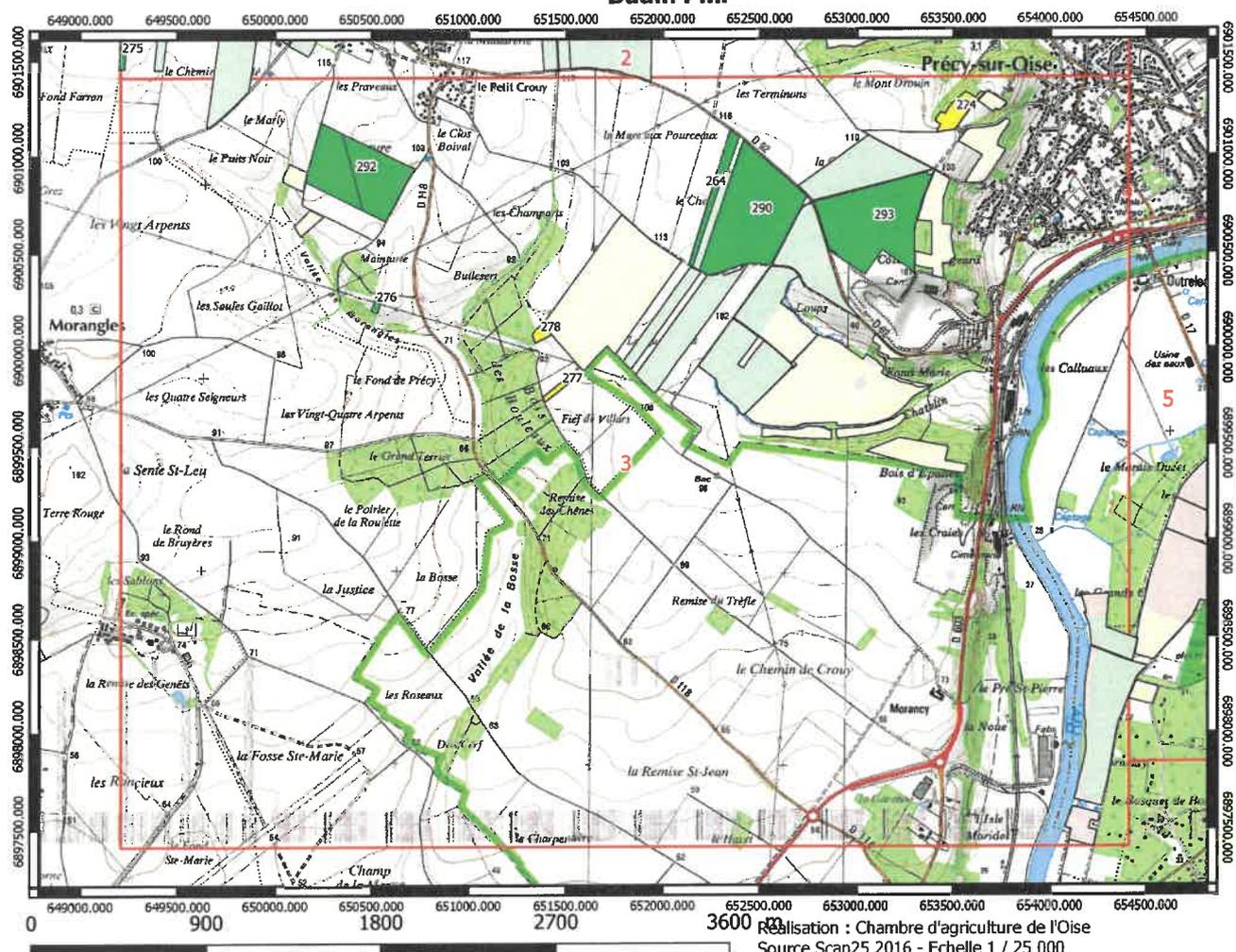
- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

GRILLE : 2
PAGE : 1 / 3

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Budin Phil



- Légende**
- Parcelle méthanisation
 - sous_parcelle_aptitude**
 - 0
 - 1
 - 2

GRILLE : 3
PAGE : 2 / 3

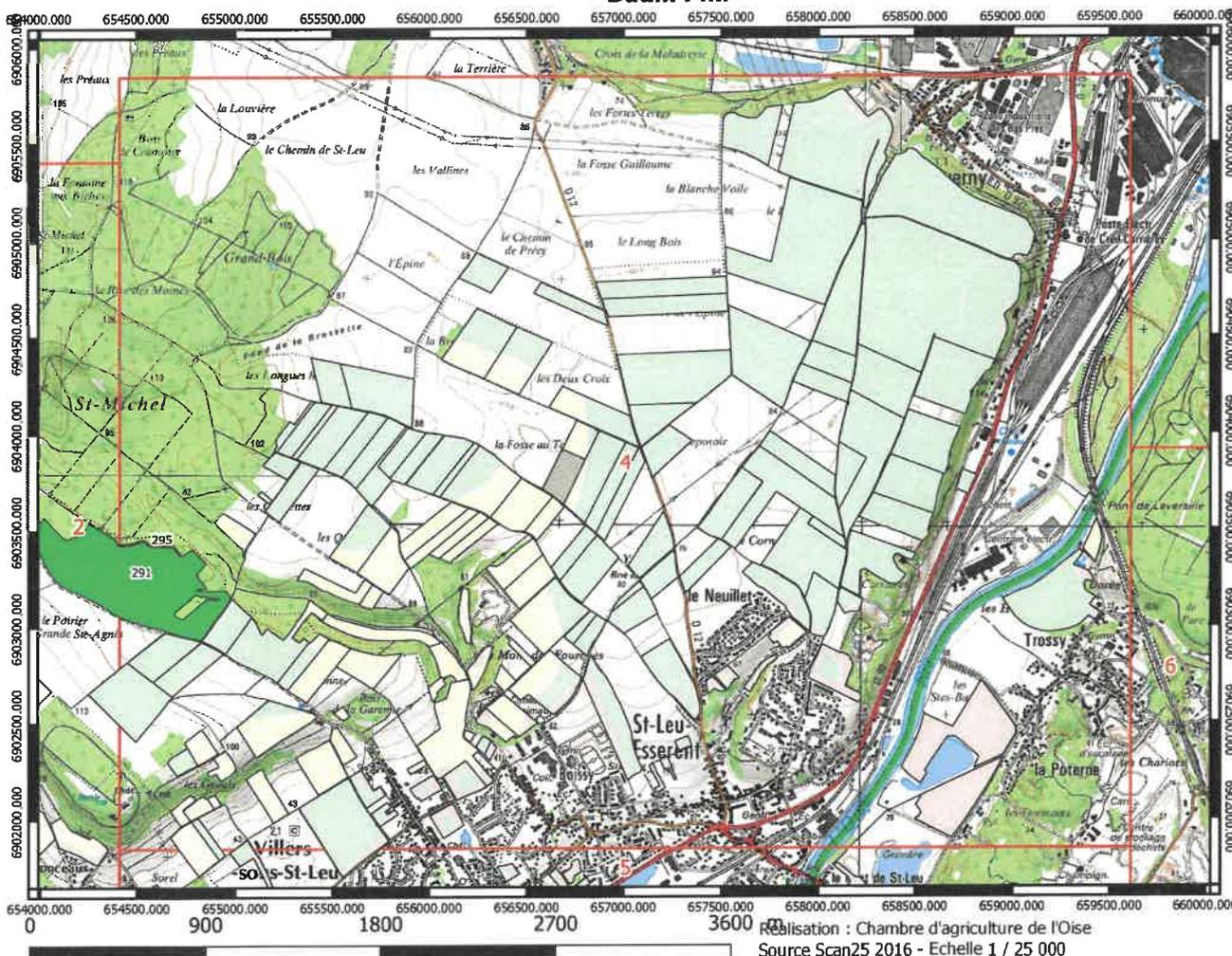
0 900 1800 2700 3600 m Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - Budin Phil



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



Rebélisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

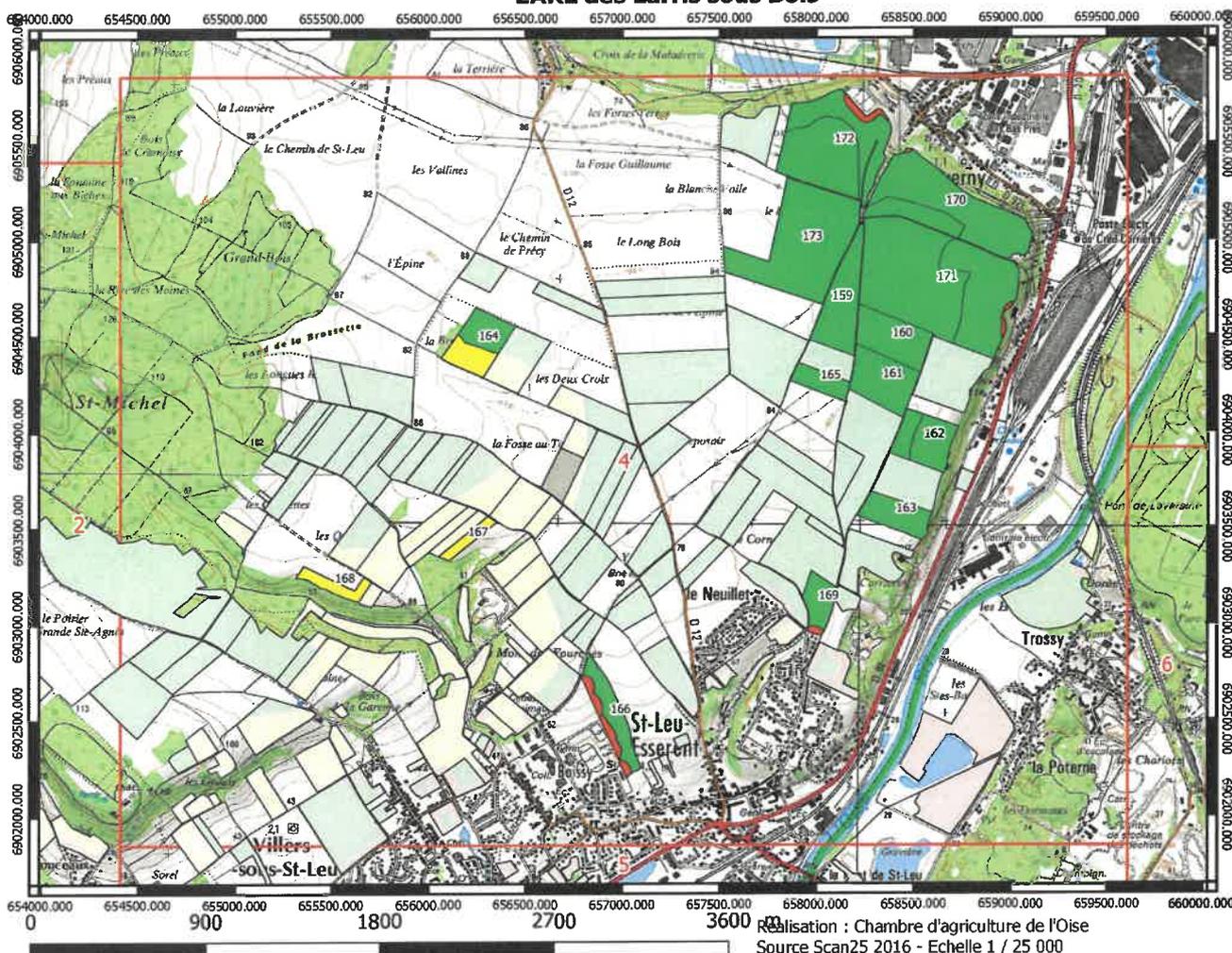
GRILLE : 4
PAGE : 3 / 3

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL des Larris sous Bois



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2

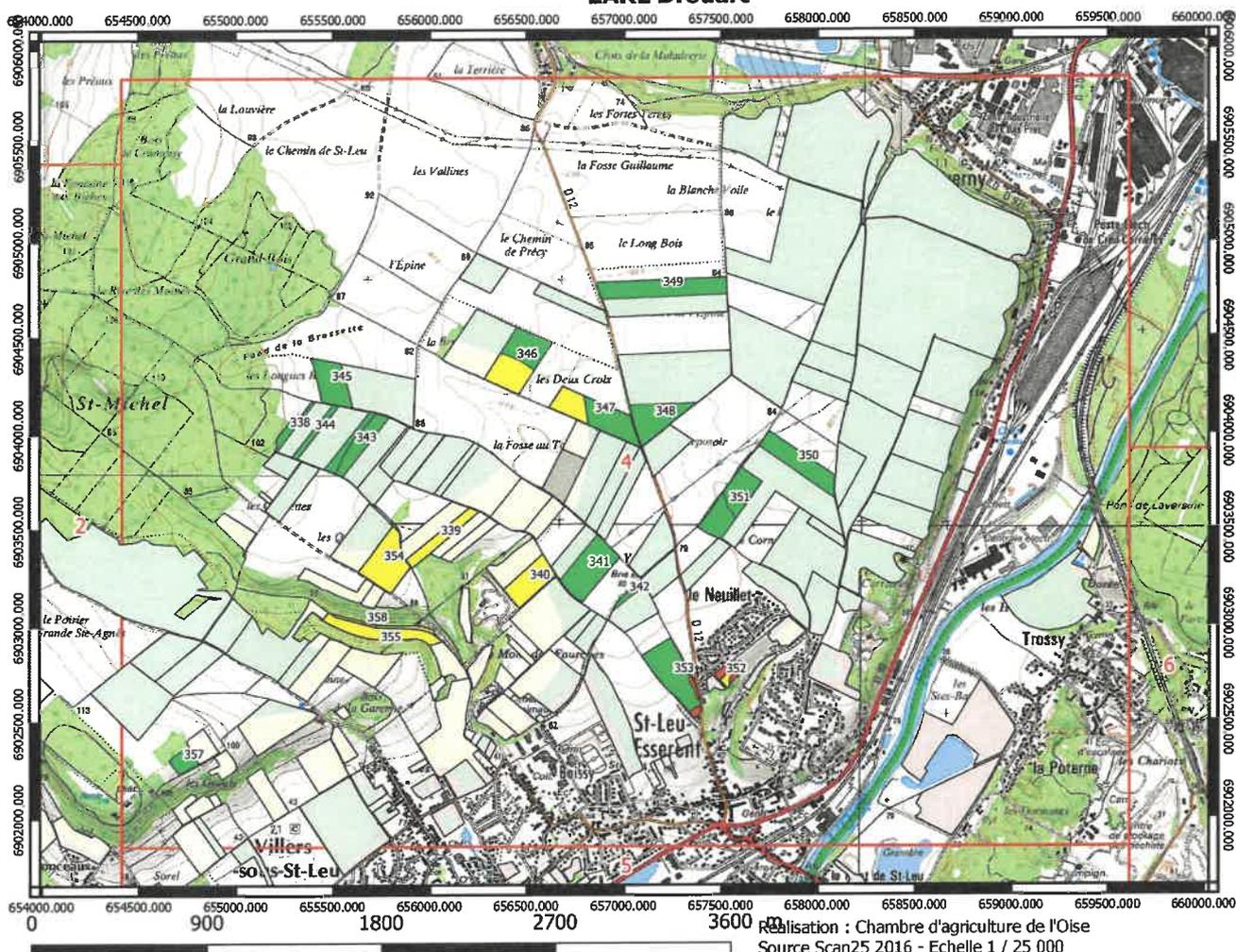


Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Drouart



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



GRILLE : 4
PAGE : 1 / 2

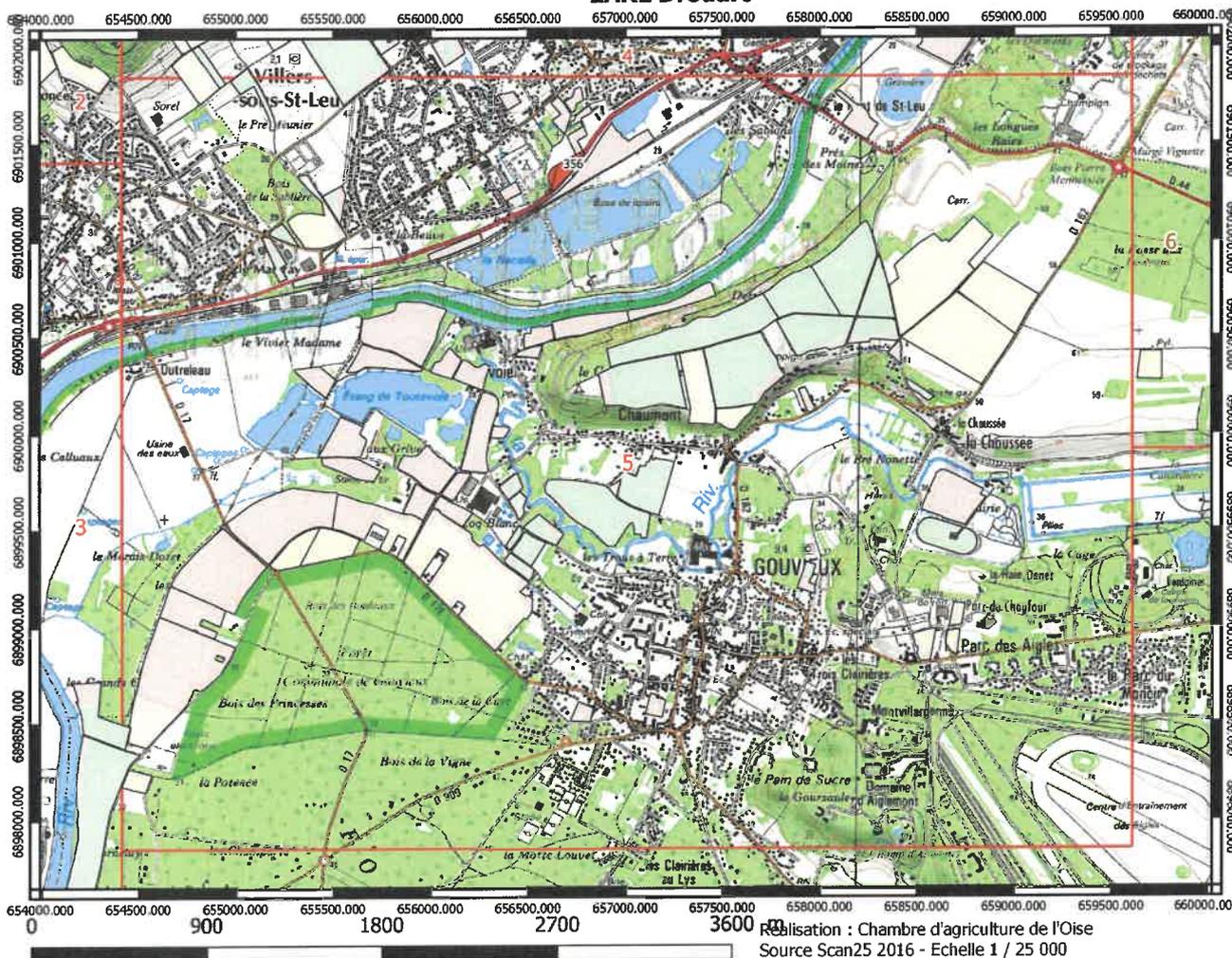
Realisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

Aptitude à l'épandage du digestat solide - Plan d'épandage SAS DU TONNERRE - EARL Drouart



Légende

- Parcelle méthanisation
- sous_parcelle_aptitude**
- 0
- 1
- 2



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise
Source Scan25 2016 - Echelle 1 / 25 000

GRILLE : 5
PAGE : 2 / 2

